



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-733

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-12-20-00002 - arrêté relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé concernant la profession de chirurgien-dentiste en Hauts-de-France (93 pages) Page 3

R32-2024-12-23-00001 - DECISION N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/598 EN DATE DU 23/12/2024 AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2024 ATTRIBUE AU CH VALENCIENNES (SIRET : 265 906 735 00013) (6 pages) Page 97

R32-2024-12-17-00062 - DÉCISIONS **??** DOS-PAC-N°2024-442, 443 et 444 **??** ACCORDANT AU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'OISE **??** L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE SOINS DE PSYCHIATRIE POUR LES MENTIONS **??** « PSYCHIATRIE DE L'ADULTE », « PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT », « PSYCHIATRIE PÉRINATALE », **??** « SOINS SANS CONSENTEMENT » (17 pages) Page 104

ARS /

R32-2024-10-28-00145 - Décision modificative n°1/2024 portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2024 des Appartements de Coordination Thérapeutique de l'Association LE MAIL, gérés par l'association LE MAIL (3 pages) Page 122

R32-2024-11-20-00014 - Décision modificative n°1/2024 portant fixation de la dotation globalisée commune pour l'année 2024 prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'Association OPPELIA située 60-64 rue du Rendez-Vous-75012 PARIS (3 pages) Page 126

DRAAF /

R32-2024-12-19-00045 - Déclaration d'inutilité pour l'exercice des missions de parcelles sises Loos-en-Gohelle et transmission au ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt pour un déclassement et une remise au service local du domaine (2 pages) Page 130

SGAR Hauts-de-France / Bureau de la gestion des ressources humaines et des moyens du SGAR

R32-2024-12-20-00003 - Arrêté portant désaffectation partielle de la parcelle cadastrale AR87 (11 900 m2) affectée au lycée Pierre Forest à Maubeuge (2 pages) Page 133

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-12-20-00002

arrêté relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé concernant la profession de chirurgien-dentiste en Hauts-de-France

ARRETE N°DOS-SDFGRH-2024-184 RELATIF A LA DETERMINATION DES ZONES CARACTERISEES PAR UNE OFFRE DE SOINS INSUFFISANTE OU PAR DES DIFFICULTES DANS L'ACCES AUX SOINS ET DES ZONES DANS LESQUELLES LE NIVEAU DE L'OFFRE EST PARTICULIEREMENT ELEVE CONCERNANT LA PROFESSION DE CHIRURGIEN-DENTISTE EN HAUTS-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1434-4, R.1434-41 et R1434-42 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1511-8 ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L.162-12-9 à L.162-14-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2024 relatif à la méthodologie applicable à la profession de chirurgien-dentiste pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L.1434-4 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 23 août 2023 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'assurance maladie ;

Vu l'accord national modifié destiné à organiser les relations entre les centres de santé et les caisses d'assurance maladie signé le 8 juillet 2015 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 portant avenant n°7 (détermination du zonage chirurgiens-dentistes libéraux) au schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté n° DPRS 2013-05 du 20 novembre 2013 relatif à l'avenant n°1 portant modification du volet « imagerie médicale et médecine nucléaire » et détermination du zonage des chirurgiens-

dentistes du Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 ;

Vu la concertation avec les représentants des professionnels chirurgiens-dentistes en date du 18 juin 2024 ;

Vu les concertations avec le Conseil territorial de santé (CTS) Aisne en date des 4 et 17 septembre 2024 ;

Vu la concertation avec le CTS Somme en date du 11 septembre 2024 ;

Vu la concertation avec le CTS Oise en date du 13 septembre 2024 ;

Vu la concertation avec le CTS Nord Métropole Flandres en date du 20 septembre 2024 ;

Vu la concertation avec le CTS Pas-de-Calais en date du 25 septembre 2024 ;

Vu la concertation avec le CTS Nord Hainaut en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission paritaire (CPR) des chirurgiens-dentistes de Hauts-de-France en date du 27 juin 2024 ;

Vu l'avis de la CPR centres de santé en date du 15 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Hauts-de-France en date du 13 décembre 2024 ;

A R R E T E

Article 1 – La liste des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ainsi que les zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de chirurgien-dentiste prévues au 1° de l'article L-1434-4 du code de la santé publique de la région Hauts-de-France est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 – La liste des communes des Hauts-de-France dont la classification dépend des bassins de vie des régions limitrophes à la région Hauts-de-France à savoir la Normandie, Grand Est et l'Île-de-France figure en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 – L'arrêté du directeur général de l'ARS Nord-Pas-de-Calais du 25 juillet 2013 portant avenant n°7 (détermination du zonage chirurgiens-dentistes libéraux) au schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé du Nord-Pas-de-Calais et l'arrêté du directeur général de l'ARS Picardie du 20 novembre 2013 relatif à l'avenant n°1 portant modification du volet « imagerie médicale et médecine nucléaire » et détermination du zonage des chirurgiens-dentistes du Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 ne sont plus applicables pour la profession de chirurgien-dentiste.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 décembre 2024

Le Directeur général


Hugq GILARDI

ANNEXE 1**CLASSEMENT DES COMMUNES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE POUR LA PROFESSION CHIRURGIEN-DENTISTE**

N° Département	N° de la commune	Nom de la commune - 2022	N° du Territoire de Vie Santé (TVS)	Nom du Territoire de Vie Santé	Catégorie
02	02001	Abbécourt	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02002	Achery	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02003	Acy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02004	Agnicourt-et-Séchelles	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02006	Aisonville-et-Bernoville	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02008	Aizy-Jouy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02009	Alaincourt	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02010	Allemant	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02011	Ambleny	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02012	Ambrief	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02014	Amigny-Rouy	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02015	Ancienville	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02016	Andelain	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02017	Anguilmont-le-Sart	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02018	Anizy-le-Grand	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02020	Any-Martin-Rieux	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02021	Archon	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02022	Arcy-Sainte-Restitue	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02023	Armentières-sur-Ourcq	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02024	Arrancy	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02025	Artemps	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02027	Assis-sur-Serre	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02028	Athies-sous-Laon	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02029	Attilly	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02031	Aubenton	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02034	Audignicourt	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02035	Audigny	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02036	Augy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02037	Aulnois-sous-Laon	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02038	Les Autels	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02039	Autremencourt	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02040	Autreppes	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02041	Autreville	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02042	Azy-sur-Marne	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02043	Bagneux	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02044	Bancigny	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02046	Barenton-Bugny	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02047	Barenton-Cel	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée

02	02048	Barenton-sur-Serre	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02049	Barisis-aux-Bois	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02050	Barzy-en-Thiérache	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02052	Bassoles-Aulers	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02053	Vallées en Champagne	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02055	Beaumé	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02059	Beautor	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02061	Becquigny	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02062	Belleau	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02063	Bellenglise	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02064	Belleu	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02066	Benay	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02067	Bergues-sur-Sambre	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02068	Berlancourt	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02069	Berlise	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02070	Bernot	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02071	Berny-Rivière	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02074	Bertaucourt-Epourdon	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02075	Berthenicourt	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02078	Besmé	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02079	Besmont	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02080	Besny-et-Loizy	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02081	Béthancourt-en-Vaux	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02082	Beugneux	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02083	Beuvardes	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02084	Bézu-le-Guéry	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02085	Bézu-Saint-Germain	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02086	Bichancourt	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02087	Bieuxy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02088	Bièvres	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02089	Billy-sur-Aisne	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02090	Billy-sur-Ourcq	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02094	Blesmes	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02095	Bohain-en-Vermandois	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02096	Bois-lès-Pargny	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02098	Bonneil	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02099	Bonnesvalyn	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02101	Bosmont-sur-Serre	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02102	Bouconville-Vauclair	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02103	Boué	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02105	Bouresches	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02107	Bourguignon-sous-Coucy	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02108	Bourguignon-sous-Montbavin	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée

02	02109	La Bouteille	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02110	Braine	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02111	Brancourt-en-Laonnois	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02112	Brancourt-le-Grand	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02114	Brasles	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02115	Braye-en-Laonnois	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02116	Braye-en-Thiérache	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02118	Braye	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02119	Brécý	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02120	Brenelle	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02121	Breny	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02122	Brie	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02123	Brissay-Choigny	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02124	Brissy-Hamégicourt	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02125	Brumetz	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02126	Brunehamel	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02127	Bruyères-sur-Fère	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02128	Bruyères-et-Montbérault	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02130	Bucilly	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02131	Bucy-le-Long	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02132	Bucy-lès-Cerny	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02133	Bucy-lès-Pierrepont	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02134	Buire	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02135	Buironfosse	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02136	Burelles	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02137	Bussiares	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02138	Buzancy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02139	Caillouël-Crépigny	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02141	La Capelle	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02142	Castres	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02144	Caulaincourt	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02145	Caumont	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02146	Celles-lès-Condé	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02148	Celles-sur-Aisne	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02149	Cerizy	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02150	Cerny-en-Laonnois	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02151	Cerny-lès-Bucy	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02152	Cerseuil	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02153	Cessières-Suzy	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02154	Chacrise	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02155	Chaillevois	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02156	Chalandry	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02157	Chambry	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02158	Chamouille	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02159	Champs	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02160	Chaourse	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée

02	02162	La Chapelle-sur-Chézy	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02163	Charly-sur-Marne	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02164	Le Charmel	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02165	Charmes	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02166	Chartèves	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02167	Chassemy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02168	Château-Thierry	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02169	Châtillon-lès-Sons	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02170	Châtillon-sur-Oise	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02172	Chaudun	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02173	Chauny	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02174	Chavignon	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02175	Chavigny	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02176	Chavonne	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02177	Chérêt	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02178	Chermizy-Ailles	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02180	Chéry-lès-Pouilly	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02181	Chéry-lès-Rozoy	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02182	Chevennes	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02183	Chevregny	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02184	Chevresis-Monceau	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02185	Chézy-en-Orxois	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02186	Chézy-sur-Marne	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02187	Chierry	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02188	Chigny	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02189	Chivres-en-Laonnois	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02190	Chivres-Val	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02191	Chivy-lès-Étouvelles	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02192	Chouy	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02193	Cierges	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02194	Cilly	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02195	Ciry-Salsogne	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02196	Clacy-et-Thierret	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02197	Clairfontaine	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02198	Clamecy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02200	Clermont-les-Fermes	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02201	Cœuvres-et-Valsery	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02203	Coigny	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02204	Coingt	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02205	Colligis-Crandelain	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02206	Colonfay	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02207	Commenchon	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02209	Condé-en-Brie	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02210	Condé-sur-Aisne	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02212	Condren	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02213	Connigis	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02214	Contescourt	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02216	Corcy	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée

02	02217	Coucy-le-Château-Auffrique	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02218	Coucy-lès-Eppes	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02219	Coucy-la-Ville	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02220	Coulonces-Cohan	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02221	Coupru	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02222	Courbes	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02223	Courboin	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02225	Courchamps	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02226	Courmelles	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02227	Courmont	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02230	Couvrelles	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02231	Couvron-et-Aumencourt	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02232	Coyolles	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02233	Cramaille	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02236	Crécy-au-Mont	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02237	Crécy-sur-Serre	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02238	Crépy	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02239	Crézancy	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02240	Croix-Fonsomme	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02241	La Croix-sur-Ourcq	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02242	Crouettes-sur-Marne	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02243	Crouy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02244	Crupilly	02361	Guisse	1. Zone très sous-dotée
02	02245	Cuffies	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02248	Cuirieux	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02249	Cuiry-Housse	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02251	Cuiry-lès-Iviers	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02253	Cuisy-en-Almont	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02254	Cutry	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02255	Cys-la-Commune	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02256	Dagny-Lambercy	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02257	Dallon	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02258	Dammard	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02259	Dampleux	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02260	Danizy	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02261	Dercy	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02262	Deuillet	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02265	Dohis	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02266	Dolignon	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02267	Dommiers	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02268	Domptin	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02269	Dorengt	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02272	Droizy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02274	Ébouleau	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02275	Effry	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée

02	02276	Englancourt	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02277	Épagny	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02278	Éparcy	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02279	Épaux-Bézu	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02280	Épieds	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02282	Eppes	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02283	Erlon	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02284	Erloy	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02286	Esquéhéries	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02287	Essigny-le-Grand	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02288	Essigny-le-Petit	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02289	Essises	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02290	Essômes-sur-Marne	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02292	Étampes-sur-Marne	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02293	Étaves-et-Bocquiaux	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02294	Étouvelles	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02295	Étréaupont	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02296	Étreillers	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02297	Étrépilly	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02298	Étreux	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02302	Faverolles	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02303	Fayet	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02304	La Fère	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02305	Fère-en-Tardenois	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02306	La Ferté-Chevresis	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02307	La Ferté-Milon	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02308	Fesmy-le-Sart	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02309	Festieux	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02310	Fieulaine	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02311	Filain	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02312	La Flamengrie	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02313	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	02361	Guisse	1. Zone très sous-dotée
02	02316	Fleury	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02318	Folembroy	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02319	Fonsomme	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02320	Fontaine-lès-Clercs	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02321	Fontaine-lès-Vervins	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02322	Fontaine-Notre-Dame	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02323	Fontaine-Uterte	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02324	Fontenelle	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02326	Fontenoy	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02328	Fossoy	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire

02	02329	Fourdrain	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02330	Francilly-Selency	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02331	Franqueville	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02332	Fresnes-en-Tardenois	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02333	Fresnes-sous-Coucy	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02334	Fresnoy-le-Grand	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02335	Fressancourt	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02336	Frières-Failloüel	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02337	Froidestrées	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02338	Froidmont-Cohartille	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02340	Gauchy	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02341	Gercy	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02342	Gergny	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02345	Gibercourt	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02346	Gizy	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02347	Gland	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02350	Godelancourt-lès-Pierrepont	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02353	Grandlup-et-Fay	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02354	Grandrieux	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02355	Gricourt	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02356	Grisolles	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02357	Gronard	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02358	Grougis	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02359	Grugies	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02361	Guise	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02362	Guivry	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02363	Guny	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02366	Hannapes	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02367	Happencourt	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02368	Haramont	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02369	Harcigny	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02371	Harly	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02372	Hartennes-et-Taux	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02373	Hary	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02374	Lehaucourt	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02375	Hautevesnes	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02376	Hauteville	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02377	Haution	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02378	La Hérie	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02379	Le Hérie-la-Viéville	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02380	Hinacourt	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02381	Hirson	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02382	Holnon	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02383	Homblières	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02384	Houry	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée

02	02385	Housset	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02386	Iron	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02387	Itancourt	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02388	Iviers	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02390	Jeancourt	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02391	Jeantes	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02392	Joncourt	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02393	Jouaignes	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02395	Jumencourt	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02397	Jussy	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02398	Juvigny	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02400	Laffaux	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02401	Laigny	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02403	Landifay-et-Bertaignemont	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02404	Landouzy-la-Cour	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02405	Landouzy-la-Ville	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02406	Landricourt	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02407	Laniscourt	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02408	Laon	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02410	Largny-sur-Automne	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02411	Latilly	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02412	Launoy	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02413	Laval-en-Laonnois	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02414	Lavaqueresse	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02415	Laversine	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02416	Lemé	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02418	Lerzy	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02419	Leschelle	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02420	Lesdins	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02421	Lesges	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02422	Lesquielles-Saint-Germain	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02423	Leuilly-sous-Coucy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02424	Leury	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02425	Leuze	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02426	Levergies	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02427	Lhuys	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02428	Licy-Clignon	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02429	Lierval	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02430	Liesse-Notre-Dame	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02431	Liez	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02433	Lislet	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02435	Logny-lès-Aubenton	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02438	Longpont	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02441	Louâtre	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02442	Loupeigne	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée

02	02443	Lucy-le-Bocage	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02444	Lugny	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02445	Luzoir	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02446	Ly-Fontaine	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02447	Maast-et-Violaine	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02448	Mâchecourt	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02449	Macogny	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02450	Macquigny	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02451	Magny-la-Fosse	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02452	Maissemy	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02455	Malzy	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02456	Manicamp	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02457	Marchais	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02459	Marcy	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02460	Marcy-sous-Marle	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02461	Marest-Dampcourt	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02462	Mareuil-en-Dôle	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02463	Marfontaine	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02464	Margival	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02465	Marigny-en-Orxois	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02466	Marizy-Sainte-Geneviève	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02467	Marizy-Saint-Mard	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02468	Marle	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02469	Marly-Gomont	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02470	Martigny	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02471	Martigny-Courpierre	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02473	Mayot	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02474	Mennessis	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02476	Mennevret	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02477	Mercin-et-Vaux	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02478	Merlieux-et-Fouquerolles	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02480	Mesbrecourt-Richencourt	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02481	Mesnil-Saint-Laurent	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02483	Mézières-sur-Oise	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02484	Mézy-Moulins	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02485	Missy-aux-Bois	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02486	Missy-lès-Pierrepont	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02487	Missy-sur-Aisne	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02488	Molain	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02489	Molinchart	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02490	Monampeuil	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02491	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02492	Monceau-lès-Leups	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02493	Monceau-le-Waast	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée

02	02494	Monceau-sur-Oise	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02495	Mondrepuis	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02496	Monnes	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02497	Mons-en-Laonnois	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02499	Montbavin	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02500	Montbrehain	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02501	Montchâlons	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02502	Montcornet	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02503	Mont-d'Origny	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02504	Montescourt-Lizerolles	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02505	Montfaucon	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02506	Montgobert	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02507	Montgru-Saint-Hilaire	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02508	Monthenault	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02509	Monthiers	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02510	Monthurel	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02511	Montigny-en-Arrouaise	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02513	Montigny-le-Franc	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02514	Montigny-Lengrain	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02515	Montigny-lès-Condé	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02516	Montigny-sous-Marle	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02517	Montigny-sur-Crécy	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02518	Montlevon	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02519	Montloué	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02522	Mont-Saint-Jean	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02524	Mont-Saint-Père	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02525	Morcourt	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02526	Morgny-en-Thiérange	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02527	Morsain	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02528	Mortefontaine	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02529	Mortiers	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02531	Moussy-Verneuil	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02532	Moÿ-de-l'Aisne	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02533	Muret-et-Crouettes	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02535	Nampcelles-la-Cour	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02536	Nampteuil-sous-Muret	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02537	Nanteuil-la-Fosse	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02538	Nanteuil-Notre-Dame	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02540	Nesles-la-Montagne	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02542	Neuflieux	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02543	Neuilly-Saint-Front	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02544	Neuve-Maison	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02545	La Neuville-Bosmont	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02546	La Neuville-en-Beine	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02547	La Neuville-Housset	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02548	La Neuville-lès-Dorengt	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée

02	02549	Neuville-Saint-Amand	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02550	Neuville-sur-Ailette	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02551	Neuville-sur-Margival	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02552	Neuville	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02554	Nogentel	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02555	Nogent-l'Artaud	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02556	Noircourt	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02557	Noroy-sur-Ourcq	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02559	Nouvion-et-Catillon	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02560	Nouvion-le-Comte	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02561	Nouvion-le-Vineux	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02562	Nouvion-Vingré	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02563	Noyales	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02564	Bernois-le-Château	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02566	Ognes	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02567	Ohis	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02568	Oigny-en-Valois	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02569	Oisy	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02571	Omissy	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02573	Orgeval	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02574	Origny-en-Thiérache	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02575	Origny-Sainte-Benoite	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02576	Osly-Courtil	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02577	Ostel	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02579	Oulchy-la-Ville	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02580	Oulchy-le-Château	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02583	Pancy-Courtecon	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02584	Papleux	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02585	Parcy-et-Tigny	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02586	Parfondeval	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02587	Parfondru	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02589	Pargny-Filain	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02591	Pargny-les-Bois	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02592	Parpeville	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02593	Pasly	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02594	Passy-en-Valois	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02596	Pavant	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02598	Pernant	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02599	Pierremande	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02600	Pierrepoint	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02602	Pinon	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02605	Pleine-Selve	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02606	Le Plessier-Huleu	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02607	Ploisy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02608	Plomion	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée

02	02609	Poyart-et-Vaurseine	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02610	Pommiers	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02612	Pont-Arcy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02614	Pontru	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02615	Pontruet	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02616	Pont-Saint-Mard	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02617	Pouilly-sur-Serre	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02618	Prémont	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02619	Prémontre	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02620	Presles-et-Boves	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02621	Presles-et-Thierry	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02622	Priez	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02623	Prisces	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02624	Proisy	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02625	Proix	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02628	Puiseux-en-Retz	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02629	Puisieux-et-Clanlieu	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02631	Quierzy	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02632	Quincy-Basse	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02634	Raillimont	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02635	Ramicourt	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02636	Regny	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02637	Remaucourt	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02638	Remies	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02639	Remigny	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02640	Renansart	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02641	Renneval	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02642	Résigny	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02643	Ressons-le-Long	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02648	Ribemont	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02649	Rocourt-Saint-Martin	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02651	Rogécourt	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02652	Rogny	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02653	Romeny-sur-Marne	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02654	Romery	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02655	Ronchères	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02657	Rougeries	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02658	Roupy	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02659	Rouvroy	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02660	Rouvroy-sur-Serre	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02661	Royaucourt-et-Chailvet	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02662	Rozet-Saint-Albin	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02663	Rozières-sur-Crise	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02665	Grand-Rozoy	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02666	Rozoy-sur-Serre	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02667	Saconin-et-Breuil	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée

02	02668	Sains-Richaumont	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02670	Saint-Algis	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02671	Saint-Aubin	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02672	Saint-Bandry	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02673	Saint-Christophe-à-Berry	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02674	Saint-Clément	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02677	Saint-Eugène	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02678	Sainte-Geneviève	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02679	Saint-Gengoulph	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02680	Saint-Gobain	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02681	Saint-Gobert	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02682	Saint-Mard	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02684	Saint-Michel	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02685	Saint-Nicolas-aux-Bois	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02686	Saint-Paul-aux-Bois	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02687	Saint-Pierre-Aigle	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02688	Saint-Pierre-lès-Franqueville	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02689	Saint-Pierremont	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02691	Saint-Quentin	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02693	Saint-Rémy-Blanzy	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02697	Samoussy	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02698	Sancy-les-Cheminots	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02699	Saponay	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02701	Saulchery	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02702	Savy	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02703	Seboncourt	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02704	Selens	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02706	Septmonts	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02707	Septvaux	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02708	Sequehart	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02710	Seraucourt-le-Grand	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02711	Serches	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02712	Sergy	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02713	Seringes-et-Nesles	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02714	Sermoise	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02716	Servais	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02717	Séry-lès-Mézières	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02718	Silly-la-Poterie	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02719	Sinceny	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02721	Sissy	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02722	Soissons	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02723	Soize	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02724	Sommelans	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02725	Sommeron	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	02727	Sons-et-Ronchères	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02728	Sorbais	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée

02	02729	Soucy	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02730	Soupir	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02731	Le Sourd	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02732	Surfontaine	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02734	Taillefontaine	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02736	Tartiers	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02737	Tavaux-et-Pontséricourt	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02738	Tergnier	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02739	Terny-Sorny	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02740	Thenailles	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02741	Thenelles	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02742	Thiernu	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02744	Torcy-en-Valois	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02745	Toulis-et-Attencourt	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02746	Travecy	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02749	Troësnes	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02750	Trosly-Loire	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02751	Trucy	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02753	Tupigny	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02754	Ugny-le-Gay	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02755	Urcel	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02756	Urvillers	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02757	Vadencourt	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02758	Vailly-sur-Aisne	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02759	La Vallée-au-Blé	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02760	La Vallée-Mulâtre	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02762	Vassens	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02763	Vasseny	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02765	Vaucelles-et-Beffecourt	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02766	Vaudesson	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02767	Vauxrezis	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02768	Vauxaillon	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	02769	Vaux-Andigny	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02770	Vauxbuin	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02772	Vaux-en-Vermandois	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02774	Vendelles	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02775	Vendeuil	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02779	Vénérolles	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	02780	Venizel	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02781	Verdilly	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02782	Le Verguier	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02783	Grand-Verly	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02784	Petit-Verly	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	02785	Vermand	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
02	02786	Verneuil-sous-Coucy	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée

02	02787	Verneuil-sur-Serre	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02788	Versigny	02738	Tergnier	1. Zone très sous-dotée
02	02789	Vervins	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02790	Vesles-et-Caumont	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02791	Veslud	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02792	Veully-la-Poterie	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02793	Vézaponin	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02795	Vic-sur-Aisne	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	02796	Vichel-Nanteuil	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02799	Vierzy	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02800	Viffort	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	02801	Vigneux-Hocquet	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02804	Villemontoire	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02805	Villeneuve-Saint-Germain	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02806	Villeneuve-sur-Fère	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02807	Villequier-Aumont	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02810	Villers-Cotterêts	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02812	Villers-Hélon	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02813	Villers-le-Sec	02340	Gauchy	1. Zone très sous-dotée
02	02814	Villers-lès-Guise	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02816	Villers-sur-Fère	02305	Fère-en-Tardenois	1. Zone très sous-dotée
02	02818	Villiers-Saint-Denis	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	02819	Vincy-Reuil-et-Magny	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02820	Viry-Nouveau	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	02821	Vivaise	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02822	Vivières	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	02823	Voharies	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02824	Vorges	02408	Laon	1. Zone très sous-dotée
02	02826	Voulpaix	02789	Vervins	1. Zone très sous-dotée
02	02827	Voyenne	02468	Marle	1. Zone très sous-dotée
02	02828	Vregny	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02829	Vuillery	02722	Soissons	2. Zone sous-dotée
02	02831	Watigny	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02832	Wiège-Faty	02361	Guise	1. Zone très sous-dotée
02	02833	Wimy	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	02834	Wissignicourt	02018	Anizy-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
02	08015	Antheny	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08016	Aouste	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08030	Auge	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08037	Auvillers-les-Forges	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08069	Blanchefosse-et-Bay	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08073	Bossus-lès-Rumigny	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08087	Brognon	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08100	Champlin	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08154	Estrebay	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08156	Éteignières	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08167	La Férée	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée

02	08169	Flaignes-Havys	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08172	Fligny	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08182	Le Fréty	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08189	Girondelle	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08208	Hannappes	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08254	Liart	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08257	Logny-Bogny	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08277	Marlemont	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08282	Maubert-Fontaine	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08318	La Neuville-aux-Joûtes	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08319	Neuville-lez-Beaulieu	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08344	Prez	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08360	Renneville	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08373	Rumigny	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08420	Signy-le-Petit	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08440	Tarzy	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	08465	Vaux-lès-Rubigny	02381	Hirson	1. Zone très sous-dotée
02	51085	Le Breuil	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	51416	Orbais-l'Abbaye	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	51639	La Ville-sous-Orbais	02168	Château-Thierry	3. Zone intermédiaire
02	59061	Beaurepaire-sur-Sambre	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	59118	Busigny	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	59241	Floyon	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	59333	Larouillies	02141	La Capelle	1. Zone très sous-dotée
02	59382	Maretz	02095	Bohain-en-Vermandois	1. Zone très sous-dotée
02	59474	Prisches	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	1. Zone très sous-dotée
02	60021	Appilly	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	60031	Autheuil-en-Valois	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	60032	Autrêches	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	60052	Beaugies-sous-Bois	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	60072	Bitry	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	60083	Bonneuil-en-Valois	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	60094	Boursonne	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	60171	Courtieux	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	60207	Éméville	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	60320	Ivors	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	60380	Mareuil-sur-Ourcq	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	60385	Marolles	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	60410	Mondescourt	02173	Chauny	1. Zone très sous-dotée
02	60445	Nampcel	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	60448	Neufchelles	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	60593	Saint-Pierre-lès-Bitry	02795	Vic-sur-Aisne	1. Zone très sous-dotée
02	60658	Vauciennes	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	60672	Vez	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée

02	60679	La Villeneuve-sous-Thury	02810	Villers-Cotterêts	2. Zone sous-dotée
02	77024	Bassevelle	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	77117	Citry	02163	Charly-sur-Marne	1. Zone très sous-dotée
02	80629	Pœuilly	02691	Saint-Quentin	3. Zone intermédiaire
59	02030	Aubenchaul-aux-Bois	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02057	Beaurevoir	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02065	Bellicourt	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02100	Bony	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02143	Le Catelet	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02291	Estrées	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02352	Gouy	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02539	Nauroy	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02647	Ribeauville	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	02650	Rocquigny	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	02683	Saint-Martin-Rivière	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	02709	Serain	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02776	Vendhuile	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	02830	Wassigny	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59001	Abancourt	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59002	Abcon	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59003	Aibes	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59004	Aix-en-Pévèle	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59005	Allennes-les-Marais	59011	Annœullin	2. Zone sous-dotée
59	59006	Amfroipret	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59007	Anhiers	59327	Lallaing	1. Zone très sous-dotée
59	59008	Aniche	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59009	Villeneuve-d'Ascq	59009	Villeneuve-d'Ascq	3. Zone intermédiaire
59	59010	Anneux	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59011	Annœullin	59011	Annœullin	2. Zone sous-dotée
59	59012	Anor	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59013	Anstaing	59009	Villeneuve-d'Ascq	3. Zone intermédiaire
59	59014	Anzin	59014	Anzin	3. Zone intermédiaire
59	59015	Arleux	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	59016	Armbouts-Cappel	59131	Cappelle-la-Grande	3. Zone intermédiaire
59	59017	Armentières	59017	Armentières	1. Zone très sous-dotée
59	59018	Arnèke	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59019	Artres	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes	3. Zone intermédiaire
59	59021	Assevent	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59022	Attiches	59560	Seclin	3. Zone intermédiaire
59	59023	Aubenchaul-au-Bac	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	59024	Auberchicourt	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59026	Aubigny-au-Bac	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59027	Aubry-du-Hainaut	59459	Petite-Forêt	2. Zone sous-dotée
59	59028	Auby	59028	Auby	2. Zone sous-dotée

59	59029	Auchy-lez-Orchies	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59031	Audignies	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes	3. Zone intermédiaire
59	59033	Aulnoye-Aymeries	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59034	Avelin	59560	Seclin	3. Zone intermédiaire
59	59035	Avesnelles	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59037	Avesnes-les-Aubert	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59038	Avesnes-le-Sec	59179	Douchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
59	59039	Awoingt	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59041	Bachant	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59042	Bachy	59168	Cysoing	3. Zone intermédiaire
59	59043	Bailleul	59043	Bailleul	2. Zone sous-dotée
59	59044	Baisieux	59299	Hem	3. Zone intermédiaire
59	59045	Baives	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59046	Bambecque	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59047	Banteux	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59048	Bantigny	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59049	Bantouzelle	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59050	Bas-Lieu	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59051	La Bassée	59051	La Bassée	3. Zone intermédiaire
59	59053	Bavay	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59054	Bavinchove	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59055	Bazuel	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59056	Beaucamps-Ligny	59653	Wavrin	3. Zone intermédiaire
59	59057	Beaumont-en-Cambrésis	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59058	Beaufort	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59059	Beaumont-en-Cambrésis	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59060	Beaurain	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59062	Beaurieux	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59063	Beauvois-en-Cambrésis	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59064	Bellaing	59459	Petite-Forêt	2. Zone sous-dotée
59	59065	Bellignies	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59066	Bérelles	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59067	Bergues	59067	Bergues	2. Zone sous-dotée
59	59068	Berlaimont	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59069	Bermerain	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59070	Bermeries	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59071	Bersée	59466	Pont-à-Marcq	3. Zone intermédiaire
59	59072	Bersillies	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59073	Berthen	59043	Bailleul	2. Zone sous-dotée
59	59074	Bertry	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59075	Béthencourt	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée

59	59076	Bettignies	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59077	Bettrechies	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59078	Beugnies	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59079	Beuvrages	59014	Anzin	3. Zone intermédiaire
59	59080	Beuvry-la-Forêt	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59081	Béwillers	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59082	Bierne	59067	Bergues	2. Zone sous-dotée
59	59083	Bissezeele	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59085	Blécourt	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59086	Boeschepe	59580	Steenvoorde	2. Zone sous-dotée
59	59089	Bollezeele	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59090	Bondues	59090	Bondues	5. Zone non prioritaire
59	59091	Borre	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59092	Bouchain	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59093	Boulogne-sur-Helpe	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59094	Bourbourg	59094	Bourbourg	1. Zone très sous-dotée
59	59096	Bourghelles	59168	Cysoing	3. Zone intermédiaire
59	59098	Bousbecque	59352	Linselles	2. Zone sous-dotée
59	59099	Bousies	59331	Landrecies	1. Zone très sous-dotée
59	59100	Bousignies	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59101	Bousignies-sur-Roc	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59102	Boussières-en-Cambrésis	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59103	Boussières-sur-Sambre	59291	Hautmont	1. Zone très sous-dotée
59	59104	Boussois	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59105	Bouvignies	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59106	Bouvines	59168	Cysoing	3. Zone intermédiaire
59	59107	Bray-Dunes	59155	Coudekerque-Branche	3. Zone intermédiaire
59	59108	Briastre	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59109	Brillon	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59110	Brouckerque	59094	Bourbourg	1. Zone très sous-dotée
59	59112	Bruay-sur-l'Escaut	59112	Bruay-sur-l'Escaut	3. Zone intermédiaire
59	59113	Bruille-lez-Marchiennes	59574	Somain	1. Zone très sous-dotée
59	59114	Bruille-Saint-Amand	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59115	Brunémont	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	59116	Bry	59383	Marly	3. Zone intermédiaire
59	59117	Bugnicourt	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	59119	Buysscheure	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59120	Caëstre	59580	Steenvoorde	2. Zone sous-dotée
59	59121	Cagnoncles	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59122	Cambrai	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59124	Camphin-en-Pévèle	59299	Hem	3. Zone intermédiaire
59	59125	Cantaing-sur-Escaut	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59126	Cantin	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée

59	59127	Capelle	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59128	Capinghem	59328	Lambersart	3. Zone intermédiaire
59	59129	Cappelle-en-Pévèle	59586	Templeuve-en-Pévèle	3. Zone intermédiaire
59	59130	Cappelle-Brouck	59094	Bourbourg	1. Zone très sous-dotée
59	59131	Cappelle-la-Grande	59131	Cappelle-la-Grande	3. Zone intermédiaire
59	59132	Carnières	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59133	Carnin	59011	Annœullin	2. Zone sous-dotée
59	59134	Cartignies	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59135	Cassel	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59137	Catillon-sur-Sambre	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59138	Cattenières	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59139	Caudry	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59140	Caullery	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59141	Cauroir	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59142	Cerfontaine	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59143	La Chapelle-d'Armentières	59143	La Chapelle-d'Armentières	4. Zone très dotée
59	59144	Château-l'Abbaye	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59145	Chemy	59560	Seclin	3. Zone intermédiaire
59	59146	Chéreng	59009	Villeneuve-d'Ascq	3. Zone intermédiaire
59	59147	Choisies	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59148	Clairfayts	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59149	Clary	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59150	Cobrieux	59168	Cysoing	3. Zone intermédiaire
59	59151	Colleret	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59152	Comines	59152	Comines	1. Zone très sous-dotée
59	59153	Condé-sur-l'Escaut	59153	Condé-sur-l'Escaut	1. Zone très sous-dotée
59	59155	Coudekerque-Branche	59155	Coudekerque-Branche	3. Zone intermédiaire
59	59156	Courchelettes	59329	Lambres-lez-Douai	1. Zone très sous-dotée
59	59157	Cousolre	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59158	Coutiches	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59159	Craywick	59273	Gravelines	1. Zone très sous-dotée
59	59160	Crespin	59153	Condé-sur-l'Escaut	1. Zone très sous-dotée
59	59161	Crèvecœur-sur-l'Escaut	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59162	Crochte	59067	Bergues	2. Zone sous-dotée
59	59163	Croix	59163	Croix	3. Zone intermédiaire
59	59164	Croix-Caluyau	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59165	Cuincy	59234	Flers-en-Escrebieux	3. Zone intermédiaire

59	59166	Curgies	59383	Marly	3. Zone intermédiaire
59	59167	Cuvillers	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59168	Cysoing	59168	Cysoing	3. Zone intermédiaire
59	59169	Damousies	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59170	Dechy	59170	Dechy	1. Zone très sous-dotée
59	59171	Dehéries	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59172	Denain	59172	Denain	1. Zone très sous-dotée
59	59173	Deûlémont	59152	Comines	1. Zone très sous-dotée
59	59174	Dimechaux	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59175	Dimont	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59177	Dompierre-sur-Helpe	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59178	Douai	59178	Douai	1. Zone très sous-dotée
59	59179	Douchy-les-Mines	59179	Douchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
59	59180	Le Doulieu	59212	Estaires	3. Zone intermédiaire
59	59181	Dourlers	59291	Hautmont	1. Zone très sous-dotée
59	59182	Drincham	59094	Bourbourg	1. Zone très sous-dotée
59	59183	Dunkerque	59183	Dunkerque	3. Zone intermédiaire
59	59185	Écaillon	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59186	Eccles	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59187	Éclaiibes	59291	Hautmont	1. Zone très sous-dotée
59	59188	Écuélin	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59189	Eecke	59580	Steenvoorde	2. Zone sous-dotée
59	59190	Élesmes	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59191	Élincourt	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59192	Émerchicourt	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59193	Emmerin	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59194	Englefontaine	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59195	Englos	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59196	Ennetières-en-Weppes	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59197	Ennevelin	59586	Templeuve-en-Pévèle	3. Zone intermédiaire
59	59198	Eppe-Sauvage	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59199	Erchin	59170	Dechy	1. Zone très sous-dotée
59	59200	Eringhem	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59201	Erquinghem-le-Sec	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59202	Erquinghem-Lys	59431	Nieppe	3. Zone intermédiaire
59	59203	Erre	59574	Somain	1. Zone très sous-dotée
59	59204	Escarmain	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59205	Escaudain	59205	Escaudain	1. Zone très sous-dotée
59	59206	Escaudœuvres	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59207	Escoutpont	59112	Bruay-sur-l'Escaut	3. Zone intermédiaire
59	59208	Escobecques	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59209	Esnes	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59210	Esquelbecq	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59212	Estaires	59212	Estaires	3. Zone intermédiaire
59	59213	Estourmel	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59214	Estrées	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée

59	59215	Estreux	59544	Saint-Saulve	3. Zone intermédiaire
59	59216	Eswars	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59217	Eth	59383	Marly	3. Zone intermédiaire
59	59218	Étrœungt	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59219	Estrun	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59220	Faches-Thumesnil	59220	Faches-Thumesnil	1. Zone très sous-dotée
59	59221	Famars	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes	3. Zone intermédiaire
59	59223	Le Favril	59331	Landrecies	1. Zone très sous-dotée
59	59224	Féchain	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59225	Feignies	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59226	Felleries	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59227	Fenain	59574	Somain	1. Zone très sous-dotée
59	59228	Férin	59329	Lambres-lez-Douai	1. Zone très sous-dotée
59	59229	Féron	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59230	Ferrière-la-Grande	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59231	Ferrière-la-Petite	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59232	La Flamengrie	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59233	Flaumont-Waudrechies	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59234	Flers-en-Escrebieux	59234	Flers-en-Escrebieux	3. Zone intermédiaire
59	59236	Flesquières	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59237	Flêtre	59043	Bailleul	2. Zone sous-dotée
59	59238	Flines-lès-Mortagne	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59239	Flines-lez-Raches	59239	Flines-lez-Raches	1. Zone très sous-dotée
59	59240	Floursies	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59242	Fontaine-au-Bois	59331	Landrecies	1. Zone très sous-dotée
59	59243	Fontaine-au-Pire	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59244	Fontaine-Notre-Dame	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59246	Forest-en-Cambrésis	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59247	Forest-sur-Marque	59009	Villeneuve-d'Ascq	3. Zone intermédiaire
59	59249	Fourmies	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59250	Fournes-en-Weppes	59653	Wavrin	3. Zone intermédiaire
59	59251	Frasnoy	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59252	Frelinghien	59317	Houplines	3. Zone intermédiaire
59	59253	Fresnes-sur-Escaut	59153	Condé-sur-l'Escaut	1. Zone très sous-dotée
59	59254	Fressain	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59255	Fressies	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59256	Fretin	59586	Templeuve-en-Pévèle	3. Zone intermédiaire
59	59258	Genech	59586	Templeuve-en-Pévèle	3. Zone intermédiaire
59	59259	Ghissignies	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59260	Ghyvelde	59155	Coudekerque-	3. Zone intermédiaire

				Branche	
59	59261	Glageon	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59262	Godewaersvelde	59580	Steenvoorde	2. Zone sous-dotée
59	59263	Gœulzin	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	59264	Gognies-Chaussée	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59265	Gommegnies	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59266	Gondécourt	59011	Annœullin	2. Zone sous-dotée
59	59267	Gonnelieu	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59268	La Gorgue	59268	La Gorgue	3. Zone intermédiaire
59	59269	Gouzeaucourt	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59270	Grand-Fayt	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59271	Grande-Synthe	59271	Grande-Synthe	3. Zone intermédiaire
59	59272	Grand-Fort-Philippe	59273	Gravelines	1. Zone très sous-dotée
59	59273	Gravelines	59273	Gravelines	1. Zone très sous-dotée
59	59274	La Groise	59331	Landrecies	1. Zone très sous-dotée
59	59275	Gruson	59009	Villeneuve-d'Ascq	3. Zone intermédiaire
59	59276	Guesnain	59170	Dechy	1. Zone très sous-dotée
59	59277	Gussignies	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59278	Hallennes-lez-Haubourdin	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59279	Halluin	59279	Halluin	1. Zone très sous-dotée
59	59280	Hamel	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	59281	Hantay	59051	La Bassée	3. Zone intermédiaire
59	59282	Hardifort	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59283	Hargnies	59291	Hautmont	1. Zone très sous-dotée
59	59284	Hasnon	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59285	Haspres	59179	Douchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
59	59286	Haubourdin	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59287	Haucourt-en-Cambrésis	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59288	Haulchin	59172	Denain	1. Zone très sous-dotée
59	59289	Haussy	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59290	Haut-Lieu	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59291	Hautmont	59291	Hautmont	1. Zone très sous-dotée
59	59292	Haveluy	59172	Denain	1. Zone très sous-dotée
59	59293	Haverskerque	59400	Merville	3. Zone intermédiaire
59	59294	Haynecourt	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59295	Hazebrouck	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59296	Hecq	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59297	Hélesmes	59205	Escaudain	1. Zone très sous-dotée
59	59299	Hem	59299	Hem	3. Zone intermédiaire
59	59300	Hem-Lenglet	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59301	Hergnies	59616	Vieux-Condé	1. Zone très sous-dotée
59	59302	Hérin	59459	Petite-Forêt	2. Zone sous-dotée
59	59304	Herrin	59011	Annœullin	2. Zone sous-dotée
59	59305	Herzeele	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59306	Hestrud	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée

59	59308	Hondeghem	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59309	Hondschoote	59309	Hondschoote	1. Zone très sous-dotée
59	59310	Hon-Hergies	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59311	Honnechy	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59312	Honnecourt-sur-Escout	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59313	Hordain	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59314	Hornaing	59205	Escaudain	1. Zone très sous-dotée
59	59315	Houdain-lez-Bavay	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59316	Houplin-Ancoisne	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59317	Houplines	59317	Houplines	3. Zone intermédiaire
59	59318	Houtkerque	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59319	Hoymille	59067	Bergues	2. Zone sous-dotée
59	59320	Illies	59051	La Bassée	3. Zone intermédiaire
59	59321	Inchy	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59322	Iwuy	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59323	Jenlain	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59324	Jeumont	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59325	Jolimetz	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59326	Killem	59309	Hondschoote	1. Zone très sous-dotée
59	59327	Lallaing	59327	Lallaing	1. Zone très sous-dotée
59	59328	Lambersart	59328	Lambersart	3. Zone intermédiaire
59	59329	Lambres-lez-Douai	59329	Lambres-lez-Douai	1. Zone très sous-dotée
59	59330	Landas	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59331	Landrecies	59331	Landrecies	1. Zone très sous-dotée
59	59332	Lannoy	59367	Lys-lez-Lannoy	2. Zone sous-dotée
59	59334	Lauwin-Planque	59234	Flers-en-Escrebieux	3. Zone intermédiaire
59	59335	Lecelles	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59336	Lécluse	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	59338	Ledringhem	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59339	Leers	59339	Leers	1. Zone très sous-dotée
59	59340	Leffrinckoucke	59155	Coudekerque-Branche	3. Zone intermédiaire
59	59341	Lesdain	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59342	Lez-Fontaine	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59343	Lesquin	59343	Lesquin	5. Zone non prioritaire
59	59344	Leval	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59345	Lewarde	59170	Dechy	1. Zone très sous-dotée
59	59346	Lezennes	59507	Ronchin	4. Zone très dotée
59	59347	Liessies	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59348	Lieu-Saint-Amand	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59349	Ligny-en-Cambrésis	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59350	Lille	59350	Lille	3. Zone intermédiaire
59	59351	Limont-Fontaine	59291	Hautmont	1. Zone très sous-dotée
59	59352	Linselles	59352	Linselles	2. Zone sous-dotée

59	59353	Locquignol	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59354	Loffre	59170	Dechy	1. Zone très sous-dotée
59	59356	Lompret	59328	Lambersart	3. Zone intermédiaire
59	59357	La Longueville	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59358	Looberghe	59094	Bourbourg	1. Zone très sous-dotée
59	59359	Loon-Plage	59273	Gravelines	1. Zone très sous-dotée
59	59360	Loos	59360	Loos	1. Zone très sous-dotée
59	59361	Lourches	59179	Douchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
59	59363	Louvignies-Quesnoy	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59364	Louvil	59168	Cysoing	3. Zone intermédiaire
59	59365	Louvroil	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59367	Lys-lez-Lannoy	59367	Lys-lez-Lannoy	2. Zone sous-dotée
59	59368	La Madeleine	59368	La Madeleine	3. Zone intermédiaire
59	59369	Maing	59603	Trith-Saint-Léger	2. Zone sous-dotée
59	59370	Mairieux	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59371	Le Maisnil	59653	Wavrin	3. Zone intermédiaire
59	59372	Malincourt	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59374	Marbaix	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59375	Marchiennes	59375	Marchiennes	1. Zone très sous-dotée
59	59377	Marcoing	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59378	Marcq-en-Barœul	59378	Marcq-en-Barœul	3. Zone intermédiaire
59	59379	Marcq-en-Ostrevent	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59381	Maresches	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes	3. Zone intermédiaire
59	59383	Marly	59383	Marly	3. Zone intermédiaire
59	59384	Maroilles	59331	Landrecies	1. Zone très sous-dotée
59	59385	Marpent	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59386	Marquette-lez-Lille	59386	Marquette-lez-Lille	4. Zone très dotée
59	59387	Marquette-en-Ostrevant	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59388	Marquillies	59051	La Bassée	3. Zone intermédiaire
59	59389	Masnières	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59390	Masny	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59391	Mastaing	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59392	Maubeuge	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59393	Maulde	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59394	Maurois	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59395	Mazinghien	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59396	Mecquignies	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59397	Merckeghem	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59398	Mérignies	59466	Pont-à-Marcq	3. Zone intermédiaire
59	59399	Merris	59043	Bailleul	2. Zone sous-dotée
59	59400	Merville	59400	Merville	3. Zone intermédiaire
59	59401	Méteren	59043	Bailleul	2. Zone sous-dotée
59	59403	Millonfosse	59526	Saint-Amand-les-	1. Zone très sous-dotée

				Eaux	
59	59405	Mœuvres	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59406	Monceau-Saint-Waast	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59407	Monchaux-sur-Écaillon	59603	Trith-Saint-Léger	2. Zone sous-dotée
59	59409	Monchecourt	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59410	Mons-en-Barœul	59410	Mons-en-Barœul	3. Zone intermédiaire
59	59412	Montay	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59413	Montigny-en-Cambrésis	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59414	Montigny-en-Ostrevent	59327	Lallaing	1. Zone très sous-dotée
59	59415	Montrécourt	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59416	Morbecque	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59418	Mortagne-du-Nord	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59419	Mouchin	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59420	Moustier-en-Fagne	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59421	Mouvoux	59421	Mouvoux	4. Zone très dotée
59	59422	Naves	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59423	Neuf-Berquin	59400	Merville	3. Zone intermédiaire
59	59424	Neuf-Mesnil	59291	Hautmont	1. Zone très sous-dotée
59	59425	Neuville-en-Avesnois	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59426	Neuville-en-Ferrain	59426	Neuville-en-Ferrain	5. Zone non prioritaire
59	59428	Neuville-Saint-Rémy	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59429	Neuville-sur-Escaut	59179	Douchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
59	59430	Neuvilly	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59431	Nieppe	59431	Nieppe	3. Zone intermédiaire
59	59432	Niergnies	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59434	Nivelle	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59435	Nomain	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59436	Noordpeene	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59437	Noyelles-lès-Seclin	59648	Wattignies	2. Zone sous-dotée
59	59438	Noyelles-sur-Escaut	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59439	Noyelles-sur-Sambre	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59440	Noyelles-sur-Selle	59179	Douchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
59	59441	Obies	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59442	Obrechies	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59443	Ochtezeele	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59444	Odomez	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59445	Ohain	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59446	Oisy	59172	Denain	1. Zone très sous-dotée
59	59447	Onnaing	59544	Saint-Saulve	3. Zone intermédiaire
59	59448	Oost-Cappel	59309	Hondschoote	1. Zone très sous-dotée
59	59449	Orchies	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59450	Ors	59331	Landrecies	1. Zone très sous-dotée
59	59451	Orsinval	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59452	Ostricourt	59452	Ostricourt	1. Zone très sous-dotée

59	59453	Oudezeele	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59454	Oxelaëre	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59455	Pailencourt	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59456	Pecquencourt	59327	Lallaing	1. Zone très sous-dotée
59	59457	Pérenchies	59328	Lambersart	3. Zone intermédiaire
59	59458	Péronne-en-Mélantois	59586	Templeuve-en-Pévèle	3. Zone intermédiaire
59	59459	Petite-Forêt	59459	Petite-Forêt	2. Zone sous-dotée
59	59461	Petit-Fayt	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59462	Phalempin	59560	Seclin	3. Zone intermédiaire
59	59463	Pitgam	59094	Bourbourg	1. Zone très sous-dotée
59	59464	Poix-du-Nord	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59465	Pommereuil	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59466	Pont-à-Marcq	59466	Pont-à-Marcq	3. Zone intermédiaire
59	59467	Pont-sur-Sambre	59033	Aulnoy-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59468	Potelle	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59469	Pradelles	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59470	Prêmesques	59328	Lambersart	3. Zone intermédiaire
59	59471	Préseau	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes	3. Zone intermédiaire
59	59472	Preux-au-Bois	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59473	Preux-au-Sart	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59475	Prouvy	59603	Trith-Saint-Léger	2. Zone sous-dotée
59	59476	Proville	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59478	Quaëdypre	59067	Bergues	2. Zone sous-dotée
59	59479	Quarouble	59544	Saint-Saulve	3. Zone intermédiaire
59	59480	Quérénaing	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes	3. Zone intermédiaire
59	59481	Le Quesnoy	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59482	Quesnoy-sur-Deûle	59636	Wambrechies	4. Zone très dotée
59	59483	Quiévelon	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59484	Quiévreachain	59544	Saint-Saulve	3. Zone intermédiaire
59	59485	Quiévy	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59486	Râches	59327	Lallaing	1. Zone très sous-dotée
59	59487	Radinghem-en-Weppes	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59488	Raillencourt-Sainte-olle	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59490	Rainsars	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59491	Raismes	59491	Raismes	3. Zone intermédiaire
59	59492	Ramillies	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59493	Ramousies	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59494	Raucourt-au-Bois	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59495	Recquignies	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59496	Rejet-de-Beaulieu	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59498	Reumont	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59499	Rexpoëde	59309	Hondschoote	1. Zone très sous-dotée

59	59500	Ribécourt-la-Tour	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59501	Rieulay	59574	Somain	1. Zone très sous-dotée
59	59502	Rieux-en-Cambrésis	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59503	Robersart	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59504	Rœulx	59205	Escaudain	1. Zone très sous-dotée
59	59505	Rombies-et-Marchipont	59544	Saint-Saulve	3. Zone intermédiaire
59	59506	Romerles	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59507	Ronchin	59507	Ronchin	4. Zone très dotée
59	59508	Roncq	59508	Roncq	4. Zone très dotée
59	59509	Roost-Warendin	59028	Auby	2. Zone sous-dotée
59	59511	Rosult	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59512	Roubaix	59512	Roubaix	2. Zone sous-dotée
59	59513	Roucourt	59170	Dechy	1. Zone très sous-dotée
59	59514	Rousies	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59515	Rouvignies	59172	Denain	1. Zone très sous-dotée
59	59516	Rubrouck	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59517	Les Rues-des-Vignes	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59518	Ruesnes	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59519	Rumegies	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59520	Rumilly-en-Cambrésis	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59521	Sailly-lez-Cambrai	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59522	Sailly-lez-Lannoy	59299	Hem	3. Zone intermédiaire
59	59523	Sainghin-en-Mélantois	59168	Cysoing	3. Zone intermédiaire
59	59524	Sainghin-en-Weppes	59653	Wavrin	3. Zone intermédiaire
59	59525	Sains-du-Nord	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59526	Saint-Amand-les-Eaux	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59527	Saint-André-lez-Lille	59527	Saint-André-lez-Lille	3. Zone intermédiaire
59	59528	Saint-Aubert	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59529	Saint-Aubin	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59530	Saint-Aybert	59153	Condé-sur-l'Escaut	1. Zone très sous-dotée
59	59531	Saint-Benin	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59532	Saint-Georges-sur-l'Aa	59094	Bourbourg	1. Zone très sous-dotée
59	59533	Saint-Hilaire-lez-Cambrai	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59534	Saint-Hilaire-sur-Helpe	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59535	Saint-Jans-Cappel	59043	Bailleul	2. Zone sous-dotée
59	59536	Sainte-Marie-Cappel	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59537	Saint-Martin-sur-Écaillon	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59539	Saint-Pierre-Brouck	59094	Bourbourg	1. Zone très sous-dotée
59	59541	Saint-Python	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59542	Saint-Remy-Chaussée	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée

59	59543	Saint-Remy-du-Nord	59291	Hautmont	1. Zone très sous-dotée
59	59544	Saint-Saulve	59544	Saint-Saulve	3. Zone intermédiaire
59	59545	Saint-Souplet	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59546	Saint-Sylvestre-Cappel	59580	Steenvoorde	2. Zone sous-dotée
59	59547	Saint-Vaast-en-Cambrésis	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59548	Saint-Waast	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59549	Salesches	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59550	Salomé	59051	La Bassée	3. Zone intermédiaire
59	59551	Saméon	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59552	Sancourt	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59553	Santes	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59554	Sars-et-Rosières	59449	Orchies	3. Zone intermédiaire
59	59555	Sars-Poteries	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59556	Sassegnies	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59557	Saultain	59383	Marly	3. Zone intermédiaire
59	59558	Saulzoir	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59559	Sebourg	59383	Marly	3. Zone intermédiaire
59	59560	Seclin	59560	Seclin	3. Zone intermédiaire
59	59562	Sémeries	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59563	Semousies	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59564	La Sentinelle	59603	Trith-Saint-Léger	2. Zone sous-dotée
59	59565	Sepmeries	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes	3. Zone intermédiaire
59	59566	Sequedin	59286	Haubourdin	3. Zone intermédiaire
59	59567	Séranvillers-Forenville	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59568	Sercus	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59569	Sin-le-Noble	59569	Sin-le-Noble	2. Zone sous-dotée
59	59570	Socx	59067	Bergues	2. Zone sous-dotée
59	59571	Solesmes	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59572	Solre-le-Château	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59573	Solrines	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59574	Somain	59574	Somain	1. Zone très sous-dotée
59	59575	Sommaing	59603	Trith-Saint-Léger	2. Zone sous-dotée
59	59576	Spycker	59131	Cappelle-la-Grande	3. Zone intermédiaire
59	59577	Staple	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59578	Steenbecque	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59579	Steene	59067	Bergues	2. Zone sous-dotée
59	59580	Steenvoorde	59580	Steenvoorde	2. Zone sous-dotée
59	59581	Steenwerck	59431	Nieppe	3. Zone intermédiaire
59	59582	Strazeele	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59583	Taisnières-en-Thiérache	59033	Aulnoye-Aymeries	1. Zone très sous-dotée
59	59584	Taisnières-sur-Hon	59053	Bavay	1. Zone très sous-dotée
59	59585	Templemars	59648	Wattignies	2. Zone sous-dotée

59	59586	Templeuve-en-Pévèle	59586	Templeuve-en-Pévèle	3. Zone intermédiaire
59	59587	Terdeghem	59580	Steenvoorde	2. Zone sous-dotée
59	59588	Téteghem-Coudekerque-Village	59155	Coudekerque-Branche	3. Zone intermédiaire
59	59589	Thiant	59179	Douchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
59	59591	Thivencelle	59153	Condé-sur-l'Escaut	1. Zone très sous-dotée
59	59592	Thumeries	59452	Ostricourt	1. Zone très sous-dotée
59	59593	Thun-l'Évêque	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59594	Thun-Saint-Amand	59526	Saint-Amand-les-Eaux	1. Zone très sous-dotée
59	59595	Thun-Saint-Martin	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59596	Tilloy-lez-Marchiennes	59375	Marchiennes	1. Zone très sous-dotée
59	59597	Tilloy-lez-Cambrai	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59598	Toufflers	59367	Lys-lez-Lannoy	2. Zone sous-dotée
59	59599	Tourcoing	59599	Tourcoing	3. Zone intermédiaire
59	59600	Tourmignies	59466	Pont-à-Marcq	3. Zone intermédiaire
59	59601	Trélon	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59602	Tressin	59009	Villeneuve-d'Ascq	3. Zone intermédiaire
59	59603	Trith-Saint-Léger	59603	Trith-Saint-Léger	2. Zone sous-dotée
59	59604	Troisvilles	59136	Le Cateau-Cambrésis	1. Zone très sous-dotée
59	59605	Uxem	59155	Coudekerque-Branche	3. Zone intermédiaire
59	59606	Valenciennes	59606	Valenciennes	3. Zone intermédiaire
59	59607	Vendegies-au-Bois	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59608	Vendegies-sur-Écaillon	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes	3. Zone intermédiaire
59	59609	Vendeville	59343	Lesquin	5. Zone non prioritaire
59	59610	Verchain-Maugré	59179	Douchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
59	59611	Verlinghem	59328	Lambersart	3. Zone intermédiaire
59	59612	Vertain	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59613	Vicq	59153	Condé-sur-l'Escaut	1. Zone très sous-dotée
59	59614	Viesly	59571	Solesmes	1. Zone très sous-dotée
59	59615	Vieux-Berquin	59400	Merville	3. Zone intermédiaire
59	59616	Vieux-Condé	59616	Vieux-Condé	1. Zone très sous-dotée
59	59617	Vieux-Mesnil	59291	Hautmont	1. Zone très sous-dotée
59	59618	Vieux-Reng	59324	Jeumont	1. Zone très sous-dotée
59	59619	Villereau	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59620	Villers-au-Tertre	59008	Aniche	1. Zone très sous-dotée
59	59622	Villers-en-Cauchies	59179	Douchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
59	59623	Villers-Guislain	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59624	Villers-Outréaux	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée
59	59625	Villers-Plouich	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59626	Villers-Pol	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59627	Villers-Sire-Nicole	59392	Maubeuge	1. Zone très sous-dotée
59	59629	Vred	59327	Lallaing	1. Zone très sous-dotée
59	59631	Walincourt-Selvigny	59139	Caudry	1. Zone très sous-dotée

59	59632	Wallers	59172	Denain	1. Zone très sous-dotée
59	59633	Wallers-en-Fagne	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59634	Wallon-Cappel	59295	Hazebrouck	1. Zone très sous-dotée
59	59635	Wambaix	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	59636	Wambrechies	59636	Wambrechies	4. Zone très dotée
59	59637	Wandignies-Hamage	59375	Marchiennes	1. Zone très sous-dotée
59	59638	Wannehain	59168	Cysoing	3. Zone intermédiaire
59	59639	Wargnies-le-Grand	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59640	Wargnies-le-Petit	59481	Le Quesnoy	1. Zone très sous-dotée
59	59641	Warhem	59067	Bergues	2. Zone sous-dotée
59	59642	Warlaing	59375	Marchiennes	1. Zone très sous-dotée
59	59643	Warneton	59152	Comines	1. Zone très sous-dotée
59	59645	Wasnes-au-Bac	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59646	Wasquehal	59646	Wasquehal	3. Zone intermédiaire
59	59648	Wattignies	59648	Wattignies	2. Zone sous-dotée
59	59649	Wattignies-la-Victoire	59365	Louvroil	1. Zone très sous-dotée
59	59650	Wattrelos	59650	Wattrelos	1. Zone très sous-dotée
59	59651	Wavrechain-sous-Denain	59172	Denain	1. Zone très sous-dotée
59	59652	Wavrechain-sous-Faulx	59092	Bouchain	1. Zone très sous-dotée
59	59653	Wavrin	59653	Wavrin	3. Zone intermédiaire
59	59654	Waziers	59569	Sin-le-Noble	2. Zone sous-dotée
59	59655	Wemaers-Cappel	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59656	Wervicq-Sud	59152	Comines	1. Zone très sous-dotée
59	59657	West-Cappel	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59658	Wicres	59653	Wavrin	3. Zone intermédiaire
59	59659	Wignehies	59249	Fourmies	1. Zone très sous-dotée
59	59660	Willems	59299	Hem	3. Zone intermédiaire
59	59661	Willies	59036	Avesnes-sur-Helpe	1. Zone très sous-dotée
59	59662	Winnezeele	59580	Steenvoorde	2. Zone sous-dotée
59	59663	Wormhout	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59665	Wylder	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59666	Zegerscappel	59663	Wormhout	1. Zone très sous-dotée
59	59667	Zermezeele	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59668	Zuydcoote	59155	Coudekerque-Branche	3. Zone intermédiaire
59	59669	Zuytpeene	59135	Cassel	1. Zone très sous-dotée
59	59670	Don	59653	Wavrin	3. Zone intermédiaire
59	62081	Baralle	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62164	Bourlon	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	62173	Brebières	59329	Lambres-lez-Douai	1. Zone très sous-dotée
59	62184	Buissy	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62192	Cagnicourt	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62195	Calonne-sur-la-Lys	59400	Merville	3. Zone intermédiaire
59	62240	Corbehem	59329	Lambres-lez-Douai	1. Zone très sous-dotée
59	62280	Dury	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée

59	62284	Écourt-Saint-Quentin	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62298	Épinoy	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	62383	Gouy-sous-Bellonne	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62384	Graincourt-lès-Havrincourt	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	62421	Havrincourt	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	62440	Hermies	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	62469	Inchy-en-Artois	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62502	Lestrem	59400	Merville	3. Zone intermédiaire
59	62529	Lorgies	59051	La Bassée	3. Zone intermédiaire
59	62559	Marquion	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62572	Metz-en-Couture	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	62584	Mont-Bernanchon	59400	Merville	3. Zone intermédiaire
59	62638	Oisy-le-Verger	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62645	Oye-Plage	59273	Gravelines	1. Zone très sous-dotée
59	62646	Palluel	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62697	Récourt	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62728	Rumaucourt	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62739	Sains-lès-Marquion	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62747	Saint-Floris	59400	Merville	3. Zone intermédiaire
59	62748	Saint-Folquin	59273	Gravelines	1. Zone très sous-dotée
59	62766	Saint-Omer-Capelle	59273	Gravelines	1. Zone très sous-dotée
59	62780	Sauchy-Cauchy	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62781	Sauchy-Lestrée	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62782	Saudemont	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62825	Tortequesne	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62830	Trescault	59122	Cambrai	3. Zone intermédiaire
59	62851	Vieille-Chapelle	59268	La Gorgue	3. Zone intermédiaire
59	62858	Villers-lès-Cagnicourt	59015	Arleux	1. Zone très sous-dotée
59	62863	Violaines	59051	La Bassée	3. Zone intermédiaire
60	02093	Blérancourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	02140	Camelin	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	02644	Retheuil	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60001	Abancourt	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60002	Abbecourt	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60003	Abbeville-Saint-Lucien	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60004	Achy	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60006	Les Ageux	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60007	Agnetz	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60008	Airion	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60009	Allonne	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60010	Amblainville	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60012	Andeville	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60013	Angicourt	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60014	Angivillers	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60015	Angy	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60016	Ansacq	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée

60	60017	Ansauvillers	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60019	Antheuil-Portes	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60020	Antilly	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60022	Apremont	60589	Saint-Maximin	3. Zone intermédiaire
60	60023	Armancourt	60159	Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60024	Arsy	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60025	Attichy	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60026	Auchy-la-Montagne	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60027	Auger-Saint-Vincent	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60028	Aumont-en-Halatte	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60029	Auneuil	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60030	Auteuil	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60033	Avilly-Saint-Léonard	60141	Chantilly	3. Zone intermédiaire
60	60034	Avrechy	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60036	Avrigny	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60037	Babœuf	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60039	Bacouël	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60040	Bailleul-le-Soc	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60041	Bailleul-sur-Thérain	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60042	Bailleval	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60043	Bailly	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60044	Balagny-sur-Thérain	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60045	Barbery	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60046	Bargny	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60047	Baron	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60048	Baugy	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60050	Bazicourt	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60051	Beaudéduit	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60054	Les Hauts-Talican	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60055	Beaurains-lès-Noyon	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60056	Beaurepaire	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60057	Beauvais	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60058	Beauvoir	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60059	Béhéricourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60060	Belle-Église	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60061	Belloy	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60062	Berlancourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60063	Berneuil-en-Bray	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60064	Berneuil-sur-Aisne	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60065	Berthecourt	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée

60	60066	Béthancourt-en-Valois	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60067	Béthisy-Saint-Martin	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60068	Béthisy-Saint-Pierre	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60069	Betz	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60070	Bienville	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60071	Biermont	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60074	Blaincourt-lès-Précy	60584	Saint-Leu-d'Esserent	3. Zone intermédiaire
60	60075	Blancfossé	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60076	Blargies	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60077	Blicourt	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60078	Blincourt	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60079	Boissy-Fresnoy	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60081	Bonlier	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60082	Bonneuil-les-Eaux	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60084	Bonnières	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60085	Bonvillers	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60086	Boran-sur-Oise	60141	Chantilly	3. Zone intermédiaire
60	60087	Borest	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60088	Bornel	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60089	Boubiers	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60091	Bouillancy	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60093	Boulogne-la-Grasse	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60098	Bouvresse	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60099	Braisnes-sur-Aronde	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60100	Brasseuse	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60102	Brenouille	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60103	Bresles	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60104	Breteuil	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60105	Brétigny	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60106	Breuil-le-Sec	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60107	Breuil-le-Vert	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60108	Briot	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60109	Brombos	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60110	Broquiers	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60112	Brunvillers-la-Motte	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60113	Bucamps	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60115	Bulles	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60116	Bury	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60117	Bussy	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60118	Caisnes	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60119	Cambronne-lès-Ribécourt	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60120	Cambronne-lès-	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée

		Clermont			
60	60121	Campagne	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60122	Campeaux	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60123	Campremy	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60124	Candor	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60125	Canly	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60126	Cannectancourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60127	Canny-sur-Matz	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60128	Canny-sur-Thérain	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60129	Carlepont	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60130	Catenoy	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60131	Catheux	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60132	Catigny	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60133	Catillon-Fumechon	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60134	Cauffry	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60135	Cauvigny	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60136	Cempuis	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60137	Cernoy	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60138	Chamant	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60139	Chambly	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60141	Chantilly	60141	Chantilly	3. Zone intermédiaire
60	60142	La Chapelle-en-Serval	60482	Orry-la-Ville	3. Zone intermédiaire
60	60143	Chaumont-en-Vexin	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60145	Chelles	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60146	Chepoix	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60147	Chevincourt	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60148	Chèvreville	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60149	Chevrières	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60150	Chiry-Ourscamp	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60151	Choisy-au-Bac	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60152	Choisy-la-Victoire	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60153	Choqueuse-les-Bénards	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60154	Cinqueux	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60155	Cires-lès-Mello	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60156	Clairoix	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60157	Clermont	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60159	Compiègne	60159	Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60160	Conchy-les-Pots	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60161	Conteville	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60162	Corbeil-Cerf	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée

60	60163	Cormeilles	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60165	Le Coudray-sur-Thelle	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60166	Coudun	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60167	Couloisy	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60170	Courteuil	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60172	Coye-la-Forêt	60141	Chantilly	3. Zone intermédiaire
60	60173	Cramoisy	60584	Saint-Leu-d'Esserent	3. Zone intermédiaire
60	60175	Creil	60175	Creil	2. Zone sous-dotée
60	60176	Crépy-en-Valois	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60177	Cressonsacq	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60181	Crisolles	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60182	Le Crocq	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60183	Croissy-sur-Celle	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60184	Croutoy	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60185	Crouy-en-Thelle	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60186	Cuignières	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60188	Cuise-la-Motte	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60189	Cuts	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60190	Cuvergnon	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60191	Cuvilly	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60192	Cuy	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60193	Daméraucourt	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60194	Dargies	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60195	Delincourt	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60196	La Drenne	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60197	Dieudonné	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60198	Dives	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60199	Doméliers	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60203	Duvy	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60204	Écuvilly	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60205	Élencourt	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60206	Élincourt-Sainte-Marguerite	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60209	La Corne-en-Vexin	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60210	Épineuse	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60212	Ercuis	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60213	Ermenonville	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60215	Erquery	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60216	Erquinvillers	60581	Saint-Just-en-	1. Zone très sous-dotée

				Chaussée	
60	60218	Esches	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60221	Esquennoy	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60222	Essuiles	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60223	Estrées-Saint-Denis	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60225	Étouy	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60227	Évricourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60228	Fay-les-Étangs	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60229	Le Fayel	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60230	Le Fay-Saint-Quentin	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60231	Feigneux	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60233	Feuquières	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60234	Fitz-James	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60237	Fléchy	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60238	Fleurines	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60239	Fleury	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60240	Fontaine-Bonneleau	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60241	Fontaine-Chaalis	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60242	Fontaine-Lavaganne	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60243	Fontaine-Saint-Lucien	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60245	Formerie	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60247	Fouilleuse	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60249	Foulangues	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60250	Fouquénies	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60251	Fouquerolles	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60252	Fournival	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60253	Francastel	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60254	Francières	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60255	Fréniches	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60256	Montchevreuil	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60257	Fresne-Léguillon	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60259	Fresnoy-en-Thelle	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60260	Fresnoy-la-Rivière	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60261	Fresnoy-le-Luat	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60263	Frétoy-le-Château	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60264	Frocourt	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60265	Froissy	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60267	Le Gallet	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60268	Gannes	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée

60	60269	Gaudechart	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60270	Genvry	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60272	Gilocourt	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60273	Giraumont	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60274	Glaignes	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60277	Goincourt	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60279	Gondreville	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60281	Gournay-sur-Aronde	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60282	Gouvieux	60141	Chantilly	3. Zone intermédiaire
60	60283	Gouy-les-Groseillers	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60284	Grandfresnoy	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60285	Grandvillers-aux-Bois	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60286	Grandvilliers	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60287	Grandrû	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60289	Grez	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60290	Guignecourt	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60291	Guiscard	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60292	Gury	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60294	Hainvillers	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60295	Halloy	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60297	Le Hamel	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60299	Hardivillers	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60302	Haudivillers	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60303	Hautbos	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60304	Haute-Épine	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60305	Hautefontaine	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60307	Heilles	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60308	Hémévillers	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60309	Hénonville	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60310	Herchies	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60311	La Hérelle	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60313	Hermes	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60314	Hétomesnil	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60316	Hodenc-l'Évêque	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60317	Hondainville	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60318	Houdancourt	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60319	La Houssoye	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60321	Ivry-le-Temple	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60322	Jaméricourt	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60323	Janville	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60324	Jaulzy	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60325	Jaux	60382	Margny-lès-	3. Zone intermédiaire

				Compiègne	
60	60326	Jonquières	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60327	Jouy-sous-Thelle	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60328	Juvignies	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60329	Laberlière	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60330	Laboissière-en-Thelle	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60332	Labruyère	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60333	Lachapelle-aux-Pots	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60334	Lachapelle-Saint-Pierre	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60336	Lachaussée-du-Bois-d'Écu	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60337	Lachelle	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60338	Lacroix-Saint-Ouen	60159	Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60339	Lafraye	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60340	Lagny	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60341	Lagny-le-Sec	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60342	Laigneville	60463	Nogent-sur-Oise	1. Zone très sous-dotée
60	60345	Lamécourt	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60346	Lamorlaye	60141	Chantilly	3. Zone intermédiaire
60	60347	Lannoy-Cuillère	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60348	Larbroye	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60350	Lassigny	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60351	Lataule	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60353	Lavacquerie	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60354	Laverrière	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60355	Laversines	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60357	Léglantiers	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60358	Lévignen	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60359	Lhéraule	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60360	Liancourt	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60361	Liancourt-Saint-Pierre	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60364	Lieuvillers	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60365	Lihus	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60366	Litz	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60367	Loconville	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60368	Longueil-Annel	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60369	Longueil-Sainte-Marie	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60370	Lormaison	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60372	Luchy	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60373	Machemont	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60375	Maimbeville	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée

60	60376	Maisoncelle-Saint-Pierre	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60377	Maisoncelle-Tuilerie	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60378	Marest-sur-Matz	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60379	Mareuil-la-Motte	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60382	Margny-lès-Compiègne	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60383	Margny-sur-Matz	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60386	Marquéglise	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60387	Marseille-en-Bauvaisis	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60389	Maucourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60390	Maulers	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60391	Maysel	60584	Saint-Leu-d'Esserent	3. Zone intermédiaire
60	60392	Mélicocq	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60393	Mello	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60394	Ménévillers	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60395	Méru	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60396	Méry-la-Bataille	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60397	Le Mesnil-Conteville	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60398	Le Mesnil-en-Thelle	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60399	Le Mesnil-Saint-Firmin	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60400	Le Mesnil-sur-Bulles	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60401	Le Mesnil-Théribus	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60402	Le Meux	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60403	Milly-sur-Thérain	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60404	Mogneville	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60405	Moliens	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60406	Monceaux	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60407	Monceaux-l'Abbaye	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60408	Monchy-Humières	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60409	Monchy-Saint-Éloi	60463	Nogent-sur-Oise	1. Zone très sous-dotée
60	60413	Montagny-Sainte-Félicité	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60414	Montataire	60414	Montataire	1. Zone très sous-dotée
60	60415	Montépilloy	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60418	Montiers	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60421	Mont-l'Évêque	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60422	Montlognon	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60423	Montmacq	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60424	Montmartin	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60425	Montreuil-sur-Brèche	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60426	Montreuil-sur-Thérain	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60427	Monts	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée

60	60428	Le Mont-Saint-Adrien	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60429	Morangles	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60430	Morienvil	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60431	Morlincourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60433	Mortefontaine-en-Thelle	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60434	Mortemer	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60436	Mory-Montcru	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60437	Mouchy-le-Châtel	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60438	Moulin-sous-Touvent	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60439	Mouy	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60440	Moyenneville	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60441	Moyvillers	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60442	Muidorge	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60443	Muirancourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60444	Mureaumont	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60446	Nanteuil-le-Haudouin	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60447	Néry	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60449	Neufvy-sur-Aronde	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60450	Neuilly-en-Thelle	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60451	Neuilly-sous-Clermont	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60452	Neuville-Bosc	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60454	La Neuville-en-Hez	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60456	La Neuville-Roy	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60457	La Neuville-Saint-Pierre	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60458	La Neuville-sur-Oudeuil	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60459	La Neuville-sur-Ressons	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60460	La Neuville-Vault	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60461	Nivillers	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60462	Noailles	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60463	Nogent-sur-Oise	60463	Nogent-sur-Oise	1. Zone très sous-dotée
60	60464	Nointel	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60465	Noirémont	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60466	Noroy	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60468	Nourard-le-Franc	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60469	Novillers	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60470	Noyers-Saint-Martin	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60471	Noyon	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60472	Offoy	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60473	Ognes	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60477	Ons-en-Bray	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60478	Ormoyle-Davien	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée

60	60479	Ormois-Villers	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60480	Oroër	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60481	Orouy	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60482	Orry-la-Ville	60482	Orry-la-Ville	3. Zone intermédiaire
60	60483	Orvillers-Sorel	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60484	Oudeuil	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60485	Oursel-Maison	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60486	Paillart	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60488	Passel	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60489	Péroy-les-Gombries	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60490	Pierrefitte-en-Beauvaisis	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60491	Pierrefonds	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60492	Pimprez	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60493	Pisseleu	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60495	Plainval	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60497	Le Plessier-sur-Bulles	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60498	Le Plessier-sur-Saint-Just	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60499	Plessis-de-Roye	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60500	Le Plessis-Belleville	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60501	Le Plessis-Brion	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60502	Le Plessis-Patte-d'Oie	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60504	Ponchon	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60505	Pontarmé	60482	Orry-la-Ville	3. Zone intermédiaire
60	60506	Pont-l'Évêque	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60507	Pontoise-lès-Noyon	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60508	Pontpoint	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60511	Porquéricourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60512	Pouilly	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60513	Précy-sur-Oise	60584	Saint-Leu-d'Esserent	3. Zone intermédiaire
60	60514	Prévillers	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60515	Pronleroy	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60517	Puiseux-le-Hauberger	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	60518	Puits-la-Vallée	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60519	Quesmy	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60520	Le Quesnel-Aubry	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60522	Quinquempoix	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60523	Rainvillers	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire

60	60524	Rantigny	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60525	Raray	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60526	Ravenel	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60528	Reilly	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60529	Rémécourt	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60530	Rémérangles	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60531	Remy	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60533	Ressons-sur-Matz	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60534	Rethondes	60159	Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60535	Reuil-sur-Brèche	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60536	Rhuis	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60537	Ribécourt-Dreslincourt	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60538	Ricquebourg	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60539	Rieux	60463	Nogent-sur-Oise	1. Zone très sous-dotée
60	60540	Rivecourt	60159	Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60541	Roberval	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60542	Rochy-Condé	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60543	Rocquemont	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60544	Rocquencourt	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60546	Rosières	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60547	Rosoy	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60549	Rotangy	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60550	Rothois	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60551	Rousseloy	60414	Montataire	1. Zone très sous-dotée
60	60552	Rouville	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60553	Rouvillers	60223	Estrées-Saint-Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60555	Rouvroy-les-Merles	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60557	Roy-Boissy	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60558	Roye-sur-Matz	60533	Ressons-sur-Matz	1. Zone très sous-dotée
60	60559	La Rue-Saint-Pierre	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60560	Rully	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60561	Russy-Bémont	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60562	Sacy-le-Grand	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60563	Sacy-le-Petit	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60565	Saint-André-Farivillers	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60566	Saint-Arnoult	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60567	Saint-Aubin-en-Bray	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60568	Saint-Aubin-sous-Erquery	60157	Clermont	1. Zone très sous-dotée
60	60569	Saint-Crépin-aux-Bois	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60570	Saint-Crépin-Ibouvillers	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée

60	60572	Saint-Étienne-Roilaye	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60573	Sainte-Eusoye	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60574	Saint-Félix	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60575	Sainte-Geneviève	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60576	Saint-Germain-la-Poterie	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60578	Saintines	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60579	Saint-Jean-aux-Bois	60159	Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60582	Saint-Léger-aux-Bois	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60583	Saint-Léger-en-Bray	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60584	Saint-Leu-d'Esserent	60584	Saint-Leu-d'Esserent	3. Zone intermédiaire
60	60586	Saint-Martin-le-Nœud	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60587	Saint-Martin-Longueau	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60588	Saint-Maur	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60589	Saint-Maximin	60589	Saint-Maximin	3. Zone intermédiaire
60	60590	Saint-Omer-en-Chaussée	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60591	Saint-Paul	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60595	Saint-Remy-en-l'Eau	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60596	Saint-Samson-la-Poterie	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60597	Saint-Sauveur	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60598	Saint-Sulpice	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60599	Saint-Thibault	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60600	Saint-Vaast-de-Longmont	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60601	Saint-Vaast-lès-Mello	60414	Montataire	1. Zone très sous-dotée
60	60603	Salency	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60604	Sarcus	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60605	Sarnois	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60608	Le Saulchoy	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60609	Savignies	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60610	Sempigny	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60612	Senlis	60612	Senlis	3. Zone intermédiaire
60	60613	Senots	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60617	Sermaize	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60618	Séry-Magneval	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60619	Silly-le-Long	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60620	Silly-Tillard	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60622	Sommereux	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60625	Suzoy	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60627	Tartigny	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60628	Therdonne	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60629	Thérines	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60630	Thibivillers	60143	Chaumont-en-	1. Zone très sous-dotée

				Vexin	
60	60631	Thiers-sur-Thève	60482	Orry-la-Ville	3. Zone intermédiaire
60	60632	Thiescourt	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60633	Thieuloy-Saint-Antoine	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	60634	Thieux	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60635	Thiverny	60414	Montataire	1. Zone très sous-dotée
60	60636	Thourotte	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60637	Thury-en-Valois	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60638	Thury-sous-Clermont	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60639	Tillé	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60640	Tourly	60143	Chaumont-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
60	60641	Tracy-le-Mont	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60642	Tracy-le-Val	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60646	Troissereux	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60647	Trosly-Breuil	60188	Cuise-la-Motte	1. Zone très sous-dotée
60	60648	Troussencourt	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60650	Trumilly	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60651	Ully-Saint-Georges	60439	Mouy	1. Zone très sous-dotée
60	60652	Valdampierre	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60653	Valescourt	60581	Saint-Just-en-Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60654	Vandélicourt	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60655	Varesnes	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60657	Vauchelles	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60661	Vaumoise	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée
60	60662	Le Vauroux	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60663	Velennes	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60664	Vendeuil-Caply	60104	Breteuil	1. Zone très sous-dotée
60	60665	Venette	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60667	Verberie	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60668	Verderel-lès-Sauqueuse	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60669	Verderonne	60360	Liancourt	1. Zone très sous-dotée
60	60670	Verneuil-en-Halatte	60175	Creil	2. Zone sous-dotée
60	60671	Versigny	60500	Le Plessis-Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	60673	Viefvillers	60178	Crèvecœur-le-Grand	1. Zone très sous-dotée
60	60674	Vieux-Moulin	60159	Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60675	Vignemont	60382	Margny-lès-Compiègne	3. Zone intermédiaire
60	60676	Ville	60471	Noyon	1. Zone très sous-dotée
60	60678	Villeneuve-les-Sablons	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	60680	Villeneuve-sur-Verberie	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60681	Villers-Saint-Barthélemy	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60682	Villers-Saint-Frambourg-Ognon	60509	Pont-Sainte-Maxence	1. Zone très sous-dotée
60	60683	Villers-Saint-Genest	60176	Crépy-en-Valois	2. Zone sous-dotée

60	60684	Villers-Saint-Paul	60463	Nogent-sur-Oise	1. Zone très sous-dotée
60	60685	Villers-Saint-Sépulcre	60103	Bresles	1. Zone très sous-dotée
60	60686	Villers-sous-Saint-Leu	60584	Saint-Leu- d'Esserent	3. Zone intermédiaire
60	60688	Villers-sur-Bonnières	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60689	Villers-sur-Coudun	60636	Thourotte	1. Zone très sous-dotée
60	60691	Villers-Vermont	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	60692	Villers-Vicomte	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	60695	Vineuil-Saint-Firmin	60141	Chantilly	3. Zone intermédiaire
60	60698	Wacquemoulin	60223	Estrées-Saint- Denis	1. Zone très sous-dotée
60	60700	Warluis	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	60701	Wavignies	60581	Saint-Just-en- Chaussée	1. Zone très sous-dotée
60	60703	Aux Marais	60057	Beauvais	3. Zone intermédiaire
60	76186	Conteville	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	76199	Criquiers	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	76218	Doudeauville	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	76332	Grumesnil	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	76343	Haucourt	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	76623	Saint-Michel- d'Halescourt	60245	Formerie	3. Zone intermédiaire
60	77344	Oissery	60500	Le Plessis- Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	77430	Saint-Pathus	60500	Le Plessis- Belleville	1. Zone très sous-dotée
60	80079	Belleuse	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	80188	Chaussoy-Epagny	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	80283	Esclainvillers	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	80299	La Faloise	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	80321	Folleville	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	80349	Fransures	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	80407	Hallivillers	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	80436	Hescamps	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	80469	Lawarde-Mauger- l'Hortoy	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	80558	Monsures	60178	Crèvecœur-le- Grand	1. Zone très sous-dotée
60	80657	Quiry-le-Sec	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	80675	Rogy	60104	Breteil	1. Zone très sous-dotée
60	80757	Thoix	60286	Grandvilliers	1. Zone très sous-dotée
60	95023	Arronville	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	95059	Berville	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	95304	Hédouville	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
60	95387	Menouville	60395	Méru	1. Zone très sous-dotée
60	95529	Ronquerolles	60139	Chambly	1. Zone très sous-dotée
62	59025	Aubers	62491	Laventie	3. Zone intermédiaire
62	59052	Bauvin	62895	Wingles	2. Zone sous-dotée
62	59084	Blaringhem	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	59087	Boëseghem	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée

62	59088	Bois-Grenier	62491	Laventie	3. Zone intermédiaire
62	59097	Boursies	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	59111	Broxeele	62765	Saint-Omer	1. Zone très sous-dotée
62	59123	Camphin-en-Carembault	62907	Libercourt	1. Zone très sous-dotée
62	59176	Doignies	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	59184	Ebblinghem	62040	Arques	1. Zone très sous-dotée
62	59211	Esquerchin	62249	Courcelles-lès-Lens	3. Zone intermédiaire
62	59222	Faumont	62497	Leforest	1. Zone très sous-dotée
62	59257	Fromelles	62491	Laventie	3. Zone intermédiaire
62	59303	Herlies	62491	Laventie	3. Zone intermédiaire
62	59307	Holque	62297	Éperlecques	1. Zone très sous-dotée
62	59337	Lederzeele	62765	Saint-Omer	1. Zone très sous-dotée
62	59366	Lynde	62040	Arques	1. Zone très sous-dotée
62	59402	Millam	62297	Éperlecques	1. Zone très sous-dotée
62	59408	Moncheaux	62497	Leforest	1. Zone très sous-dotée
62	59411	Mons-en-Pévèle	62497	Leforest	1. Zone très sous-dotée
62	59427	La Neuville	62907	Libercourt	1. Zone très sous-dotée
62	59433	Nieurlet	62765	Saint-Omer	1. Zone très sous-dotée
62	59477	Provin	62895	Wingles	2. Zone sous-dotée
62	59489	Raimbeaucourt	62497	Leforest	1. Zone très sous-dotée
62	59497	Renescure	62040	Arques	1. Zone très sous-dotée
62	59538	Saint-Momelin	62765	Saint-Omer	1. Zone très sous-dotée
62	59590	Thiennes	62473	Isbergues	1. Zone très sous-dotée
62	59628	Volckerinckhove	62765	Saint-Omer	1. Zone très sous-dotée
62	59630	Wahagnies	62907	Libercourt	1. Zone très sous-dotée
62	59647	Watten	62297	Éperlecques	1. Zone très sous-dotée
62	59664	Wulverdinghe	62297	Éperlecques	1. Zone très sous-dotée
62	62001	Ablain-Saint-Nazaire	62186	Bully-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62002	Ablainzevelle	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62003	Acheville	62133	Billy-Montigny	1. Zone très sous-dotée
62	62004	Achicourt	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62005	Achiet-le-Grand	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62006	Achiet-le-Petit	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62007	Acq	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62008	Acquin-Westbécourt	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62009	Adinfer	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62010	Affringues	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62011	Agnez-lès-Duisans	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62012	Agnières	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62013	Agy	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62014	Aire-sur-la-Lys	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62015	Airon-Notre-Dame	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62016	Airon-Saint-Vaast	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62017	Aix-en-Ergny	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62018	Aix-en-Issart	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62019	Aix-Noulette	62186	Bully-les-Mines	1. Zone très sous-dotée

62	62020	Alembon	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62021	Alette	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62022	Alincthun	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62023	Allouagne	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62024	Alquines	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62025	Ambleteuse	62893	Wimereux	3. Zone intermédiaire
62	62026	Ambricourt	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62027	Ambrines	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62028	Ames	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62029	Amettes	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62031	Andres	62397	Guînes	2. Zone sous-dotée
62	62032	Angres	62510	Liévin	1. Zone très sous-dotée
62	62033	Annay	62413	Harnes	1. Zone très sous-dotée
62	62034	Annequin	62126	Beuvry	2. Zone sous-dotée
62	62035	Annezin	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée
62	62036	Anvin	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62037	Anzin-Saint-Aubin	62041	Arras	3. Zone intermédiaire
62	62038	Ardres	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62039	Arleux-en-Gohelle	62065	Avion	1. Zone très sous-dotée
62	62040	Arques	62040	Arques	1. Zone très sous-dotée
62	62041	Arras	62041	Arras	3. Zone intermédiaire
62	62042	Athies	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62043	Les Attaques	62548	Marck	3. Zone intermédiaire
62	62044	Attin	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62045	Aubigny-en-Artois	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62046	Aubin-Saint-Vaast	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62047	Aubrometz	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62048	Auchel	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62049	Auchy-au-Bois	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62050	Auchy-lès-Hesdin	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62051	Auchy-les-Mines	62051	Auchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62052	Audembert	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62053	Audincthun	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62054	Audinghen	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62055	Audrehem	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62056	Audresselles	62893	Wimereux	3. Zone intermédiaire
62	62057	Audruicq	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62058	Aumerval	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62059	Autingues	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62060	Auxi-le-Château	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62061	Averdoingt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62062	Avesnes	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62063	Avesnes-le-Comte	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62064	Avesnes-lès-Bapaume	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62065	Avion	62065	Avion	1. Zone très sous-dotée
62	62066	Avondance	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée

62	62067	Avroult	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62068	Ayette	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62069	Azincourt	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62070	Bailleul-aux-Cornailles	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62071	Bailleul-lès-Pernes	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62072	Bailleulmont	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62073	Bailleul-Sir-Berthoult	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62074	Bailleulval	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62075	Baincthun	62758	Saint-Martin-Boulogne	3. Zone intermédiaire
62	62076	Bainghen	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62077	Bajus	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée
62	62078	Balinghem	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62079	Bancourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62080	Bapaume	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62082	Barastre	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62083	Barlin	62083	Barlin	1. Zone très sous-dotée
62	62084	Barly	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62085	Basseux	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62086	Bavincourt	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62087	Bayenghem-lès-Éperlecques	62297	Éperlecques	1. Zone très sous-dotée
62	62088	Bayenghem-lès-Seninghem	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62089	Bazinghen	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62090	Béalencourt	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62091	Beaudricourt	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62092	Beaufort-Blavincourt	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62093	Beaulencourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62094	Beaumerie-Saint-Martin	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62095	Beaumetz-lès-Aire	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62096	Beaumetz-lès-Cambrai	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62097	Beaumetz-lès-Loges	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62099	Beaurains	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62100	Beaurainville	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62101	Beauvois	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62102	Bécourt	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62103	Béhagnies	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62104	Bellebrune	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62105	Belle-et-Houllefort	62758	Saint-Martin-Boulogne	3. Zone intermédiaire
62	62106	Bellone	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62107	Bénifontaine	62895	Wingles	2. Zone sous-dotée
62	62108	Berck	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62109	Bergueneuse	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62111	Berlencourt-le-Cauroy	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62112	Berles-au-Bois	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée

62	62113	Berles-Monchel	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62114	Bermicourt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62115	Berneville	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62116	Bernieulles	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62117	Bertincourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62118	Béthonsart	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62119	Béthune	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée
62	62120	Beugin	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée
62	62121	Beugnâtre	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62122	Beugny	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62123	Beussent	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62124	Beutin	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62125	Beuvrequen	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62126	Beuvry	62126	Beuvry	2. Zone sous-dotée
62	62127	Bezinghem	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62128	Biache-Saint-Vaast	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62129	Bieffvillers-lès-Bapaume	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62130	Bienvillers-au-Bois	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62131	Bihucourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62132	Billy-Berclau	62895	Wingles	2. Zone sous-dotée
62	62133	Billy-Montigny	62133	Billy-Montigny	1. Zone très sous-dotée
62	62134	Bimont	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62135	Blairville	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62137	Blangerval-Blangermont	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62138	Blangy-sur-Ternoise	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62139	Blendecques	62525	Longuenesse	1. Zone très sous-dotée
62	62140	Bléquin	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62141	Blessy	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62142	Blingel	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62143	Boffles	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62144	Boiry-Becquerelle	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62145	Boiry-Notre-Dame	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62146	Boiry-Saint-Martin	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62147	Boiry-Sainte-Rictrude	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62148	Bois-Bernard	62133	Billy-Montigny	1. Zone très sous-dotée
62	62149	Boisdinghem	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62150	Boisjean	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62151	Boisleux-au-Mont	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62152	Boisleux-Saint-Marc	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62153	Bomy	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62154	Bonnières	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62155	Bonningues-lès-Ardres	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62156	Bonningues-lès-Calais	62239	Coquelles	3. Zone intermédiaire
62	62157	Boubers-lès-Hesmond	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62158	Boubers-sur-Canche	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62160	Boulogne-sur-Mer	62160	Boulogne-sur-Mer	3. Zone intermédiaire
62	62161	Bouquehault	62397	Guînes	2. Zone sous-dotée

62	62162	Bourecq	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62163	Bouret-sur-Canche	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62165	Bournonville	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62166	Bours	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée
62	62167	Boursin	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62168	Bourthes	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62169	Bouvelinghem	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62170	Bouvigny-Boyeffles	62443	Hersin-Coupigny	1. Zone très sous-dotée
62	62171	Boyaval	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62172	Boyelles	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62174	Brêmes	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62175	Bréwillers	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62176	Bréxent-Énocq	62318	Étaples	3. Zone intermédiaire
62	62177	Brimeux	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62178	Bruay-la-Buissière	62178	Bruay-la-Buissière	1. Zone très sous-dotée
62	62179	Brunembert	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62180	Brias	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62181	Bucquoy	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62182	Buire-au-Bois	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62183	Buire-le-Sec	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62185	Bullecourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62186	Bully-les-Mines	62186	Bully-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62187	Buneville	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62188	Burbure	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62189	Bus	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62190	Busnes	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62191	Caffiers	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62193	Calais	62193	Calais	2. Zone sous-dotée
62	62194	Calonne-Ricouart	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62196	La Calotterie	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62197	Camblain-Châtelain	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée
62	62198	Cambligneul	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62199	Camblain-l'Abbé	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62200	Cambrin	62051	Auchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62201	Camiers	62318	Étaples	3. Zone intermédiaire
62	62202	Campagne-lès-Boulonnais	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62203	Campagne-lès-Guines	62397	Guînes	2. Zone sous-dotée
62	62204	Campagne-lès-Hesdin	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62205	Campagne-lès-Wardrecques	62040	Arques	1. Zone très sous-dotée
62	62206	Campigneulles-les-Grandes	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62207	Campigneulles-les-Petites	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62208	Canettemont	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62209	Canlers	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62211	Capelle-Fermont	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée

62	62212	Capelle-lès-Hesdin	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62213	Carency	62510	Liévin	1. Zone très sous-dotée
62	62214	Carly	62758	Saint-Martin-Boulogne	3. Zone intermédiaire
62	62215	Carvin	62215	Carvin	2. Zone sous-dotée
62	62216	La Cauchie	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62217	Cauchy-à-la-Tour	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62218	Caucourt	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62219	Caumont	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62220	Cavron-Saint-Martin	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62221	Chelers	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62222	Chériennes	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62223	Chérisy	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62224	Chocques	62178	Bruay-la-Buissière	1. Zone très sous-dotée
62	62225	Clairmarais	62765	Saint-Omer	1. Zone très sous-dotée
62	62227	Clenleu	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62228	Clerques	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62229	Cléty	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62230	Colembert	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62232	La Comté	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée
62	62233	Conchil-le-Temple	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62234	Conchy-sur-Canche	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62235	Condette	62604	Neufchâtel-Hardelot	2. Zone sous-dotée
62	62236	Contes	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62237	Conteville-lès-Boulogne	62758	Saint-Martin-Boulogne	3. Zone intermédiaire
62	62238	Conteville-en-Ternois	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62239	Coquelles	62239	Coquelles	3. Zone intermédiaire
62	62241	Cormont	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62243	Coullemont	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62244	Coulogne	62193	Calais	2. Zone sous-dotée
62	62245	Coulomby	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62246	Coupelle-Neuve	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62247	Coupelle-Vieille	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62248	Courcelles-le-Comte	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62249	Courcelles-lès-Lens	62249	Courcelles-lès-Lens	3. Zone intermédiaire
62	62250	Courrières	62250	Courrières	3. Zone intermédiaire
62	62251	Courset	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62252	La Couture	62126	Beuvry	2. Zone sous-dotée
62	62254	Coyecques	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62255	Crémarest	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62256	Crépy	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62257	Créquy	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62258	Croisette	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62259	Croisilles	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62260	Croix-en-Ternois	62767	Saint-Pol-sur-	3. Zone intermédiaire

				Ternoise	
62	62261	Cucq	62261	Cucq	3. Zone intermédiaire
62	62262	Cuinchy	62051	Auchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62263	Dainville	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62264	Dannes	62318	Étapes	3. Zone intermédiaire
62	62265	Delettes	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62266	Denier	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62267	Dennebrœucq	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62268	Desvres	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62269	Diéval	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée
62	62270	Divion	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée
62	62271	Dohem	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62272	Douchy-lès-Ayette	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62273	Doudeauville	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62274	Dourges	62624	Noyelles-Godault	3. Zone intermédiaire
62	62275	Douriez	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62276	Douvrin	62895	Wingles	2. Zone sous-dotée
62	62277	Drocourt	62133	Billy-Montigny	1. Zone très sous-dotée
62	62278	Drouvin-le-Marais	62617	Nœux-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62279	Duisans	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62281	Echinghen	62758	Saint-Martin-Boulogne	3. Zone intermédiaire
62	62282	Éclimeux	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62283	Écoivres	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62285	Écoust-Saint-Mein	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62286	Ecquedecques	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62288	Ecques	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62289	Écuire	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62290	Écurie	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62291	Éleu-dit-Leauwette	62065	Avion	1. Zone très sous-dotée
62	62292	Elnes	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62293	Embry	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62295	Enquin-lez-Guinegatte	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62296	Enquin-sur-Baillons	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62297	Éperlecques	62297	Éperlecques	1. Zone très sous-dotée
62	62299	Eps	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62300	Équihen-Plage	62643	Outreau	3. Zone intermédiaire
62	62301	Équirre	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62302	Ergny	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62303	Érin	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62304	Erny-Saint-Julien	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62306	Ervillers	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62307	Escalles	62239	Coquelles	3. Zone intermédiaire
62	62308	Escœuilles	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62309	Esquerdes	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62310	Essars	62126	Beuvry	2. Zone sous-dotée

62	62311	Estevelles	62215	Carvin	2. Zone sous-dotée
62	62312	Estrée	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62313	Estrée-Blanche	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62314	Estrée-Cauchy	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62315	Estréelles	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62316	Estrée-Wamin	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62317	Étaing	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62318	Étaples	62318	Étaples	3. Zone intermédiaire
62	62319	Éterpigny	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62320	Étrun	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62321	Évin-Malmaison	62497	Leforest	1. Zone très sous-dotée
62	62323	Fampoux	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62324	Farbus	62861	Vimy	3. Zone intermédiaire
62	62325	Fauquembergues	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62326	Favreuil	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62327	Febvin-Palfart	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62328	Ferfay	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62329	Ferques	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62330	Festubert	62126	Beuvry	2. Zone sous-dotée
62	62331	Feuchy	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62332	Ficheux	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62333	Fiefs	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62334	Fiennes	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62335	Fillièvres	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62336	Fléchin	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62337	Flers	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62338	Fleurbaix	62491	Laventie	3. Zone intermédiaire
62	62339	Fleury	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62340	Floringhem	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62341	Foncquevillers	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62342	Fontaine-lès-Boulans	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62343	Fontaine-lès-Croisilles	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62344	Fontaine-lès-Hermans	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62345	Fontaine-l'Étalon	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62346	Fortel-en-Artois	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62347	Fosseux	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62348	Foufflin-Ricametz	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62349	Fouquereuil	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée
62	62350	Fouquières-lès-Béthune	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée
62	62351	Fouquières-lès-Lens	62133	Billy-Montigny	1. Zone très sous-dotée
62	62352	Framecourt	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62353	Frémicourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62354	Frencq	62318	Étaples	3. Zone intermédiaire
62	62355	Fresnes-lès-Montauban	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62356	Fresnicourt-le-Dolmen	62443	Hersin-Coupigny	1. Zone très sous-dotée

62	62357	Fresnoy	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62358	Fresnoy-en-Gohelle	62133	Billy-Montigny	1. Zone très sous-dotée
62	62359	Fressin	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62360	Fréthun	62239	Coquelles	3. Zone intermédiaire
62	62361	Frévent	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62362	Fréwillers	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62363	Frévin-Capelle	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62364	Fruges	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62365	Galametz	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62366	Gauchin-Légal	62083	Barlin	1. Zone très sous-dotée
62	62367	Gauchin-Verloingt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62369	Gavrelle	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62370	Gennes-Ivergny	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62371	Givenchy-en-Gohelle	62510	Liévin	1. Zone très sous-dotée
62	62372	Givenchy-le-Noble	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62373	Givenchy-lès-la-Bassée	62051	Auchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62374	Gomiécourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62375	Gommecourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62376	Gonnehem	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62377	Gosnay	62178	Bruay-la-Buissière	1. Zone très sous-dotée
62	62378	Gouves	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62379	Gouy-en-Artois	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62380	Gouy-Servins	62443	Hersin-Coupigny	1. Zone très sous-dotée
62	62381	Gouy-en-Ternois	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62382	Gouy-Saint-André	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62385	Grand-Rullecourt	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62386	Grenay	62186	Bully-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62387	Grévillers	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62388	Grigny	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62390	Groffliers	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62391	Guarbecque	62473	Isbergues	1. Zone très sous-dotée
62	62392	Guémappe	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62393	Guemps	62548	Marck	3. Zone intermédiaire
62	62395	Guigny	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62396	Guinecourt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62397	Guînes	62397	Guînes	2. Zone sous-dotée
62	62398	Guisy	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62399	Habarcq	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62400	Haillicourt	62178	Bruay-la-Buissière	1. Zone très sous-dotée
62	62401	Haisnes	62051	Auchy-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62402	Halinghen	62604	Neufchâtel-Hardelot	2. Zone sous-dotée
62	62403	Hallines	62525	Longuenesse	1. Zone très sous-dotée
62	62405	Hamblain-les-Prés	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62406	Hamelincourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée

62	62407	Ham-en-Artois	62473	Isbergues	1. Zone très sous-dotée
62	62408	Hames-Bougres	62397	Guînes	2. Zone sous-dotée
62	62409	Hannescamps	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62410	Haplincourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62411	Haravesnes	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62412	Hardinghen	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62413	Harnes	62413	Harnes	1. Zone très sous-dotée
62	62414	Haucourt	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62415	Haute-Avesnes	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62416	Hauteclouque	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62418	Hauteville	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62419	Haut-Loquin	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62423	Helfaut	62525	Longuenesse	1. Zone très sous-dotée
62	62424	Hendecourt-lès-Cagnicourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62425	Hendecourt-lès-Ransart	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62426	Héninel	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62427	Hénin-Beaumont	62427	Hénin-Beaumont	2. Zone sous-dotée
62	62428	Hénin-sur-Cojeul	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62429	Henneveux	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62432	Herbighen	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62433	Héricourt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62434	La Herlière	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62435	Herlincourt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62436	Herlin-le-Sec	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62437	Herly	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62438	Hermaville	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62439	Hermelinghen	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62441	Hermin	62083	Barlin	1. Zone très sous-dotée
62	62442	Hernicourt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62443	Hersin-Coupigny	62443	Hersin-Coupigny	1. Zone très sous-dotée
62	62444	Hervelinghen	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62445	Hesdigneul-lès-Béthune	62178	Bruay-la-Buissière	1. Zone très sous-dotée
62	62446	Hesdigneul-lès-Boulogne	62643	Outreau	3. Zone intermédiaire
62	62447	Hesdin	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62448	Hesdin-l'Abbé	62758	Saint-Martin-Boulogne	3. Zone intermédiaire
62	62449	Hesmond	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62450	Hestrus	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62451	Heuchin	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62452	Heuringhem	62040	Arques	1. Zone très sous-dotée
62	62453	Hézecques	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62454	Hinges	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée

62	62455	Hocquinghen	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62456	Houchin	62083	Barlin	1. Zone très sous-dotée
62	62457	Houdain	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée
62	62458	Houille	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem	1. Zone très sous-dotée
62	62459	Houvin-Houvigneul	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62460	Hubersent	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62461	Huby-Saint-Leu	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62462	Huclier	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62463	Hucqueliers	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62464	Hulluch	62895	Wingles	2. Zone sous-dotée
62	62465	Humbercamps	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62466	Humbert	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62467	Humerœuille	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62468	Humières	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62470	Incourt	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62471	Bellinghem	62525	Longuenesse	1. Zone très sous-dotée
62	62472	Inxent	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62473	Isbergues	62473	Isbergues	1. Zone très sous-dotée
62	62474	Isques	62643	Outreau	3. Zone intermédiaire
62	62475	Ivergny	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62476	Izel-lès-Équerchin	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62477	Izel-lès-Hameau	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62478	Journy	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62479	Labeuvrière	62178	Bruay-la-Buissière	1. Zone très sous-dotée
62	62480	Labourse	62617	Nœux-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62481	Labroye	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62483	Lacres	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62484	Lagnicourt-Marcel	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62485	Laires	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62486	Lambres	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62487	Landrethun-le-Nord	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62488	Landrethun-lès-Ardres	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62489	Lapugnoy	62178	Bruay-la-Buissière	1. Zone très sous-dotée
62	62490	Lattre-Saint-Quentin	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62491	Laventie	62491	Laventie	3. Zone intermédiaire
62	62492	Lebiez	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62493	Lebucquière	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62494	Léchelle	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62495	Ledinghem	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62496	Lefaux	62318	Étaples	3. Zone intermédiaire
62	62497	Leforest	62497	Leforest	1. Zone très sous-dotée
62	62498	Lens	62498	Lens	3. Zone intermédiaire
62	62499	Lépine	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62500	Lespesses	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62501	Lespinoy	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée

62	62503	Leubringhen	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62504	Leulinghem	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem	1. Zone très sous-dotée
62	62505	Leulinghem-Bernes	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62506	Licques	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62507	Liencourt	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62508	Lières	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62509	Liettres	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62510	Liévin	62510	Liévin	1. Zone très sous-dotée
62	62511	Lignereuil	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62512	Ligny-lès-Aire	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62513	Ligny-sur-Canche	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62514	Ligny-Saint-Flochel	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62515	Ligny-Thillois	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62516	Lillers	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62517	Linghem	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62518	Linzeux	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62519	Lisbourg	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62520	Locon	62126	Beuvry	2. Zone sous-dotée
62	62521	La Loge	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62522	Loison-sur-Créquoise	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62523	Loison-sous-Lens	62498	Lens	3. Zone intermédiaire
62	62524	Longfossé	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62525	Longuenesse	62525	Longuenesse	1. Zone très sous-dotée
62	62526	Longueville	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62527	Longvilliers	62318	Étaples	3. Zone intermédiaire
62	62528	Loos-en-Gohelle	62528	Loos-en-Gohelle	3. Zone intermédiaire
62	62530	Lottinghen	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62531	Louches	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62532	Lozinghem	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62533	Lugy	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62534	Lumbres	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62535	La Madelaine-sous-Montreuil	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62536	Magnicourt-en-Comte	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée
62	62537	Magnicourt-sur-Canche	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62538	Maintenay	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62539	Maisnil	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62540	Maisnil-lès-Ruitz	62083	Barlin	1. Zone très sous-dotée
62	62541	Maisoncelle	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62542	Maizières	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62543	Mametz	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62544	Manin	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62545	Maninghem	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62546	Maninghen-Henne	62893	Wimereux	3. Zone intermédiaire
62	62547	Marant	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée

62	62548	Marck	62548	Marck	3. Zone intermédiaire
62	62549	Marconne	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62550	Marconnelle	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62551	Marenla	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62552	Maresquel-Ecquemicourt	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62553	Marest	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62554	Maresville	62318	Étaples	3. Zone intermédiaire
62	62555	Marles-les-Mines	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62556	Marles-sur-Canche	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62557	Marœuil	62041	Arras	3. Zone intermédiaire
62	62558	Marquay	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62560	Marquise	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62561	Martinpuich	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62562	Matringhem	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62563	Mazingarbe	62563	Mazingarbe	1. Zone très sous-dotée
62	62564	Mazinghem	62473	Isbergues	1. Zone très sous-dotée
62	62565	Mencas	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62566	Menneville	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62567	Mentque-Nortbécourt	62297	Éperlecques	1. Zone très sous-dotée
62	62568	Mercatel	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62569	Merck-Saint-Liévin	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62570	Méricourt	62771	Sallaumines	1. Zone très sous-dotée
62	62571	Merlimont	62261	Cucq	3. Zone intermédiaire
62	62573	Meurchin	62895	Wingles	2. Zone sous-dotée
62	62574	Mingoval	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62576	Moncheaux-lès-Frévent	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62577	Monchel-sur-Canche	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62578	Monchiet	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62579	Monchy-au-Bois	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62580	Monchy-Breton	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62581	Monchy-Cayeux	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62582	Monchy-le-Preux	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62585	Montcavrel	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62586	Montenescourt	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62587	Montigny-en-Gohelle	62133	Billy-Montigny	1. Zone très sous-dotée
62	62588	Montreuil-sur-Mer	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62589	Mont-Saint-Éloi	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62590	Monts-en-Ternois	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62591	Morchies	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62592	Moringhem	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62593	Morval	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62594	Mory	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62595	Moulle	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem	1. Zone très sous-dotée
62	62596	Mouriez	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée

62	62597	Moyenneville	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62598	Muncq-Nieurlet	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62599	Nabringhen	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62600	Nédon	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62601	Nédonchel	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62602	Nempont-Saint-Firmin	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62603	Nesles	62604	Neufchâtel-Hardelot	2. Zone sous-dotée
62	62604	Neufchâtel-Hardelot	62604	Neufchâtel-Hardelot	2. Zone sous-dotée
62	62605	Neulette	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62606	Neuve-Chapelle	62491	Laventie	3. Zone intermédiaire
62	62607	Neuville-au-Cornet	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62608	Neuville-Bourjonval	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62609	Neuville-Saint-Vaast	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62610	Neuville-sous-Montreuil	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62611	Neuville-Vitasse	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62612	Neuvireuil	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62613	Nielles-lès-Bléquin	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62614	Nielles-lès-Ardres	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62615	Nielles-lès-Calais	62239	Coquelles	3. Zone intermédiaire
62	62616	Nœux-lès-Auxi	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62617	Nœux-les-Mines	62617	Nœux-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62618	Nordausques	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62619	Noreuil	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62620	Norrent-Fontes	62473	Isbergues	1. Zone très sous-dotée
62	62621	Nortkerque	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62622	Nort-Leulinghem	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62623	Nouvelle-Église	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62624	Noyelles-Godault	62624	Noyelles-Godault	3. Zone intermédiaire
62	62625	Noyelles-lès-Humières	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62626	Noyelles-lès-Vermelles	62563	Mazingarbe	1. Zone très sous-dotée
62	62627	Noyelles-sous-Bellonne	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62628	Noyelles-sous-Lens	62771	Sallaumines	1. Zone très sous-dotée
62	62629	Noyellette	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62630	Noyelle-Vion	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62631	Nuncq-Hautecôte	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62632	Oblinghem	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée
62	62633	Œuf-en-Ternois	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62634	Offekerque	62548	Marck	3. Zone intermédiaire
62	62635	Offin	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62636	Offrethun	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62637	Oignies	62637	Oignies	1. Zone très sous-dotée
62	62639	Oppy	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62641	Ostreville	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62642	Ourton	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée

62	62643	Outreau	62643	Outreau	3. Zone intermédiaire
62	62644	Ouve-Wirquin	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62647	Le Parcq	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62648	Parenty	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62650	Pelves	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62651	Penin	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62652	Pernes	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62653	Pernes-lès-Boulogne	62758	Saint-Martin-Boulogne	3. Zone intermédiaire
62	62654	Peuplingues	62239	Coquelles	3. Zone intermédiaire
62	62655	Pierremont	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62656	Pihem	62525	Longuenesse	1. Zone très sous-dotée
62	62657	Pihen-lès-Guînes	62397	Guînes	2. Zone sous-dotée
62	62658	Pittefaux	62893	Wimereux	3. Zone intermédiaire
62	62659	Planques	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62660	Plouvain	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62661	Bouin-Plumoison	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62662	Polincove	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62664	Pommier	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62665	Le Ponchel	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62666	Pont-à-Vendin	62842	Vendin-le-Vieil	3. Zone intermédiaire
62	62667	Le Portel	62667	Le Portel	1. Zone très sous-dotée
62	62668	Prédefin	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62669	Pressy	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62670	Preures	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62671	Pronville-en-Artois	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62672	Puisieux	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62673	Quéant	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62674	Quelmes	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62675	Quercamps	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62676	Quernes	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62677	Le Quesnoy-en-Artois	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62678	Quesques	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62679	Questrecques	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62680	Quiéry-la-Motte	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62681	Quiestède	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62682	Quilen	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62683	Quœux-Haut-Maînil	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62684	Racquinghem	62040	Arques	1. Zone très sous-dotée
62	62685	Radinghem	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62686	Ramecourt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62688	Rang-du-Fliers	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62689	Ransart	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62690	Raye-sur-Authie	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62691	Saint-Augustin	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62692	Rebergues	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62693	Rebreuve-Ranchicourt	62270	Divion	1. Zone très sous-dotée

62	62694	Rebreuve-sur-Canche	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62695	Rebreuviette	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62696	Reclinghem	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62698	Recques-sur-Course	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62699	Recques-sur-Hem	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62700	Regnauville	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62701	Rely	62473	Isbergues	1. Zone très sous-dotée
62	62702	Remilly-Wirquin	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62703	Rémy	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62704	Renty	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62705	Rety	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62706	Richebourg	62491	Laventie	3. Zone intermédiaire
62	62708	Riencourt-lès-Bapaume	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62709	Riencourt-lès-Cagnicourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62710	Rimboval	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62711	Rinxent	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62712	Rivière	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62713	Robecq	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62714	Roclincourt	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62715	Rocquigny	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62716	Rodelinghem	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62717	Roëllecourt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62718	Rœux	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62719	Rollancourt	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62720	Rombly	62473	Isbergues	1. Zone très sous-dotée
62	62721	Roquetoire	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62722	Rougefay	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62723	Roussent	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62724	Rouvroy	62133	Billy-Montigny	1. Zone très sous-dotée
62	62725	Royon	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62726	Ruisseauville	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62727	Ruitz	62083	Barlin	1. Zone très sous-dotée
62	62729	Rumilly	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62730	Ruminghem	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62731	Ruyaulcourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62732	Sachin	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62734	Sailly-en-Ostrevent	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62735	Sailly-Labourse	62126	Beuvry	2. Zone sous-dotée
62	62736	Sailly-sur-la-Lys	62491	Laventie	3. Zone intermédiaire
62	62737	Sains-en-Gohelle	62443	Hersin-Coupigny	1. Zone très sous-dotée
62	62738	Sains-lès-Fressin	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62740	Sains-lès-Pernes	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62742	Saint-Aubin	62261	Cucq	3. Zone intermédiaire
62	62743	Sainte-Austreberthe	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62744	Sainte-Catherine	62041	Arras	3. Zone intermédiaire
62	62745	Saint-Denœux	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée

62	62746	Saint-Étienne-au-Mont	62643	Outreau	3. Zone intermédiaire
62	62749	Saint-Georges	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62750	Saint-Hilaire-Cottes	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62751	Saint-Inglevert	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62752	Saint-Josse	62261	Cucq	3. Zone intermédiaire
62	62753	Saint-Laurent-Blangy	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62754	Saint-Léger	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62755	Saint-Léonard	62643	Outreau	3. Zone intermédiaire
62	62756	Sainte-Marie-Kerque	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem	1. Zone très sous-dotée
62	62758	Saint-Martin-Boulogne	62758	Saint-Martin-Boulogne	3. Zone intermédiaire
62	62759	Saint-Martin-Choquel	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62760	Saint-Martin-d'Hardinghem	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62761	Saint-Martin-sur-Cojeul	62004	Achicourt	3. Zone intermédiaire
62	62762	Saint-Michel-sous-Bois	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62763	Saint-Michel-sur-Ternoise	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62764	Saint-Nicolas	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62765	Saint-Omer	62765	Saint-Omer	1. Zone très sous-dotée
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62768	Saint-Rémy-au-Bois	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62769	Saint-Tricat	62239	Coquelles	3. Zone intermédiaire
62	62770	Saint-Venant	62473	Isbergues	1. Zone très sous-dotée
62	62771	Sallaumines	62771	Sallaumines	1. Zone très sous-dotée
62	62772	Salperwick	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem	1. Zone très sous-dotée
62	62773	Samer	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62774	Sangatte	62239	Coquelles	3. Zone intermédiaire
62	62775	Sanghen	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62776	Sapignies	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62777	Le Sars	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62778	Sars-le-Bois	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62783	Saulchoy	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62784	Saulty	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62785	Savy-Berlette	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62786	Selles	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62787	Sempy	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62788	Seninghem	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62789	Senlecques	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62790	Senlis	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62791	Séricourt	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62792	Serques	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem	1. Zone très sous-dotée
62	62793	Servins	62443	Hersin-Coupigny	1. Zone très sous-dotée
62	62794	Setques	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée

62	62795	Sibiville	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62796	Simencourt	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62797	Siracourt	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62798	Sombrin	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62799	Sorrisus	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62801	Souchez	62510	Liévin	1. Zone très sous-dotée
62	62803	Surques	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62804	Sus-Saint-Léger	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62805	Tangry	62048	Auchel	1. Zone très sous-dotée
62	62806	Tardinghen	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62808	Teneur	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62809	Ternas	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62810	Thélus	62861	Vimy	3. Zone intermédiaire
62	62811	Thérouanne	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62812	Thiembroune	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62813	La Thieuloye	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62816	Tilloy-lès-Hermaville	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62817	Tilloy-lès-Mofflaines	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62818	Tilly-Capelle	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62819	Tilques	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem	1. Zone très sous-dotée
62	62820	Tincques	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62821	Tingry	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62822	Tollent	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62823	Torcy	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62824	Tortefontaine	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62826	Le Touquet-Paris-Plage	62826	Le Touquet-Paris-Plage	2. Zone sous-dotée
62	62827	Tournehem-sur-la-Hem	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62828	Tramecourt	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62829	Le Transloy	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62831	Troisvaux	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62832	Tubersent	62318	Étaples	3. Zone intermédiaire
62	62833	Vacquerie-le-Boucq	62361	Frévent	1. Zone très sous-dotée
62	62834	Vacqueriette-Erquières	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62835	Valhuon	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62836	Vaudricourt	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée
62	62837	Vaudringhem	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62838	Vaulx	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62839	Vaulx-Vraucourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62840	Vélu	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62841	Vendin-lès-Béthune	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée
62	62842	Vendin-le-Vieil	62842	Vendin-le-Vieil	3. Zone intermédiaire
62	62843	Verchin	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée

62	62844	Verchocq	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62845	Verlincthun	62604	Neufchâtel-Hardelot	2. Zone sous-dotée
62	62846	Vermelles	62563	Mazingarbe	1. Zone très sous-dotée
62	62847	Verquigneul	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée
62	62848	Verquin	62119	Béthune	1. Zone très sous-dotée
62	62849	Verton	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62850	Vieil-Hesdin	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62852	Vieille-Église	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62853	Vieil-Moutier	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62854	Villers-au-Bois	62186	Bully-les-Mines	1. Zone très sous-dotée
62	62855	Villers-au-Flos	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62856	Villers-Brûlin	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62857	Villers-Châtel	62045	Aubigny-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62859	Villers-l'Hôpital	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62860	Villers-Sir-Simon	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62861	Vimy	62861	Vimy	3. Zone intermédiaire
62	62862	Vincly	62364	Fruges	1. Zone très sous-dotée
62	62864	Vis-en-Artois	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62865	Vitry-en-Artois	62865	Vitry-en-Artois	1. Zone très sous-dotée
62	62866	Waben	62108	Berck	1. Zone très sous-dotée
62	62867	Wacquinghen	62893	Wimereux	3. Zone intermédiaire
62	62868	Wail	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62869	Wailly	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62870	Wailly-Beaucamp	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	62871	Wambercourt	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62872	Wamin	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62873	Wancourt	62753	Saint-Laurent-Blangy	3. Zone intermédiaire
62	62874	Wanquetin	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62875	Wardrecques	62040	Arques	1. Zone très sous-dotée
62	62876	Warlencourt-Eaucourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	62878	Warlus	62263	Dainville	1. Zone très sous-dotée
62	62879	Warluzel	62063	Avesnes-le-Comte	1. Zone très sous-dotée
62	62880	Le West	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62881	Beauvoir-Wavans	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62882	Wavrans-sur-l'Aa	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62883	Wavrans-sur-Ternoise	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	3. Zone intermédiaire
62	62885	Westrehem	62516	Lillers	1. Zone très sous-dotée
62	62886	Wicquinghem	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62887	Widehem	62318	Étaples	3. Zone intermédiaire
62	62888	Wierre-au-Bois	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62889	Wierre-Effroy	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62890	Willeman	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	62891	Willencourt	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	62892	Willerval	62861	Vimy	3. Zone intermédiaire
62	62893	Wimereux	62893	Wimereux	3. Zone intermédiaire
62	62894	Wimille	62893	Wimereux	3. Zone intermédiaire

62	62895	Wingles	62895	Wingles	2. Zone sous-dotée
62	62896	Wirwignes	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62897	Wismes	62534	Lumbres	1. Zone très sous-dotée
62	62898	Wisques	62525	Longuenesse	1. Zone très sous-dotée
62	62899	Wissant	62560	Marquise	2. Zone sous-dotée
62	62900	Witternesse	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62901	Wittes	62014	Aire-sur-la-Lys	1. Zone très sous-dotée
62	62902	Wizernes	62525	Longuenesse	1. Zone très sous-dotée
62	62903	Zoteux	62268	Desvres	1. Zone très sous-dotée
62	62904	Zouafques	62038	Ardres	1. Zone très sous-dotée
62	62905	Zudausques	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem	1. Zone très sous-dotée
62	62906	Zutkerque	62057	Audruicq	1. Zone très sous-dotée
62	62907	Libercourt	62907	Libercourt	1. Zone très sous-dotée
62	62908	La Capelle-lès-Boulogne	62758	Saint-Martin-Boulogne	3. Zone intermédiaire
62	62909	Ytres	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80005	Agenville	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80025	Argoules	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	80060	Béalcourt	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80068	Beaumetz	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80085	Bernâtre	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80109	Le Boisle	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80118	Boufflers	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80208	Conteville	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80244	Dominois	62588	Montreuil	1. Zone très sous-dotée
62	80245	Domléger-Longvillers	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80248	Dompierre-sur-Authie	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée
62	80314	Flers	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80369	Frohen-sur-Authie	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80378	Ginchy	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80396	Gueschart	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80397	Gueudecourt	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80401	Guillemont	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80439	Heuzecourt	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80440	Hiermont	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80451	Irlès	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80472	Lesbœufs	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80490	Longueval	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80501	Maison-Ponthieu	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80503	Maizicourt	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80526	Le Meillard	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80538	Mesnil-en-Arrouaise	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80549	Miraumont	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80563	Montigny-les-Jongleurs	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80589	Neuilly-le-Dien	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80599	Noyelles-en-Chaussée	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80631	Ponches-Estruval	62447	Hesdin	1. Zone très sous-dotée

62	80642	Prouville	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80648	Pys	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80695	Sailly-Saillisel	62080	Bapaume	1. Zone très sous-dotée
62	80697	Saint-Acheul	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80810	Vitz-sur-Authie	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80832	Yvrench	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
62	80833	Yvrencheux	62060	Auxi-le-Château	1. Zone très sous-dotée
80	02019	Annois	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02032	Aubigny-aux-Kaisnes	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02056	Beaumont-en-Beine	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02060	Beauvois-en-Vermandois	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02117	Bray-Saint-Christophe	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02199	Clastres	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02246	Cugny	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02270	Douchy	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02273	Dury	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02315	Flavy-le-Martel	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02317	Fluquières	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02327	Foreste	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02343	Germaine	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02370	Hargicourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	02402	Lanchy	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02417	Lempire	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	02570	Ollezy	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02604	Pithon	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02694	Saint-Simon	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02726	Sommette-Eaucourt	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02747	Trefcon	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	02752	Tugny-et-Pont	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	02808	Villeret	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	02815	Villers-Saint-Christophe	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	60011	Amy	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	60035	Avricourt	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	60053	Beaulieu-les-Fontaines	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	60111	Broyes	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60158	Coivrel	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60168	Courcelles-Epayelles	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60174	Crapeaumesnil	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	60179	Crèvecœur-le-Petit	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60200	Domfront	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60201	Dompierre	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60232	Ferrières	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60236	Flavy-le-Meldeux	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	60258	Fresnières	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	60262	Le Frestoy-Vaux	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60276	Godenvillers	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60278	Golancourt	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée

80	60362	Libermont	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	60374	Maignelay-Montigny	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60381	Margny-aux-Cerises	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	60416	Montgérain	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60474	Ognolles	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	60496	Plainville	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60503	Le Ployron	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60556	Royaucourt	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60564	Sains-Morainvillers	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60585	Saint-Martin-aux-Bois	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60615	Sérévillers	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60621	Solente	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	60643	Tricot	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	60693	Villeselve	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	60702	Welles-Pérennes	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	62030	Amplier	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62231	Colline-Beaumont	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	62242	Couin	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62253	Couturelle	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62322	Famechon	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62368	Gaudiempré	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62389	Grincourt-lès-Pas	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62404	Halloy	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62422	Hébuterne	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	62430	Hénu	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62583	Mondicourt	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62640	Orville	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62649	Pas-en-Artois	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62663	Pommeray	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62733	Sailly-au-Bois	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	62741	Saint-Amand	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62779	Sarton	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62800	Souastre	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62802	Le Souich	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62814	Thièvres	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	62815	Tigny-Noyelle	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	62877	Warlincourt-lès-Pas	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	76059	Bazinval	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	76320	Grandcourt	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	76333	Guerville	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	76394	Longroy	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	76422	Melleville	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	76438	Millebosc	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	76745	Villy-sur-Yères	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	80001	Abbeville	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80002	Ablaincourt-Pressoir	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80003	Acheux-en-Amiénois	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée

80	80004	Acheux-en-Vimeu	80308	Feuquières-en-Vimeu	1. Zone très sous-dotée
80	80006	Agenvillers	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80008	Aigneville	80308	Feuquières-en-Vimeu	1. Zone très sous-dotée
80	80009	Ailly-le-Haut-Clocher	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80010	Ailly-sur-Noye	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80011	Ailly-sur-Somme	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80013	Airaines	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80014	Aizecourt-le-Bas	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80015	Aizecourt-le-Haut	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80016	Albert	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80017	Allaines	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80019	Allery	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80020	Allonville	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80021	Amiens	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80022	Andainville	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80023	Andechy	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80024	Argœuves	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80027	Armancourt	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80028	Arquèves	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80029	Arrest	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80030	Arry	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80031	Arvillers	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80032	Assainvillers	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80033	Assevillers	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80034	Athies	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80035	Aubercourt	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80036	Aubigny	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80037	Aubvillers	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80038	Auchonvillers	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80040	Aumâtre	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80041	Aumont	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80042	Autheux	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80043	Authie	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80044	Authieule	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80045	Authuille	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80046	Avelesges	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80047	Aveluy	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80048	Avesnes-Chaussoy	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80049	Ayencourt	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80050	Bacouel-sur-Selle	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80051	Bailleul	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80052	Baizieux	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80053	Balâtre	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80054	Barleux	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80055	Barly	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée

80	80056	Bavelincourt	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80057	Bayencourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80058	Bayonvillers	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80059	Bazentin	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80064	Beaucourt-en-Santerre	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80065	Beaucourt-sur-l'Ancre	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80066	Beaucourt-sur-l'Hallue	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80067	Beaufort-en-Santerre	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80069	Beaumont-Hamel	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80070	Beauquesne	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80071	Beauval	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80073	Bécordel-Bécourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80074	Becquigny	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80076	Béhen	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80077	Béhencourt	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80078	Bellancourt	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80080	Belloy-en-Santerre	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80081	Belloy-Saint-Léonard	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80082	Belloy-sur-Somme	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80083	Bergicourt	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80084	Bermesnil	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80086	Bernaville	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80087	Bernay-en-Ponthieu	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80088	Bernes	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80089	Berneuil	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80090	Berny-en-Santerre	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80092	Bertangles	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80093	Berteaucourt-les-Dames	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80094	Berteaucourt-lès-Thennes	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80095	Bertrancourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80097	Béthencourt-sur-Somme	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80098	Bettembos	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80099	Bettencourt-Rivière	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80100	Bettencourt-Saint-Ouen	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80101	Beuvraignes	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80102	Biaches	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80103	Biarre	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80104	Biencourt	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80105	Billancourt	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80106	Blangy-sous-Poix	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80107	Blangy-Tronville	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80108	Boisbergues	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80110	Boismont	80721	Saint-Valery-sur-Somme	1. Zone très sous-dotée
80	80112	Bonnay	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée

80	80113	Bonneville	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80114	Bosquel	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80115	Bouchavesnes-Bergen	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80116	Bouchoir	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80117	Bouchon	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80119	Bougainville	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80121	Bouillancourt-la-Bataille	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80122	Bouquemaison	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80123	Bourdon	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80124	Bourseville	80368	Frville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80125	Boussicourt	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80128	Bouvincourt-en-Vermandois	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80129	Bouzincourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80130	Bovelles	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80131	Boves	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80132	Braches	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80133	Brailly-Cornehotte	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80134	Brassy	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80135	Bray-lès-Mareuil	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80136	Bray-sur-Somme	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80137	Breilly	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80138	Bresle	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80139	Breuil	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80140	Bréwillers	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80141	Brie	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80142	Briquemesnil-Floxicourt	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80144	Brouchy	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80145	Brucamps	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80146	Brutelles	80368	Frville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80147	Buigny-l'Abbé	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80148	Buigny-lès-Gamaches	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	80149	Buigny-Saint-Maclou	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80150	Buire-Courcelles	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80151	Buire-sur-l'Ancre	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80152	Bus-la-Mésière	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80153	Bus-lès-Artois	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80154	Bussu	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80155	Bussus-Bussuel	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80156	Bussy-lès-Daours	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80157	Bussy-lès-Poix	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80158	Buverchy	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80159	Cachy	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80160	Cagny	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80161	Cahon	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80162	Caix	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée

80	80163	Cambron	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80164	Camon	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80165	Camps-en-Amiénois	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80166	Canaples	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80167	Canchy	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80168	Candas	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80169	Cannessières	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80170	Cantigny	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80171	Caours	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80172	Cappy	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80173	Cardonnette	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80174	Le Cardonnois	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80176	Carrépus	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80177	Cartigny	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80179	Caulières	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80180	Cavillon	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80181	Cayeux-en-Santerre	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80182	Cayeux-sur-Mer	80721	Saint-Valery-sur-Somme	1. Zone très sous-dotée
80	80183	Cerisy-Buleux	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80184	Cerisy	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80185	Champien	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80186	Chaulnes	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80187	La Chaussée-Tirancourt	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80189	La Chavatte	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80190	Chépy	80308	Feuquières-en-Vimeu	1. Zone très sous-dotée
80	80191	Chilly	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80192	Chipilly	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80193	Chirmont	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80194	Chuignes	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80195	Chuignolles	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80196	Citerne	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80197	Cizancourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80198	Clairy-Saulchoix	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80199	Cléry-sur-Somme	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80200	Cocquerel	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80201	Coigneux	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80202	Coisy	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80203	Colincamps	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80204	Combles	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80205	Condé-Folie	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80206	Contalmaison	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80207	Contay	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80210	Contre	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80211	Conty	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée

80	80212	Corbie	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80213	Cottenchy	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80214	Coullemelle	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80215	Coulouvillers	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80216	Courcelette	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80217	Courcelles-au-Bois	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80218	Courcelles-sous-Moyencourt	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80219	Courcelles-sous-Thoix	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80220	Courtemanche	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80221	Cramont	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80222	Crécy-en-Ponthieu	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80223	Crémery	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80224	Cressy-Omencourt	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80225	Creuse	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80226	Croix-Moligneaux	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80227	Croixrault	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80228	Le Crotoy	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80229	Crouy-Saint-Pierre	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80230	Curchy	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80231	Curlu	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80232	Damery	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80233	Dancourt-Popincourt	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80234	Daours	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80235	Dargnies	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80236	Davenescourt	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80237	Démuin	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80238	Dernancourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80239	Devise	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80240	Doingt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80241	Domart-en-Ponthieu	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80242	Domart-sur-la-Luce	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80243	Domesmont	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80246	Dommartin	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80247	Dompierre-Becquincourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80249	Domqueur	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80250	Domvast	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80251	Doudelainville	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80252	Douilly	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80253	Doullens	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80256	Dreuil-lès-Amiens	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80258	Driencourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80260	Drucat	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80261	Dury	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80262	Eaucourt-sur-Somme	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80263	L'Échelle-Saint-Aurin	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80264	Éclusier-Vaux	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée

80	80265	Embreville	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	80266	Englebelmer	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80267	Ennemain	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80268	Épagne-Épagnette	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80269	Épaumesnil	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80270	Épécamps	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80271	Épehy	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80272	Épénancourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80273	Éplessier	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80274	Eppeville	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80275	Équancourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80276	Équennes-Éramecourt	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80278	Erches	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80279	Ercheu	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80280	Ercourt	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80281	Ergnies	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80282	Érondelle	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80284	Esmery-Hallon	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80285	Essertaux	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80287	Estrébœuf	80721	Saint-Valery-sur-Somme	1. Zone très sous-dotée
80	80288	Estrées-Deniécourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80290	Estrées-lès-Crécy	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80291	Estrées-sur-Noye	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80292	Étalon	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80293	Ételfay	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80294	Éterpigny	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80295	Étinehem-Méricourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80296	L'Étoile	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80297	Étréjust	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80298	Étricourt-Manancourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80300	Falvy	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80301	Famechon	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80302	Faverolles	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80303	Favières	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80304	Fay	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80305	Ferrières	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80306	Fescamps	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80307	Feuillères	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80308	Feuquières-en-Vimeu	80308	Feuquières-en-Vimeu	1. Zone très sous-dotée
80	80310	Fienvillers	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80311	Figinières	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80312	Fins	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80313	Flaucourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80315	Flers-sur-Noye	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80316	Flesselles	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80317	Fleury	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée

80	80318	Flixecourt	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80319	Fluy	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80320	Folies	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80322	Fonches-Fonchette	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80324	Fontaine-le-Sec	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80325	Fontaine-lès-Cappy	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80326	Fontaine-sous-Montdidier	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80327	Fontaine-sur-Maye	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80328	Fontaine-sur-Somme	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80329	Forceville	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80330	Forceville-en-Vimeu	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80331	Forest-l'Abbaye	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80332	Forest-Montiers	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80333	Fort-Mahon-Plage	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80334	Fossemanant	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80335	Foucaucourt-en-Santerre	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80336	Foucaucourt-Hors-Nesle	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80337	Fouencamps	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80338	Fouilloy	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80339	Fouquescourt	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80341	Fourdrinoy	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80342	Framerville-Rainecourt	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80344	Francières	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80345	Franleu	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80346	Franqueville	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80347	Fransart	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80348	Fransu	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80350	Franvillers	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80351	Fréchencourt	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80352	Frémontiers	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80353	Fresnes-Mazancourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80354	Fresnes-Tilloloy	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80356	Fresnoy-Andainville	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80357	Fresnoy-au-Val	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80358	Fresnoy-en-Chaussée	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80359	Fresnoy-lès-Roye	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80360	Fressenneville	80308	Feuquières-en-Vimeu	1. Zone très sous-dotée
80	80361	Frettecuisse	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80362	Frettemeule	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	80365	Fricamps	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80366	Fricourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80367	Frise	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée

80	80368	Friville-Escarbotin	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80371	Froyelles	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80372	Frucourt	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80373	Gamaches	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	80374	Gapennes	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80376	Gentelles	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80377	Gézaincourt	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80379	Glisy	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80380	Gorenflos	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80381	Gorges	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80383	Goyencourt	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80384	Grandcourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80385	Grand-Laviers	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80386	Gratibus	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80387	Grattepanche	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80388	Grébault-Mesnil	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80390	Grivesnes	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80391	Grivillers	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80392	Grouches-Luchuel	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80393	Gruny	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80395	Guerbigny	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80399	Guignemicourt	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80400	Guillaucourt	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80402	Guizancourt	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80403	Guyencourt-sur-Noye	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80404	Guyencourt-Saulcourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80405	Hailles	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80406	Hallencourt	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80408	Halloy-lès-Pernois	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80409	Hallu	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80410	Ham	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80411	Le Hamel	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80412	Hamelet	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80413	Hancourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80414	Hangard	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80415	Hangest-en-Santerre	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80416	Hangest-sur-Somme	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80417	Harbonnières	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80418	Hardecourt-aux-Bois	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80420	Harponville	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80421	Hattencourt	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80422	Hautvillers-Ouville	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80423	Havernas	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80424	Hébécourt	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire

80	80425	Hédauville	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80426	Heilly	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80427	Hem-Hardinval	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80428	Hem-Monacu	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80429	Hénencourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80430	Herbécourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80431	Hérissart	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80432	Herleville	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80433	Herly	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80434	Hervilly	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80435	Hesbécourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80437	Heucourt-Croquoison	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80438	Heudicourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80442	Hombleux	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80443	Hornoy-le-Bourg	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80444	Huchenneville	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80445	Humbercourt	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80446	Huppy	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80449	Ignaucourt	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80450	Inval-Boiron	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80452	Jumel	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80453	Laboissière-en-Santerre	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80455	Lachapelle	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80458	Lahoussoye	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80459	Laleu	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80460	Lamaronde	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80461	Lamotte-Brebière	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80462	Lamotte-Buleux	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80463	Lamotte-Warfusée	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80464	Lanchères	80721	Saint-Valery-sur-Somme	1. Zone très sous-dotée
80	80465	Languevoisin-Quiquery	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80466	Lanches-Saint-Hilaire	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80467	Laucourt	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80468	Laviéville	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80470	Léalvillers	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80473	Liancourt-Fosse	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80474	Licourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80475	Liéramont	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80476	Liercourt	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80477	Ligescourt	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80478	Lignièrès	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80480	Lignièrès-en-Vimeu	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80481	Lihons	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80482	Limeux	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée

80	80485	Ô-de-Selle	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80486	Long	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80487	Longavesnes	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80488	Longpré-les-Corps-Saints	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80489	Longueau	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80491	Longuevillette	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80493	Louvencourt	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80494	Louvrechy	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80495	Lucheux	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80496	Machiel	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80497	Machy	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80498	Mailly-Maillet	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80499	Mailly-Raineval	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80500	Maisnières	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	80502	Maison-Roland	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80504	Malpart	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80505	Carnoy-Mametz	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80507	Marcelcave	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80508	Marché-Allouarde	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80509	Marchélepot-Misery	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80511	Marestmontiers	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80512	Mareuil-Caubert	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80513	Maricourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80514	Marieux	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80516	Marquaix	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80517	Marquivillers	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80518	Martainneville	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80519	Matigny	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80520	Maucourt	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80521	Maurepas	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80523	Méaulte	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80524	Méharicourt	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80525	Meigneux	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80527	Méneslies	80368	Frville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80528	Méréaucourt	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80529	Mérélessart	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80530	Méricourt-l'Abbé	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80531	Méricourt-en-Vimeu	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80535	Le Mesge	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80536	Mesnil-Bruntel	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80537	Mesnil-Domqueur	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80540	Mesnil-Martinsart	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80541	Mesnil-Saint-Georges	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80542	Mesnil-Saint-Nicaise	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée

80	80543	Métigny	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80544	Mézerolles	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80545	Mézières-en-Santerre	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80546	Miannay	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80547	Millencourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80548	Millencourt-en-Ponthieu	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80550	Mirvaux	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80552	Moislains	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80553	Molliens-au-Bois	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80554	Molliens-Dreuil	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80555	Monchy-Lagache	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80556	Mons-Boubert	80721	Saint-Valery-sur-Somme	1. Zone très sous-dotée
80	80557	Estrées-Mons	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80559	Montagne-Fayel	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80560	Montauban-de-Picardie	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80561	Montdidier	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80562	Montigny-sur-l'Hallue	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80565	Montonvillers	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80566	Fieffes-Montrelet	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80568	Morchain	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80569	Morcourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80570	Moreuil	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80571	Morisel	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80572	Morlancourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80574	Mouflers	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80575	Mouflières	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80576	Moyencourt	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80577	Moyencourt-lès-Poix	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80578	Moyenneville	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80579	Muille-Villette	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80580	Namport	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80582	Namps-Maisnil	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80583	Nampty	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80584	Naours	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80585	Nesle	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80588	Neufmoulin	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80590	Neuilly-l'Hôpital	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80591	Neuville-au-Bois	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80593	La Neuville-lès-Bray	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80595	La Neuville-Sire-Bernard	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80596	Neuvillelette	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80597	Nibas	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80598	Nouvion	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80600	Noyelles-sur-Mer	80721	Saint-Valery-sur-Somme	1. Zone très sous-dotée
80	80601	Nurlu	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80602	Occoches	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée

80	80603	Ochancourt	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80605	Offoy	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80606	Oisemont	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80607	Oissy	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80609	Oneux	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80611	Oresmaux	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80614	Outrebois	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80615	Ovillers-la-Boisselle	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80616	Pargny	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80617	Parvillers-le-Quesnoy	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80618	Pendé	80721	Saint-Valery-sur-Somme	1. Zone très sous-dotée
80	80619	Pernois	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80620	Péronne	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80621	Hypercourt	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80622	Picquigny	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80623	Piennes-Onvillers	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80624	Pierregot	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80625	Trois-Rivières	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80626	Pissy	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80627	Plachy-Buyon	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80628	Le Plessier-Rozainvillers	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80630	Poix-de-Picardie	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80632	Pont-de-Metz	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80633	Ponthoile	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80634	Pont-Noyelles	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80635	Pont-Remy	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80637	Port-le-Grand	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80638	Potte	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80639	Poulainville	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80640	Pozières	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80643	Prouzel	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80644	Proyart	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80645	Puchevillers	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80646	Punchy	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80647	Puzeaux	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80649	Quend	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80650	Querrieu	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80652	Le Quesnel	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80654	Quesnoy-le-Montant	80308	Feuquières-en-Vimeu	1. Zone très sous-dotée
80	80655	Quesnoy-sur-Airaines	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80656	Quevauvillers	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80658	Quivières	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80659	Raincheval	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80661	Rainneville	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80662	Ramburelles	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée

80	80663	Rambures	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80664	Rancourt	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80665	Regnière-Écluse	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80666	Remaisnil	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80667	Remaugies	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80668	Remiencourt	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80669	Rethonvillers	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80670	Revelles	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80671	Ribeaucourt	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80672	Ribemont-sur-Ancre	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80673	Riencourt	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80674	Rivery	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80676	Roiglise	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80677	Roisel	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80678	Rollot	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80679	Ronssoy	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80680	Rosières-en-Santerre	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80681	Rouvrel	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80682	Rouvroy-en-Santerre	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80683	Rouy-le-Grand	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80684	Rouy-le-Petit	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80685	Roye	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80686	Rubempré	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80687	Rubescourt	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80688	Rue	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80690	Rumigny	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80691	Saigneville	80721	Saint-Valery-sur-Somme	1. Zone très sous-dotée
80	80692	Sailly-Flibeaucourt	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80693	Sailly-Laurette	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80694	Sailly-le-Sec	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80696	Sains-en-Amiénois	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80698	Saint-Aubin-Montenoy	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80700	Saint-Blimont	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80701	Saint-Christ-Briost	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80702	Saint-Fuscien	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire
80	80704	Saint-Gratien	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80705	Saint-Léger-lès-Authie	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80706	Saint-Léger-lès-Domart	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80708	Saint-Mard	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80709	Saint-Maulvis	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80710	Saint-Maxent	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80711	Saint-Ouen	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80713	Saint-Quentin-en-Tourmont	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80716	Saint-Riquier	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80717	Saint-Saulieu	80489	Longueau	3. Zone intermédiaire

80	80718	Saint-Sauveur	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80719	Sainte-Segrée	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	80721	Saint-Valery-sur-Somme	1. Zone très sous-dotée
80	80722	Saint-Vaast-en-Chaussée	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80723	Saisseval	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80724	Saleux	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80725	Salouël	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80726	Sancourt	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80728	Saulchoy-sous-Poix	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80729	Sauvillers-Mongival	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80730	Saveuse	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80732	Senarpont	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80733	Senlis-le-Sec	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80734	Sentelie	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80735	Seux	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80736	Sorel-en-Vimeu	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80737	Sorel	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80738	Soues	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80740	Sourdon	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80741	Soyécourt	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80742	Surcamps	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80743	Suzanne	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80744	Tailly	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80746	Talmas	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80747	Templeux-la-Fosse	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80748	Templeux-le-Guérand	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80749	Terramesnil	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80750	Tertry	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80751	Thennes	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80752	Thézy-Glimont	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80753	Thiepval	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80754	Thieulloy-l'Abbaye	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80755	Thieulloy-la-Ville	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80756	Thièvres	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80758	Thory	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80759	Tilloloy	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80760	Tilloy-Floriville	80373	Gamaches	1. Zone très sous-dotée
80	80762	Tincourt-Boucly	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80763	Le Titre	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80764	Tœufles	80308	Feuquières-en-Vimeu	1. Zone très sous-dotée
80	80765	Tours-en-Vimeu	80308	Feuquières-en-Vimeu	1. Zone très sous-dotée
80	80766	Toutencourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80769	Treux	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80771	Ugny-l'Équipée	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée

80	80773	Vadencourt	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80774	Vaire-sous-Corbie	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80775	Valines	80308	Feuquières-en-Vimeu	1. Zone très sous-dotée
80	80776	Varenes	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80777	Vauchelles-lès-Authie	80253	Doullens	1. Zone très sous-dotée
80	80778	Vauchelles-lès-Domart	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80779	Vauchelles-les-Quesnoy	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80780	Vaudricourt	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80781	Vauvillers	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80782	Vaux-en-Amiénois	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80783	Vaux-Marquenneville	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80784	Vaux-sur-Somme	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80785	Vecquemont	80212	Corbie	1. Zone très sous-dotée
80	80786	Velennes	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80787	Vercourt	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80788	Vergies	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80789	Vermandovillers	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80790	Verpillières	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80791	Vers-sur-Selle	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80792	La Vicogne	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80793	Vignacourt	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80794	Villecourt	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80795	Ville-le-Marcelet	80318	Flixecourt	1. Zone très sous-dotée
80	80796	Villeroy	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80797	Villers-aux-Érables	80570	Moreuil	1. Zone très sous-dotée
80	80798	Villers-Bocage	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80799	Villers-Bretonneux	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80801	Villers-Carbonnel	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80802	Villers-Faucon	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80803	Villers-lès-Roye	80685	Roye	1. Zone très sous-dotée
80	80804	Villers-sous-Ailly	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80805	Villers-Tournelle	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80806	Villers-sur-Authie	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80807	Ville-sur-Ancre	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80808	Vironchaux	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80809	Vismes	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80811	Voyennes	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80812	Vraignes-en-Vermandois	80620	Péronne	1. Zone très sous-dotée
80	80813	Vraignes-lès-Hornoy	80630	Poix-de-Picardie	1. Zone très sous-dotée
80	80814	Vrély	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80815	Vron	80688	Rue	1. Zone très sous-dotée
80	80819	Wargnies	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80820	Warloy-Baillon	80016	Albert	1. Zone très sous-dotée
80	80821	Warlus	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée

80	80822	Warsy	80561	Montdidier	1. Zone très sous-dotée
80	80823	Warvillers	80680	Rosières-en-Santerre	1. Zone très sous-dotée
80	80824	Wiencourt-l'Équipée	80799	Villers-Bretonneux	1. Zone très sous-dotée
80	80825	Wiry-au-Mont	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80826	Woignarue	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80827	Woincourt	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80828	Woirel	80606	Oisemont	1. Zone très sous-dotée
80	80829	Y	80410	Ham	1. Zone très sous-dotée
80	80830	Yaucourt-Bussus	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée
80	80834	Yzengremer	80368	Friville-Escarbotin	1. Zone très sous-dotée
80	80835	Yzeux	80021	Amiens	3. Zone intermédiaire
80	80836	Yonval	80001	Abbeville	1. Zone très sous-dotée

ANNEXE 2

CLASSEMENT DES COMMUNES DES HAUTS-DE-FRANCE RATTACHEES A UN TERRITOIRE DE VIE SANTE D'UNE REGION LIMITROPHE POUR LA PROFESSION CHIRURGIEN-DENTISTE

N° Département d'attribution du TVS	N° de la commune - 2022	Nom de la commune	N° du Territoire de Vie Santé (TVS)	Nom du Territoire de Vie Santé	Catégorie
08	02299	Évergnicourt	08362	Rethel	1. Zone très sous-dotée
08	02440	Lor	08362	Rethel	1. Zone très sous-dotée
27	60095	Boury-en-Vexin	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60097	Boutencourt	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60140	Chambors	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60169	Courcelles-lès-Gisors	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60208	Énencourt-Léage	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60211	Éragny-sur-Epte	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60235	Flavacourt	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60331	Labosse	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60343	Lalande-en-Son	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60344	Lalandelle	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60352	Lattainville	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60510	Porcheux	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60616	Sérifontaine	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60644	Trie-Château	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60645	Trie-la-Ville	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60659	Vaudancourt	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
27	60660	Le Vaumain	27284	Gisors	1. Zone très sous-dotée
51	02051	Barzy-sur-Marne	51217	Dormans	3.Zone intermédiaire
51	02228	Courtemont-Varennes	51217	Dormans	3.Zone intermédiaire
51	02351	Goussancourt	51217	Dormans	3.Zone intermédiaire
51	02389	Jaulgonne	51217	Dormans	3.Zone intermédiaire
51	02595	Passy-sur-Marne	51217	Dormans	3.Zone intermédiaire
51	02645	Reuilly-Sauvigny	51217	Dormans	3.Zone intermédiaire
51	02748	Trélou-sur-Marne	51217	Dormans	3.Zone intermédiaire
51	02794	Vézilly	51217	Dormans	3.Zone intermédiaire
51	02809	Villers-Agron-Aiguizy	51217	Dormans	3.Zone intermédiaire
51	02054	Bazoches-et-Saint-Thibaut	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02058	Beaurieux	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02091	Blanzy-lès-Fismes	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02104	Bouffignereux	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée

51	02106	Bourg-et-Comin	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02129	Bruys	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02171	Chaudardes	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02179	Chéry-Chartreuve	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02208	Concevreux	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02224	Courcelles-sur-Vesle	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02234	Craonne	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02235	Craonnelle	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02250	Cuiry-lès-Chaudardes	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02252	Cuissy-et-Geny	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02263	Dhuizel	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02271	Dravegny	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02364	Guyencourt	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02396	Jumigny	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02432	Limé	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02439	Les Septvallons	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02453	Maizy	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02482	Meurival	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02520	Mont-Notre-Dame	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02523	Mont-Saint-Martin	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02530	Moulins	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02534	Muscourt	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02565	Œuilly	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02578	Oulches-la-Vallée-Foulon	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02581	Paars	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02582	Paissy	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02588	Pargnan	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02613	Pontavert	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02633	Quincy-sous-le-Mont	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02656	Roucy	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02715	Serval	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02735	Tannières	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02764	Vassogne	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02773	Vauxtin	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02778	Vendresse-Beaulne	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02797	Viel-Arcy	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02817	Ville-Savoie	51250	Fismes	1. Zone très sous-dotée
51	02281	L'Épine-aux-Bois	51380	Montmirail	Cf arrêté Grand-Est
51	02458	Dhuys et Morin-en-Brie	51380	Montmirail	Cf arrêté Grand-Est
51	02590	Pargny-la-Dhuys	51380	Montmirail	Cf arrêté Grand-Est
51	02664	Rozoy-Bellevalle	51380	Montmirail	Cf arrêté Grand-Est
51	02777	Vendières	51380	Montmirail	Cf arrêté Grand-Est
51	02798	Viels-Maisons	51380	Montmirail	Cf arrêté Grand-Est
51	02264	Dizy-le-Gros	51454	Reims	3.Zone intermédiaire
51	02541	Neufchâtel-sur-Aisne	51454	Reims	3.Zone intermédiaire
51	02553	Nizy-le-Comte	51454	Reims	3.Zone intermédiaire
51	02572	Orainville	51454	Reims	3.Zone intermédiaire

51	02601	Pignicourt	51454	Reims	3.Zone intermédiaire
51	02627	Provisieux-et-Plesnoy	51454	Reims	3.Zone intermédiaire
51	02743	Le Thuel	51454	Reims	3.Zone intermédiaire
51	02005	Aguilcourt	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02007	Aizelles	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02013	Amifontaine	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02033	Aubigny-en-Laonnois	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02072	Berrieux	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02073	Berry-au-Bac	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02076	Bertricourt	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02097	Boncourt	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02211	Condé-sur-Suipe	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02215	Corbeny	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02229	Courtrizy-et-Fussigny	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02349	Goudelancourt-lès-Berrieux	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02360	Villeneuve-sur-Aisne	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02399	Juvincourt-et-Damary	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02409	Lappion	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02454	La Malmaison	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02472	Mauregny-en-Haye	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02498	Montaigu	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02626	Prouvais	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02675	Sainte-Croix	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02676	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02690	Sainte-Preuve	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02696	Saint-Thomas	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02705	La Selve	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02720	Sissonne	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02761	Variscourt	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02802	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
51	02803	La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	51573	Tinqueux	3.Zone intermédiaire
76	60219	Escles-Saint-Pierre	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	60248	Fouilloy	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	60280	Gourchelles	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	60521	Quincampoix-Fleuzy	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	60545	Romescamps	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	60602	Saint-Valery	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80026	Arguel	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80061	Beaucamps-le-Jeune	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80062	Beaucamps-le-Vieux	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80143	Brocourt	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80259	Dromesnil	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80340	Fourcigny	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80355	Fresneville	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée

76	80375	Gauville	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80456	Lafresguimont-Saint-Martin	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80479	Lignières-Châtelain	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80484	Liomer	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80515	Marlers	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80522	Le Mazis	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80573	Morvillers-Saint-Saturnin	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80592	Neuville-Coppegueule	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80604	Offignies	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80651	Le Quesne	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80699	Saint-Aubin-Rivière	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80703	Saint-Germain-sur-Bresle	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80800	Villers-Campsart	76035	Aumale	1. Zone très sous-dotée
76	80120	Bouillancourt-en-Séry	76101	Blangy-sur-Bresle	1. Zone très sous-dotée
76	80126	Bouttencourt	76101	Blangy-sur-Bresle	1. Zone très sous-dotée
76	80343	Framicourt	76101	Blangy-sur-Bresle	1. Zone très sous-dotée
76	80586	Nesle-l'Hôpital	76101	Blangy-sur-Bresle	1. Zone très sous-dotée
76	80587	Neslette	76101	Blangy-sur-Bresle	1. Zone très sous-dotée
76	80707	Saint-Léger-sur-Bresle	76101	Blangy-sur-Bresle	1. Zone très sous-dotée
76	80767	Le Translay	76101	Blangy-sur-Bresle	1. Zone très sous-dotée
76	80018	Allenay	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	80039	Ault	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	80063	Beauchamps	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	80096	Béthencourt-sur-Mer	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	80127	Bouvaincourt-sur-Bresle	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	80364	Friaucourt	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	80533	Mers-les-Bains	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	80613	Oust-Marest	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	80714	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	80770	Tully	76255	Eu	1. Zone très sous-dotée
76	60049	Bazancourt	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60073	Blacourt	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60114	Buicourt	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60164	Le Coudray-Saint-Germer	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60180	Crillon	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60187	Cuigy-en-Bray	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60214	Ernemont-Boutavent	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60217	Escames	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60220	Espaubourg	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60244	Fontenay-Torcy	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60271	Gerberoy	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60275	Glatigny	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60288	Grémévillers	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée

76	60296	Hannaches	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60298	Hanvoile	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60301	Haucourt	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60306	Hécourt	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60312	Héricourt-sur-Thérain	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60315	Hodenc-en-Bray	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60335	Lachapelle-sous-Gerberoy	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60371	Loueuse	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60388	Martincourt	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60435	Morvillers	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60476	Omécourt	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60516	Puiseux-en-Bray	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60571	Saint-Deniscourt	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60577	Saint-Germer-de-Fly	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60592	Saint-Pierre-es-Champs	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60594	Saint-Quentin-des-Prés	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60611	Senantes	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60623	Songeons	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60624	Sully	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60626	Talmonniers	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60677	Villebray	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60687	Villers-sur-Auchy	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60697	Vrocourt	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
76	60699	Wambez	76312	Gournay-en-Bray	1. Zone très sous-dotée
77	60226	Ève	77153	Dammartin-en-Goële	1. Zone très sous-dotée
77	60666	Ver-sur-Launette	77153	Dammartin-en-Goële	1. Zone très sous-dotée
77	02521	Montreuil-aux-Lions	77183	La Ferté-sous-Jouarre	3.Zone intermédiaire
77	02339	Gandelu	77257	Lizy-sur-Ourcq	1. Zone très sous-dotée
77	02512	Montigny-l'Allier	77257	Lizy-sur-Ourcq	1. Zone très sous-dotée
77	60005	Acy-en-Multien	77257	Lizy-sur-Ourcq	1. Zone très sous-dotée
77	60092	Boullarre	77257	Lizy-sur-Ourcq	1. Zone très sous-dotée
77	60224	Étavigny	77257	Lizy-sur-Ourcq	1. Zone très sous-dotée
77	60527	Rééz-Fosse-Martin	77257	Lizy-sur-Ourcq	1. Zone très sous-dotée
77	60548	Rosoy-en-Multien	77257	Lizy-sur-Ourcq	1. Zone très sous-dotée
77	60554	Rouvres-en-Multien	77257	Lizy-sur-Ourcq	1. Zone très sous-dotée
77	60656	Varinfroy	77257	Lizy-sur-Ourcq	1. Zone très sous-dotée
77	60101	Brégy	77437	Saint-Souplets	1. Zone très sous-dotée
95	60432	Mortefontaine	95250	Fosses	1. Zone très sous-dotée
95	60494	Plailly	95250	Fosses	1. Zone très sous-dotée
95	60293	Hadancourt-le-Haut-Clocher	95355	Magny-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
95	60412	Montagny-en-Vexin	95355	Magny-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
95	60420	Montjavoult	95355	Magny-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
95	60487	Parnes	95355	Magny-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée

95	60614	Serans	95355	Magny-en-Vexin	1. Zone très sous-dotée
95	60090	Bouconvillers	95370	Marines	1. Zone très sous-dotée
95	60144	Chavençon	95370	Marines	1. Zone très sous-dotée
95	60356	Lavilletertre	95370	Marines	1. Zone très sous-dotée
95	60363	Lierville	95370	Marines	1. Zone très sous-dotée
95	60411	Monneville	95370	Marines	1. Zone très sous-dotée

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-12-23-00001

DECISION N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/598 EN
DATE DU 23/12/2024 AU TITRE DU FONDS
D'INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN
2024 ATTRIBUE AU CH VALENCIENNES (SIRET :
265 906 735 00013)

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/598 en date du 23/12/2024
au titre du Fonds d'Intervention Régional applicable en 2024 attribuée au
CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES
SIRET N° 265 906 735 00013

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2024, modifiant l'arrêté du 8 avril 2024 et fixant pour l'année 2024 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu le contrat pluriannuel d'Objectif et de moyens (CPOM) conclu le 31 décembre 2018 entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et le bénéficiaire, et son ou ses avenants ultérieurs ;

Vu la ou les décisions attributives de financement :

- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/11
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/45
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/117
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/136
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/207
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/284
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/460
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/513
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/563
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/593

DECIDE

Article 1 - La présente décision modifie comme suit le montant des crédits fixés par la précédente décision attributive de financement émise par le service allocation ressources au titre du FIR : DOS/SDES/AR/FIR/2024/593

Article 2 - Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2024 attribué au bénéficiaire est fixé à : **26 663 803 €**

Article 3 - Ce montant comprend des crédits complémentaires fixés à : **1 500 000 €**

Article 4 - Une annexe à la présente décision détaille les financements attribués au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2024.

Article 5 - Les montants figurant dans la présente décision sont payés par versements unique et/ou par versement en douzièmes par l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France.

En cas de versement par douzièmes mensuels, la base de calcul des acomptes provisoires versés est composée de 80% des montants délégués en 2023, sauf décision contraire.

Article 6 - La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

Article 7 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 - Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 décembre 2024

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et
par délégation,
La responsable du service
Allcation de ressources aux
établissements de santé
Laura LECERF

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/598 en date du 23/12/2024

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

SIRET N° 265 906 735 00013

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/11 en date du 01/02/2024

DOSE Versement douzième : sous- total 3 788 299,00 €

3.3.3 - DOSE - Douzièmes - Permanence des soins pour les établissements publics - Gardes et Astreintes 3 788 299,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues 3 788 299,00 €

Total Général 3 788 299,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/45 en date du 15/02/2024

DOSE Versement douzième : sous- total 6 105 404,00 €

4.2.8 - DOSE - Douzièmes - Aides à l'investissement hors plans nationaux 6 105 404,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues 9 893 703,00 €

Total Général 9 893 703,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues 9 893 703,00 €

Total versement Unique, toutes décisions confondues 2 384,64 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/117 en date du 02/04/2024

2.3.5 - DOSE - Versement unique - Numérisation des actes d'anatomo-cytopathologie 85 197,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues 9 893 703,00 €

Total versement Unique, toutes décisions confondues 87 581,64 €

Total Général 9 981 284,64 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/136 en date du 06/05/2024

DOSE - Versement unique : sous-total 323 271,00 €

4.2.8- DOSE - Versement Unique - Soutien à l'investissement 252 308,00 €

4.2.10 - DOSE - Versement Unique - Intéressement CAQES 70 963,00 €

DPPS - Versement unique : sous total 191 398,00 €

1.02.02 - DPPS - Versement Unique - Education thérapeutique du patient 155 638,00 €

1.02.10 - DPPS - Versement Unique - Cancers: financement des autres activités 3 840,00 €

1.02.13 - DPPS - Versement Unique - Prévention des pathologies cardio-vasculaires 11 520,00 €

1.02.14 - DPPS - Versement Unique - Promotion de la nutrition santé hors lutte contre l'obésité	4 800,00 €
1.02.15 - DPPS - Versement Unique - Lutte contre l'obésité	10 800,00 €
1.02.21 - DPPS - Versement Unique - Promotion de la santé des populations en difficulté	4 800,00 €
<i>Total versement Douzième, toutes décisions confondues</i>	9 893 703,00 €
<i>Total versement Unique, toutes décisions confondues</i>	602 250,64 €
Total Général	10 495 953,64 €

1.5.2 - DOSE - Versement douzième - Consultations mémoires	266 983,00 €
2.3.2 - DOSE - Versement douzième - Équipes mobiles de soins palliatifs	686 417,00 €
2.3.31 - DOSE - Versement douzième - Consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post-AVC	31 839,00 €
2.3.7 - DOSE - Versement douzième - Psychologue et assistant sociaux hors plan cancer	129 155,00 €
2.3.8 - DOSE - Versement douzième - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG + EMPG)	746 243,00 €
<i>Total versement Douzième, toutes décisions confondues</i>	11 754 340,00 €
<i>Total versement Unique, toutes décisions confondues</i>	602 250,64 €
Total Général	12 356 590,64 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/284 en date du 03/07/2024

<i>DOSE - Versement douzième : sous-total</i>	5 450 766,00 €
2.1.7 - DOSE - Versement douzième - Centres spécialisés et intégrés de prise en charge de l'obésité sévère	174 733,00 €
2.3.4 - DOSE - Versement douzième - Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie - ELSA	280 330,00 €
2.3.5 - DOSE - Versement douzième - Pratiques de soins en cancérologie - Montant Cumulé	220 084,00 €
2.3.5 - DOSE - Versement douzième - Dont Dispositif d'annonce et soins de support	220 084,00 €
2.3.30 - DOSE - Versement douzième - UAEPD	172 700,00 €
2.3.36 - DOSE - Versement douzième - Adaptation de l'offre de soins en psychiatrie (lits)	325 400,00 €
2.8.1 - DOSE - Versement douzième - Appui à la PEC des patients en situation de précarité par des équipes hospitalières	1 934 668,00 €
2.8.2 - DOSE - Versement douzième - Permanences d'accès aux soins (PASS) en établissement de santé	417 735,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement douzième - Montant cumulé	295 427,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement douzième - Dont Equipe Mobile Psychiatrie Précarité	295 427,00 €
3.3.3 - DOSE - Versement douzième - Montant cumulé -	5 092 399,00 €
3.3.3 - DOSE - Versement douzième - Dont revalorisation des gardes	1 304 100,00 €

DOSE - Versement unique : sous-total	15 500,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement unique - Montant cumulé	15 500,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement unique - Dont Animation territoriale de la filière Soins critiques	15 500,00 €
D3SE - Versement unique : sous total	12 000,00 €
1.01.03 - D3SE - Versement Unique - Montant cumulé - Veille et surveillance sanitaire	12 000,00 €
1.01.03 - D3SE - Versement Unique - Dont dispositif prudentiel JO	12 000,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	639 350,64 €
Total Général	17 844 456,64 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/398 en date du 03/09/2024

DOSE - Versement unique : sous-total	741 126,00 €
2.3.23 - DOSE - Versement unique - Soutien aux filières neurovasculaires	13 009,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement unique - Montant cumulé	75 500,00 €
4.2.8 - DOSE - Versement unique - Soutien à l'investissement - Investissement du quotidien 2023	668 117,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	1 380 476,64 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	2 533 797,38 €
Total Général	19 738 903,38 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	2 533 797,38 €
Total Général	19 738 903,38 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/563 en date du 25/11/2024

DOSA- Versement unique : sous-total	24 900,00 €
-------------------------------------	-------------

3.4.10 - DOSA - Versement Unique - Infirmières en Pratiques Avancées

24 900,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	2 558 697,38 €
Total Général	19 763 803,38 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/593 en date du 16/12/2024

DOSE - Versement unique : sous-total	5 400 000,00 €
4.02.08 - DOSE - Versement Unique - Aides à l'investissement - Cummul	6 068 117,00 €

4.02.08 - DOSE - Versement Unique - Dont Soutien exceptionnel à l'investissement 5 400 000,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	7 958 697,38 €
Total Général	25 163 803,38 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/598 en date du 23/12/2024

DOSE - Versement unique : sous-total	1 500 000,00 €
4.02.08 - DOSE - Versement Unique - Aides à l'investissement - Cummul	7 568 117,00 €

4.02.08 - DOSE - Versement Unique - Dont Soutien exceptionnel à l'investissement 1 500 000,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	9 458 697,38 €
Total Général	26 663 803,38 €

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-12-17-00062

DÉCISIONS

DOS-PAC-N°2024-442, 443 et 444

ACCORDANT AU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN
- ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE
DE L'OISE

L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE
SOINS DE PSYCHIATRIE POUR LES MENTIONS
« PSYCHIATRIE DE L'ADULTE », « PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT », «
PSYCHIATRIE PÉRINATALE »,
« SOINS SANS CONSENTEMENT »

**DÉCISION
DOS-PAC-N°2024-443
ACCORDANT AU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN – ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'OISE
L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE SOINS DE PSYCHIATRIE POUR LES MENTIONS
« PSYCHIATRIE DE L'ADULTE » ET « SOINS SANS CONSENTEMENT »,
SUR LE SITE DU CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE HENRI-THEILLOU À COMPIÈGNE**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique (CSP) et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, L.6162-1 et suivants, R.1434-4, R.1434-7, R.6122-23 et suivants, R.6123-173 à R.6123-200, D.6124-248 à D.6124-266 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.162-21 relatif à l'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux ;

Vu l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France - M. Hugo Gilardi ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 15 juin 2017 modifiée délimitant les zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds (EML) ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France portant adoption du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 27 octobre 2023 modifié portant adoption du schéma régional de santé et du programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies révisés du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2022 fixant les modes de prise en charge pouvant être déployés en dehors du site autorisé prévus à l'article R. 6123-174 du CSP ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDES-AUT-2024-17 du 22 mars 2024 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France relatif à l'ouverture d'une période de dépôt des demandes pour les matières dont l'autorisation relève du directeur général de l'agence régionale de santé ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDES-AUT-2024-18 du 22 mars 2024 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pris pour application de l'article R.6122-30 du CSP ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande présentée par la directrice du centre hospitalier Isarien – Etablissement public de santé mentale de l'Oise, visant à obtenir l'autorisation d'exercer sur le site du centre psychothérapique Henri-Theillou à Compiègne, l'activité de soins de psychiatrie et le dossier justificatif afférent ;

Vu l'avis de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie émis lors de sa séance du 28 novembre 2024 ;

Considérant que l'article L.6122-2 du CSP prévoit que l'autorisation est accordée, en tenant compte des éléments des rapports de certification émis par la Haute autorité de santé qui concernent le projet pour lequel elle est sollicitée et qui sont pertinents à la date de la décision, lorsque le projet

1° Répond aux besoins de santé de la population identifiés par les schémas mentionnés aux articles L.1434-2 ;

2° Est compatible avec les objectifs fixés par ce schéma ;

3° Satisfait à des conditions d'implantation et à des conditions techniques de fonctionnement ;

Considérant que les éléments des rapports de certification émis par la Haute autorité de santé ne conduisent pas à émettre de réserve sur la demande d'autorisation déposée par le centre hospitalier Isarien – Etablissement public de santé mentale de l'Oise ;

Considérant que la demande est conforme au bilan quantifié de l'offre de soins pour la zone n°19A – « COMPIÈGNE-NOYON » et que par conséquent le projet répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional de santé Hauts-de-France ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs fixés par le SRS, et notamment son objectif général 9 "Favoriser le parcours de vie en santé mentale en veillant à limiter les hospitalisations" ;

Considérant que le projet satisfait aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de psychiatrie susvisées ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du Code de la santé publique ;

DECIDE

Article 1^{er} – L'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie est accordée au centre hospitalier Isarien – Etablissement public de santé mentale de l'Oise, sur le site du centre psychothérapique Henri-Theillou à Compiègne, pour les mentions :

Psychiatrie de l'adulte

Soins sans consentement.

Conformément à l'article R. 6123-174 du CSP, la liste des structures permettant d'assurer la prise en charge des patients et qui peuvent être déployées en dehors du site autorisé, est mentionnée en

annexe.

Article 2 – La durée de validité de la présente autorisation sera de 7 ans. La mise en œuvre de cette autorisation est réputée effective au jour de la décision.

Article 3 – Cette activité de soins sera répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (F.I.N.E.S.S.) sous les critères suivants :

Numéros F.I.N.E.S.S. : EJ 600100028 / ET 600009849

Activité : psychiatrie

Modalité :

adulte

soins sans consentement.

Article 4 – Conformément aux dispositions de l'article L.6122-10 du CSP, le renouvellement de l'autorisation est subordonné au respect des conditions prévues aux articles L.6122-2 et L.6122-5 du CSP et aux résultats de l'évaluation appréciés selon des modalités arrêtées par le ministre chargé de la santé. Le titulaire de l'autorisation adresse les résultats de l'évaluation à l'ARS au plus tard quatorze mois avant l'échéance de l'autorisation. Au vu de ce document et de la compatibilité de l'autorisation avec le SRS, l'ARS peut enjoindre au titulaire de déposer un dossier de renouvellement dans les conditions fixées par l'article L.6122-9 du CSP. A défaut d'injonction un an avant l'échéance de l'autorisation, et par dérogation aux dispositions de l'article L.6122-9 du CSP, celle-ci est tacitement renouvelée. L'avis de la commission spécialisée de la conférence régionale de santé et de l'autonomie compétente pour le secteur sanitaire n'est alors pas requis.

Article 5 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, par toute personne ayant intérêt à agir. Ce recours ne constitue par un recours préalable au recours contentieux qui peut être formé dans le même délai auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 – Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 décembre 2024

Pour le directeur général de l'ARS en par délégation,

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART



**DÉCISION
DOS-PAC-N°2024-444**

**ACCORDANT AU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN – ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'OISE
L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE SOINS DE PSYCHIATRIE POUR LES MENTIONS
« PSYCHIATRIE DE L'ADULTE », « PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT », « PSYCHIATRIE PÉRINATALE »,
« SOINS SANS CONSENTEMENT »,
SUR LE SITE DE FITZ-JAMES**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique (CSP) et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, L.6162-1 et suivants, R.1434-4, R.1434-7, R.6122-23 et suivants, R.6123-173 à R.6123-200, D.6124-248 à D.6124-266 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.162-21 relatif à l'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux ;

Vu l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France - M. Hugo Gilardi ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 15 juin 2017 modifiée délimitant les zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds (EML) ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France portant adoption du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 27 octobre 2023 modifié portant adoption du schéma régional de santé et du programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies révisés du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2022 fixant les modes de prise en charge pouvant être déployés en dehors du site autorisé prévus à l'article R. 6123-174 du CSP ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDES-AUT-2024-17 du 22 mars 2024 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France relatif à l'ouverture d'une période de dépôt des demandes pour les matières dont l'autorisation relève du directeur général de l'agence régionale de santé ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDES-AUT-2024-18 du 22 mars 2024 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pris pour application de l'article R.6122-30 du CSP ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande présentée par la directrice du centre hospitalier Isarien – Etablissement public de santé mentale de l'Oise, visant à obtenir l'autorisation d'exercer sur le site de Fitz-James, l'activité de soins de psychiatrie et le dossier justificatif afférent ;

Vu l'avis de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie émis lors de sa séance du 28 novembre 2024 ;

Considérant que l'article L.6122-2 du CSP prévoit que l'autorisation est accordée, en tenant compte des éléments des rapports de certification émis par la Haute autorité de santé qui concernent le projet pour lequel elle est sollicitée et qui sont pertinents à la date de la décision, lorsque le projet

1° Répond aux besoins de santé de la population identifiés par les schémas mentionnés aux articles L.1434-2 ;

2° Est compatible avec les objectifs fixés par ce schéma ;

3° Satisfait à des conditions d'implantation et à des conditions techniques de fonctionnement ;

Considérant que les éléments des rapports de certification émis par la Haute autorité de santé ne conduisent pas à émettre de réserve sur la demande d'autorisation déposée par le centre hospitalier Isarien – Etablissement public de santé mentale de l'Oise ;

Considérant que le bilan quantifié de l'offre de soins prévoit, pour la zone n°18A – « BEAUVAIS », la possibilité d'autoriser :

- 2 implantations pour l'exercice de l'activité de soins de psychiatrie pour la mention « psychiatrie de l'adulte »,
- 2 implantations pour l'exercice de l'activité de soins de psychiatrie pour la mention « psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent »,
- 1 implantation pour l'exercice de l'activité de soins de psychiatrie pour la mention « psychiatrie périnatale »,
- 1 implantation pour l'exercice de l'activité de soins de psychiatrie pour la mention « soins sans consentement » ;

et que par conséquent le projet répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional de santé Hauts-de-France ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs fixés par le SRS, et notamment son objectif général 9 "Favoriser le parcours de vie en santé mentale en veillant à limiter les hospitalisations" ;

Considérant que le projet satisfait aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de psychiatrie susvisées ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du Code de la santé publique ;

DECIDE

Article 1^{er} – L'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie est accordée au centre hospitalier Isarien – Etablissement public de santé mentale de l'Oise, sur le site de Fitz-James, pour les mentions :

Psychiatrie de l'adulte
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Psychiatrie périnatale
Soins sans consentement.

Conformément à l'article R. 6123-174 du CSP, la liste des structures permettant d'assurer la prise en charge des patients et qui peuvent être déployées en dehors du site autorisé, est mentionnée en annexe.

Article 2 – La durée de validité de la présente autorisation sera de 7 ans. La mise en œuvre de cette autorisation est réputée effective au jour de la décision.

Article 3 – Cette activité de soins sera répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (F.I.N.E.S.S.) sous les critères suivants :

Numéros F.I.N.E.S.S. : EJ 600100028 / ET 600105431

Activité : psychiatrie

Modalité :

adulte
enfant et adolescent
périnatale
soins sans consentement.

Article 4 – Conformément aux dispositions de l'article L.6122-10 du CSP, le renouvellement de l'autorisation est subordonné au respect des conditions prévues aux articles L.6122-2 et L.6122-5 du CSP et aux résultats de l'évaluation appréciés selon des modalités arrêtées par le ministre chargé de la santé. Le titulaire de l'autorisation adresse les résultats de l'évaluation à l'ARS au plus tard quatorze mois avant l'échéance de l'autorisation. Au vu de ce document et de la compatibilité de l'autorisation avec le SRS, l'ARS peut enjoindre au titulaire de déposer un dossier de renouvellement dans les conditions fixées par l'article L.6122-9 du CSP. A défaut d'injonction un an avant l'échéance de l'autorisation, et par dérogation aux dispositions de l'article L.6122-9 du CSP, celle-ci est tacitement renouvelée. L'avis de la commission spécialisée de la conférence régionale de santé et de l'autonomie compétente pour le secteur sanitaire n'est alors pas requis.

Article 5 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, par toute personne ayant intérêt à agir. Ce recours ne constitue pas un recours préalable au recours contentieux qui peut être formé dans le même délai auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 – Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 décembre 2024

Le directeur de l'offre de soins
Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,

Pierre BOUSSEMART



**DÉCISION
DOS-PAC-N°2024-442
ACCORDANT AU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN – ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'OISE
L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE SOINS DE PSYCHIATRIE POUR LA MENTION
« PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT »,
SUR SON SITE DE L'ESTEREL À AGNETZ**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique (CSP) et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, L.6162-1 et suivants, R.1434-4, R.1434-7, R.6122-23 et suivants, R.6123-173 à R.6123-200, D.6124-248 à D.6124-266 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.162-21 relatif à l'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux ;

Vu l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France - M. Hugo Gilardi ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 15 juin 2017 modifiée délimitant les zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds (EML) ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France portant adoption du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 27 octobre 2023 modifié portant adoption du schéma régional de santé et du programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies révisés du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2022 fixant les modes de prise en charge pouvant être déployés en dehors du site autorisé prévus à l'article R. 6123-174 du CSP ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDES-AUT-2024-17 du 22 mars 2024 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France relatif à l'ouverture d'une période de dépôt des demandes pour les matières dont l'autorisation relève du directeur général de l'agence régionale de santé ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDES-AUT-2024-18 du 22 mars 2024 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pris pour application de l'article R.6122-30 du CSP ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande présentée par la directrice du centre hospitalier Isarien – Etablissement public de santé mentale de l'Oise, visant à obtenir l'autorisation d'exercer sur le site de de l'Esterel à Agnetz, l'activité de soins de psychiatrie et le dossier justificatif afférent ;

Vu l'avis de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie émis lors de sa séance du 28 novembre 2024 ;

Considérant que l'article L.6122-2 du CSP prévoit que l'autorisation est accordée, en tenant compte des éléments des rapports de certification émis par la Haute autorité de santé qui concernent le projet pour lequel elle est sollicitée et qui sont pertinents à la date de la décision, lorsque le projet

1° Répond aux besoins de santé de la population identifiés par les schémas mentionnés aux articles L.1434-2 ;

2° Est compatible avec les objectifs fixés par ce schéma ;

3° Satisfait à des conditions d'implantation et à des conditions techniques de fonctionnement ;

Considérant que les éléments des rapports de certification émis par la Haute autorité de santé ne conduisent pas à émettre de réserve sur la demande d'autorisation déposée par le centre hospitalier Isarien – Etablissement public de santé mentale de l'Oise ;

Considérant que le bilan quantifié de l'offre de soins prévoit, pour la zone n°18A – « BEAUVAIS », la possibilité d'autoriser :

- 2 implantations pour l'exercice de l'activité de soins de psychiatrie pour la mention « psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent »,

et que par conséquent le projet répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional de santé Hauts-de-France ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs fixés par le SRS, et notamment son objectif général 9 "Favoriser le parcours de vie en santé mentale en veillant à limiter les hospitalisations" ;

Considérant que le projet satisfait aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de psychiatrie susvisées ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du Code de la santé publique ;

DECIDE

Article 1^{er} – L'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie est accordée au centre hospitalier Isarien – Etablissement public de santé mentale de l'Oise, sur le site de l'Esterel à Agnetz, pour la mention :

Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Conformément à l'article R. 6123-174 du CSP, la liste des structures permettant d'assurer la prise en charge des patients et qui peuvent être déployées en dehors du site autorisé, est mentionnée en annexe.

Article 2 – La durée de validité de la présente autorisation sera de 7 ans. La mise en œuvre de cette autorisation est réputée effective au jour de la décision.

Article 3 – Cette activité de soins sera répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (F.I.N.E.S.S.) sous les critères suivants :

Numéros F.I.N.E.S.S. : EJ 600100028 / ET 600008510

Activité : psychiatrie

Modalité :

enfant et adolescent

Article 4 – Conformément aux dispositions de l'article L.6122-10 du CSP, le renouvellement de l'autorisation est subordonné au respect des conditions prévues aux articles L.6122-2 et L.6122-5 du CSP et aux résultats de l'évaluation appréciés selon des modalités arrêtées par le ministre chargé de la santé. Le titulaire de l'autorisation adresse les résultats de l'évaluation à l'ARS au plus tard quatorze mois avant l'échéance de l'autorisation. Au vu de ce document et de la compatibilité de l'autorisation avec le SRS, l'ARS peut enjoindre au titulaire de déposer un dossier de renouvellement dans les conditions fixées par l'article L.6122-9 du CSP. A défaut d'injonction un an avant l'échéance de l'autorisation, et par dérogation aux dispositions de l'article L.6122-9 du CSP, celle-ci est tacitement renouvelée. L'avis de la commission spécialisée de la conférence régionale de santé et de l'autonomie compétente pour le secteur sanitaire n'est alors pas requis.

Article 5 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, par toute personne ayant intérêt à agir. Ce recours ne constitue par un recours préalable au recours contentieux qui peut être formé dans le même délai auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 – Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 décembre 2024

Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART



Annexe 1 - Structures déployées pour le site autorisé
CENTRE HOSPITALIER ISARIEN – ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE L'OISE
(EJ 600100028)

Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte sur le site de FITZ-JAMES (600105431)

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires	1	8	
Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	20	136	
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	15	282	
Hôpital de nuit	Séjours à temps partiel	13	26	
Consultations	Soins ambulatoires	47		

Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte sur le site CPHT COMPIÈGNE (600009849)

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	2	48	
Hôpital de nuit	Séjours à temps partiel	2	7	
Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	3	14	

Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent sur le site de FITZ-JAMES (600105431)

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	7	47	
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	2	22	

Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent sur le site de L'ESTEREL AGNETZ ADO CHI EPSM OISE (600008510)

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	1	6	
Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	1	3	
Consultations	Soins ambulatoires	1	1	

Psychiatrie / Psychiatrie périnatale

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
---------------	--------------------------	---------------	------------------	-------------

Psychiatrie / Soins sans consentement sur le site de FITZ-JAMES (600105431)

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Consultations	Soins ambulatoires	7		
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	8		

Psychiatrie / Soins sans consentement sur le site CPHT COMPIÈGNE (600009849)

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	2	4	
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	2	46	

Annexe 2 - Structures déployées en dehors du site autorisé

2A. Structures déployées en dehors du site autorisé - Etablissement avec n° FINESS ET

Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
CMP CREIL ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600008304)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		clermont1@chi-clermont.fr	2 RUE VICTOR HUGO 60100 CREIL	0344552034	
CATTP MÉRU ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600011845)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		fitzjames10@chi-clermont.fr	2 B RUE DU 8 MAI 1945 60110 MERU	0344224130	
CMP MÉRU ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600109946)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		fitzjames10@chi-clermont.fr	2 B RUE DU 8 MAI 1945 60110 MERU	0344224130	
CATTP CLERMONT ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600011837)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		fitzjames2@chi-clermont.fr	5 PLACE CAMILLE SELLIER 60600 CLERMONT	0344782487	
CATTP PONT-SAINTE-MAXENCE CHI EPSM (ET - 600011803)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			7 T RUE D'HALATTE 60700 PONT SAINTE MAXENCE	0344725380	
HDJ BEAUVAIS ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600010235)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel			6 RUE DU PONT D'ARCOLE 60000 BEAUVAIS	0344071134	
CATTP BEAUVAIS ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600008593)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			4 RUE DU PONT D'ARCOLE 60000 BEAUVAIS	0344457514	
CATTP BRETEUIL ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600011696)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		fitz-james7@chi-clermont.fr	28 RUE DE LA RÉPUBLIQUE 60120 BRETEUIL	0344800560	
CTRE POST CURE L'AVENIR CHI EPSM OISE (ET - 600101752)	Centre de post-cure	Séjours à temps complet			1 BD GABRIEL HAVEZ 60100 CREIL	0344254424	
CMP MONTATAIRE ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600008387)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		cmpa.montaire@chi-clermont.fr	1 RUE ROBERT TRIN 60160 MONTATAIRE	0344247440	
CATTP CHAUMONT-EN-VEXIN ADULTE CHI (ET - 600011829)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		cmpa.chaumont@chi-clermont.fr	34 RUE PIERRE BUDIN 60240 CHAUMONT EN VEXIN	0344490182	
CATTP ST-JUST-EN-CHAUSSÉE ADULTE CHI (ET - 600011688)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		fitz-james2@chi-clermont.fr	16 RUE ARISTIDE BRIAND 60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE	0344787293	
CATTP CRÉPY-EN-VALOIS ADULTE CHI EPSM (ET - 600011720)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		fitz-james5@chi-clermont.fr	19 B AVENUE DES ERABLES 60800 CREPY EN VALOIS	0344590537	
CATTP CREIL ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600011704)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		clermont1@chi-clermont.fr	2 RUE VICTOR HUGO 60100 CREIL	0344746116	

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
CMP DPT COUPLE & FAMILLE CHI EPSM OISE (ET - 600008486)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		icf@chi-clermont.fr	11 RUE DE LA FAISANDERIE 60500 CHANTILLY	0344581981	
CMP SENLIS ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600008320)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		cmpa.senlis@chi-clermont.fr	7 AVENUE DU MARÉCHAL FOCH 60300 SENLIS	0344535194	
CATTP SENLIS ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600011712)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		fitz-james5@chi-clermont.fr	7 AVENUE DU MARÉCHAL FOCH 60300 SENLIS	0344537519	
HDJ CTRE PSYCHO INSTI CHI EPSM OISE (ET - 600109607)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	10		4 RUE SALVADOR ALLENDE 60700 PONT SAINTE MAXENCE	0344723290	
CMP CRÉPY-EN-VALOIS ADULTE CHI EPSM (ET - 600008346)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		fitz-james5@chi-clermont.fr	19 B AVENUE DES ERABLES 60800 CREPY EN VALOIS	0344871361	
CATTP MONTATAIRE ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600008395)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			22 PLACE AUGUSTE GÉNIE 60160 MONTATAIRE	0344240492	
CMP CHAMBLY ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600009856)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		cmpa-chambly@chi-clermont.fr	142 PLACE CARNOT 60230 CHAMBLY	0130288312	
HDJ ST-JUST-EN-CHAUSSEE ADULTE CHI EP (ET - 600006399)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	15		79 RUE MANGIN 60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE	0344788949	
CMP GRANDVILLIERS ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600110118)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		fitzjames7@chi-clermont.fr	9 PLACE BARBIER 60210 GRANDVILLIERS	0344466809	
CHS CREVECOEUR LE GRAND (ET - 600017024)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	12		60360 CREVECOEUR LE GRAND		
CMP CLERMONT ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600109938)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		fitzjames2@chi-clermont.fr	5 PLACE CAMILLE SELLIER 60600 CLERMONT	0344782487	
CMP BRETEUIL ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600008296)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		fitz-james7@chi-clermont.fr	28 RUE DE LA RÉPUBLIQUE 60120 BRETEUIL	0344800560	
CMP PONT-STE-MAXENCE ADULTE CHI EPSM (ET - 600109540)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		clermont2@chi-clermont.fr	7 T RUE D'HALATTE 60700 PONT SAINTE MAXENCE	0344725380	
CATTP GRANDVILLIERS ADULTE CHI EPSM (ET - 600011852)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		fitzjames7@chi-clermont.fr	5 PLACE BARBIER 60210 GRANDVILLIERS	0344465151	
CMP CHAUMONT-EN-VEXIN ADULTE CHI EPSM (ET - 600109920)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		cmpa.chaumont@chi-clermont.fr	34 RUE PIERRE BUDIN 60240 CHAUMONT EN VEXIN	0344494275	
CMP ST-JUST-EN-CHAUSSEE ADULTE CHI (ET - 600008270)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		fitz-james2@chi-clermont.fr	16 RUE ARISTIDE BRIAND 60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE	0344787293	

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
CHS MERU (ET - 600017016)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	12		60110 MERU		
CMP BEAUVAIS ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600008247)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		clermont4@chi-clermont.fr	26 RUE DU PONT D'ARCOLE 60000 BEAUVAIS	0344025385	
CATTP CHANTILLY ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600011779)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			32 AVENUE DU MARÉCHAL JOFFRE 60500 CHANTILLY	0344580409	
HDJ ALOISE CREIL CHI EPSM OISE (ET - 600008585)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	15		30 QU D'AMONT 60100 CREIL	0344550210	
CMP CHANTILLY ADULTE CHI EPSM OISE (ET - 600008494)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		cmpa.chantilly@chi-clermont.fr	32 AVENUE DU MARÉCHAL JOFFRE 60500 CHANTILLY	0344580409	

Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
CMP COMPIÈGNE ENFANT/ADO CHI EPSM OISE (ET - 600008403)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		cmpe.compiègne@chi-clermont.fr	114 RUE DE PARIS 60200 COMPIÈGNE	0344868311	
CMP NOYON ENFANT CHI EPSM OISE (ET - 600008437)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires			23 BD SARRAZIN 60400 NOYON	0344442600	
CATTP COMPIÈGNE ENFANT/ADO CHI EPSM (ET - 600011746)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			114 RUE DE PARIS 60200 COMPIÈGNE	0344200732	
CMP BEAUVAIS ADO C'VOUS CHI EPSM OISE (ET - 600015408)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires			9 RUE MICHEL GORIN 60000 BEAUVAIS	0344049213	
CATTP BEAUVAIS ADO C'VOUS CHI EPSM OI (ET - 600015390)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			9 RUE MICHEL GORIN 60000 BEAUVAIS	0344049213	
CMP MÉRU ENFANT/ADO CHI EPSM OISE (ET - 600008445)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires			77 RUE LOUIS BLOQUET 60110 MERU	0344520056	
CATTP MÉRU ENFANT/ADO CHI EPSM OISE (ET - 600011753)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			77 RUE LOUIS BLOQUET 60110 MERU	0344520056	
CATTP ENFANTS DU BEAUVAISIS (ET - 600011811)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			16 RUE GUSTAVE EIFFEL 60000 BEAUVAIS	0344453111	
CATTP NOYON ADOLESCENT (ET - 600011795)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			19 RUE VICTOR HUGO 60600 CLERMONT	0344440463	

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
HDJ COMPIÈGNE MARIE-NOËL CHI EPSM OISE (ET - 600106025)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	35		3 AVENUE DE LANDSHUT 60200 COMPIEGNE	0344862020	Structure avec 20 places + 15 places de HDJ Françoise-Dolto.
CMP ENFANTS DU BEAUVAISIS (ET - 600109912)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires			16 RUE GUSTAVE EIFFEL 60000 BEAUVAIS	0344453111	
CMP BRETEUIL ENFANT/ADO CHI EPSM OISE (ET - 600008452)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		cmpenfantsbret euil@chi-clermont.fr	43 RUE DE PARIS 60120 BRETEUIL	0344808438	
ACC FAM THÉRAP COMPIÈGNE ENFANT CHI (ET - 600009625)	Structure gestionnaire d'accueils familiaux thérapeutiques	Séjours à temps complet			20 RUE DE FONDS PERNANT 60200 COMPIEGNE	0344423194	
CATTP BRETEUIL ENFANT/ADO CHI EPSM OIS (ET - 600011761)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		cmpenfantsbret euil@chi-clermont.fr	43 RUE DE PARIS 60120 BRETEUIL	0344808438	".
CTRE JOUR ENFANT BEAUVAIS CHS CLERMONT (ET - 600106017)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	15		RUE GUSTAVE EIFFEL 60000 BEAUVAIS	0344455570	.
CATTP NOYON ENFANT CHI EPSM OISE (ET - 600016174)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			23 BD SARRAZIN 60400 NOYON	0344090200	
CATTP CLERMONT ENFANT/ADO CHI EPSM OIS (ET - 600011787)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			15 AVENUE GAMBETTA 60600 CLERMONT	0344780056	
CMP CLERMONT ENFANT/ADO CHI EPSM OISE (ET - 600008502)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires			15 AVENUE GAMBETTA 60600 CLERMONT	0344780056	
CMP NOYON ADOLESCENT CHI EPSM OISE (ET - 600009583)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires			10 RUE DE GRÈCE 60400 NOYON	0344440463	
HDJ NOYON FRANÇOISE DOLTO CHI EPSM OIS (ET - 600109599)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	15		11 RUE CALVIN 60400 NOYON	0344090209	.

Psychiatrie / Psychiatrie périnatale

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
-------------------	---------------	--------------------------	------------------	----------	-----------------	-----	-------------

Psychiatrie / Soins sans consentement

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
-------------------	---------------	--------------------------	------------------	----------	-----------------	-----	-------------

2B. Structures déployées en dehors du site autorisé - Etablissement sans n° FINESS ET

Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
Hôpital de jour adultes Senlis	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	12	secretariat.direct ion- generale@chi- clermont.fr	43 avenue Félix Louat, 60300 SENLIS	0344775189	
Service des soins aux détenus du centre pénitentiaire de Beauvais	USMP	Offre de soins psychiatriques pour les personnes détenues		secretariat.ssd@c hi-clermont.fr	200 rue de Pontoise, 60000 BEAUVAIS	0364198095	
Coordination des logements accompagnés rattachés à l'implantation Fitz-James	Soins à domicile	Soins ambulatoires		patrimoine-st- dal@chi- clermont.fr	2 rue des Finets, 60607 CLERMONT cedex	0344775197	
Jenesis	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		secretariatjenesis @chi-clermont.fr	2 rue des Finets	0344775000	.
Atelier thérapeutique l'Élan	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires			2 rue des Finets 60607 CLERMONT cedex	0344775000	
Accueil familial thérapeutique adultes	Structure gestionnaire d'accueils familiaux thérapeutiques	Séjours à temps complet		secretariat.aftcle rmont@chi- clermont.fr	2 rue des Finets, 60607 CLERMONT cedex	0344507949	.
Service des soins aux détenus du centre pénitentiaire de Liencourt	USMP	Offre de soins psychiatriques pour les personnes détenues		Courriel secretariat.ssd@c hi-clermont.fr	1 avenue Robert Badinter, 60140 LIANCOURT	0344284185	
Unité Arts & thérapie	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		art.therapie@chi- clermont.fr	2 rue des Finets, 60607 CLERMONT cedex	0344776587	
Centre support de réhabilitation psychosociale "Crisalid-HDF"	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		secretariat.crisali d@chi- clermont.fr	2 rue des Finets	0344776583	
Spécialités adultes (ophtalmologie, cardiologie, tabacologie, dermatologie, dentisterie, médecine générale, pédicurie, podologie) - électro-encéphalographie - plateau de neurostimulation	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		specialites.secret ariat@chi- clermont.fr	2 rue des Finets	0344775000	
Unité de préparation et de suivi de la réinsertion	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		secretariat.upsr@ chi-clermont.fr	2 rue des Finets, 60607 CLERMONT cedex	0344776537	

Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
Spécialités enfants - cardiologie, tabacologie, dermatologie, dentisterie, médecine générale	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		specialités.secretariat@chi-clermont.fr	2 rue des Finets	0344775000	

Psychiatrie / Psychiatrie périnatale

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
-------------------	---------------	--------------------------	------------------	----------	-----------------	-----	-------------

Psychiatrie / Soins sans consentement

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
-------------------	---------------	--------------------------	------------------	----------	-----------------	-----	-------------

ARS

R32-2024-10-28-00145

Décision modificative n°1/2024 portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2024 des Appartements de Coordination Thérapeutique de l'Association LE MAIL, gérés par l'association LE MAIL

**DECISION MODIFICATIVE N°1/2024 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR
L'ANNEE 2024
DES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE DE L'ASSOCIATION LE MAIL, gérés par l'association Le
Mail**

FINESS : 80 002 004 2

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.3411-6 et (D.3411-1 à D.3411-10) ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1-9, L.314-3-2, L.314-3-3 et L.314-8 ; D.312-176 à D.312-176-4 ;

Vu la loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France – M. GILARDI (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312.1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2024 fixant pour l'année 2024 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L.314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2024, publié au journal officiel du 18 juin 2024, fixant pour l'année 2024 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L.314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la décision en date du 27 février 2018 relative à la création de douze places d'appartement de coordination thérapeutique (ACT), dont deux places pour personnes sortant de prison dans le département de la Somme, la décision en date du 9 décembre 2019 relative à l'extension de trois places, portant ainsi à quinze le nombre total de places, la décision en date du 23 août 2023 relative à l'extension de trois places, portant ainsi à dix-huit le nombre total de places, la décision en date du 4 septembre 2023 portant rectification d'erreurs matérielles contenues dans la décision relative à l'extension de trois places et la décision en date du 11 décembre 2023 relative à l'extension de sept places hors les murs, portant ainsi à vingt-cinq le nombre total de places ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France en date du 30 août 2024 portant fixation de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2024 des appartements de coordination thérapeutique de l'association Le Mail ;

Vu l'instruction ministérielle N° DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/DGS/SP2/SP3/2024/65 du 10 juin 2024, publiée au bulletin officiel santé du 17 juin 2024, relative aux orientations de la campagne budgétaire, pour l'année 2024, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers (ESSP) et « Un chez-soi d'abord ».

D É C I D E

Article 1 - La décision susvisée du directeur général de l'ARS Hauts-de-France en date du 30 août 2024 est modifiée comme suit :

La dotation globale de financement pour l'exercice 2024 des appartements de coordination thérapeutique de l'association Le Mail – identifiée sous le numéro FINESS juridique : 80 000 168 7 et sous le numéro FINESS géographique : 80 002 004 2 - s'élève à 744 636,43 €.

Article 2 - La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2025 s'élèvera à 780 332,12 €.

Article 3 - Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy – 6 rue du Haut Bourgeois – C.O. 50015 – 54035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 - La présente décision est notifiée au Président de l'association Le Mail.

Article 5 - La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Article 6 - La directrice de la prévention et de la promotion de la santé, ainsi que le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 28 octobre 2024

Pour le directeur général
et par délégation,
La directrice de la prévention
et de la promotion de la santé



Sylviane STRYNCKX

ARS

R32-2024-11-20-00014

Décision modificative n°1/2024 portant fixation de la dotation globalisée commune pour l'année 2024 prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'Association OPPELIA située 60-64 rue du Rendez-Vous-75012 PARIS

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2024 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALISÉE COMMUNE POUR L'ANNÉE 2024 PRÉVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION OPPELIA SITUÉE 60-64 RUE DU RENDEZ-VOUS – 75 012 PARIS
FINESS 75 005 415 7**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la santé Publique, notamment ses articles L.3411-6 et D.3411-1 à D.3411-10 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.312-1-9°, L.314-3-2, L.314-3-3 et L.314-8 ; D.312-176 à D.312-176-4 ;

Vu la loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination de directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2024 fixant pour l'année 2024 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L.314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2024, publié au journal officiel du 18 juin 2024, fixant pour l'année 2024 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L.314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé en date du 01 juin 2023 entre l'association OPPELIA et les services de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 juin 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France portant fixation de la dotation globalisée commune pour l'année 2024 prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'association Oppelia en date du 30 août 2024 ;

Vu l'instruction ministérielle N° DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/DGS/SP2/SP3/2024/65 du 10 juin 2024, publiée au bulletin officiel santé du 17 juin 2024, relative aux orientations de la campagne budgétaire, pour l'année 2024, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques: appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers (ESSP) et « Un chez-soi d'abord » ;

D É C I D E

Article 1 – La décision en date du 30 août 2024 fixant la dotation globalisée commune pour l'exercice 2024 de l'association Oppelia, est modifiée comme suit :

Pour l'exercice budgétaire 2024, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'assurance maladie, gérés par l'association OPPELIA dont le siège est situé 60-64 rue du rendez-vous – 75 012 PARIS a été fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé à **1 858 828,86 €**.

DGF CSAPA : 1 858 828,86 € Base reconductible CSAPA : 1 998 635,66 €			
FINESS	Etablissement	Dotation imputable à l'Assurance Maladie en Euros	Base reconductible au 1er Janvier 2025
02 000 629 2	CSAPA Horizon	1 858 828,86 €	1 998 635,66 €

Article 2 - La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2025 s'élèvera à 1 998 635,66 €.

Article 3 - Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy – 6 rue du Haut Bourgeois – C.O. 50015 – 54035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 - La présente décision est notifiée au Président de l'association OPPELIA.

Article 5 - La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Hauts-de-France.

Article 6 - La Directrice de la Prévention et de la Promotion de la Santé ainsi que le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille le 20 novembre 2024

Pour le Directeur Général
et par délégation,
La Directrice de la Prévention
et de la Promotion de la Santé

S. STRYNCKX



DRAAF

R32-2024-12-19-00045

Déclaration d'inutilité pour l'exercice des missions de parcelles sises Loos-en-Gohelle et transmission au ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt pour un déclassement et une remise au service local du domaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Déclaration d'inutilité pour l'exercice des missions de parcelles sises Loos-en-Gohelle et transmission au ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt pour un déclassement et une remise au service local du domaine

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, ainsi que l'arrêté du 17 octobre 2024, le renouvelant dans ses missions, à compter du 23 novembre 2024, pour une durée d'un an ;

Décide

Article 1 :

Sont déclarées inutiles et désaffectées les parcelles suivantes, sises rue Henri Becquerel/rue Bernard Palissy sur la commune de Loos-en-Gohelle (62) :

- AH 652 pour une contenance de 21a 51ca et supportant 2 bâtiments (bureaux-laboratoire et atelier garage),
- AH 653 pour une contenance de 2a 03ca,
- AH 654 pour une contenance de 1ca et supportant un mur mitoyen,
- AH 484 pour une contenance de 632a et supportant un bâtiment.

Ces parcelles font partie d'un ensemble immatriculé sous le numéro Chorus 101277

Article 2 :

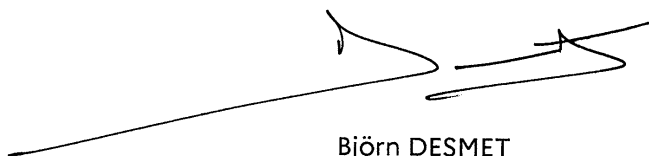
La présente déclaration sera transmise au ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt pour un déclassement et une remise au service local du domaine.

Article 3 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 19 décembre 2024

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above the name Björn DESMET.

Björn DESMET

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-12-20-00003

Arrêté portant désaffectation partielle de la
parcelle cadastrale AR87 (11 900 m²) affectée au
lycée Pierre Forest à Maubeuge



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant désaffectation partielle de la parcelle cadastrale AR87 (11 900m²)
affectée au lycée Pierre Forest à Maubeuge**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire INTB8900144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

1/2

Vu la délibération du 17 juin 2024 du conseil d'administration du lycée polyvalent Pierre Forest donnant un avis favorable à la désaffectation de la parcelle référencée AR 87 pour partie pour une surface de 11 900 m² environ ;

Vu la délibération n° 2024.01589 du 10 octobre 2024 du conseil régional Hauts-de-France donnant un avis favorable à la désaffectation d'une partie de la parcelle AR 87 du lycée polyvalent Pierre Forest à Maubeuge (59) ;

Vu le courrier du conseil régional Hauts-de-France du 12 novembre 2024 sollicitant la désaffectation d'une partie de la parcelle AR 87 pour une superficie de 11 900 m² environ ;

Vu l'avis favorable du 10 décembre 2024 de la délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue des Hauts-de-France à la procédure de désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrale AR 87 du lycée polyvalent Pierre Forest à Maubeuge (59) ;

ARRÊTE

Article 1er

La parcelle AR 87 n'est, pour partie et pour une superficie de 11 900 m² environ, plus affectée au lycée Pierre Forest à Maubeuge (59).

Article 2

La présente décision sera notifiée au président du conseil régional Hauts-de-France et à la rectrice de région académique Hauts-de-France.

Article 3

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président du conseil régional Hauts-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **20 DEC. 2024**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY